

N° 149

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 novembre 2013

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la délégation sénatoriale à l'outre-mer (1) sur la **Rencontre Histoires Mémoires Croisées «Chapitres oubliés de l'Histoire de la France»** du **14 novembre 2013**,*

Par M. Serge LARCHER,

Sénateur.

(1) Cette délégation est composée de : M. Serge Larcher, président ; MM. Éric Doligé, Claude Domeizel, Michel Fontaine, Pierre Frogier, Joël Guerriau, Michel Magras, Jean-Claude Requier, Mme Catherine Tasca, MM. Richard Tuheiava, Paul Vergès et Michel Vergoz, *vice-présidents* ; Mme Aline Archimbaud, M. Robert Laufoaulu, *secrétaires* ; MM. Maurice Antiste, Jean-Étienne Antoinette, Mme Éliane Assassi, MM. Jacques Berthou, Jean Bizet, Jean-Marie Bockel, Gérard César, Mme Karine Claireaux, MM. Christian Cointat, Jacques Cornano, Félix Desplan, Mme Jacqueline Farreyrol, MM. Louis-Constant Fleming, Gaston Flosse, Jacques Gillot, Mme Odette Herviaux, Jean-Jacques Hyst, Jacky Le Menn, Jeanny Lorgeoux, Roland du Luart, MM. Thani Mohamed Soilihi, Alain Néri, Georges Patient, Mme Catherine Procaccia, MM. Charles Revet, Gilbert Roger, Abdourahamane Soilihi et Hilarion Vendegou.

SOMMAIRE

OUVERTURE	9
<i>Lecture d'un message de M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, par M. Serge Larcher, Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer</i>	9
<i>M. Michel Wieviorka, directeur du Collège d'études mondiales</i>	11
<i>Présentation des rencontres par Mme Françoise Vergès chargée de mission au Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes et chercheur associé au Collège d'études mondiales Des histoires croisées, des espaces pluriels de la mémoire : Pour une nouvelle cartographie de l'Histoire de la France</i>	13
PREMIÈRE PARTIE	17
<i>M. Jean-Luc Raharimanana, poète, écrivain L'insurrection de 1947 à Madagascar, Paroles de témoins</i>	19
<i>M. Didier Daeninckx, écrivain L'insurrection de 1878 en Nouvelle-Calédonie et la mort du chef Ataï</i>	25
<i>M. Éric Deroo, auteur, réalisateur, chercheur associé au CNRS Quelques fragments d'histoire militaire oubliés dans l'Océan indien en 1914-1918 ou le destin de travailleurs ou combattants servant au sein d'unités dites « Malgaches ou Somalis »</i>	31
<i>M. Raymond Riquier, Inspecteur d'académie, vice-président de l'Amicale pour la mémoire des tirailleurs comoriens</i>	35
<i>M. Guillaume Fontanieu, doctorant et chargé d'enseignement en droit public, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne Le statut juridique des restes humains au sein des collections muséales : entre enjeux de mémoire et de conservation</i>	39
<i>M. Tal Bruttman, doctorant à l'École des hautes études en sciences sociales, commissaire de l'exposition « La spoliation des Juifs : une politique d'État (1940-1944) » au Mémorial de la Shoah La spoliation des Juifs (1940-1944) ou comment avec la loi du 22 juillet 1941 le régime de Vichy adopte la politique d'aryanisation du Reich et l'intègre à un processus visant à « éliminer toute influence juive dans l'économie nationale »</i>	47
<i>M. Emmanuel Blanchard, historien, maître de conférences, Université de Versailles-Saint- Quentin-en-Yvelines Un massacre colonial à Paris : la répression du 14 juillet 1953 place de la Nation</i>	51
<i>Mme Naïma Yahy, historienne, chercheuse associée au laboratoire « Unité de recherches Migrations et société », Université de Nice Sophia Antipolis, directrice de Pangée Network La création musicale des Algériens en exil : entre nationalisme et nostalgie (1950-1960)</i>	55
<i>Mme Dominique Rolland, écrivain, maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) De sang-mêlé, une mise en scène sur la figure du métis comme construction coloniale</i>	59

DEUXIÈME PARTIE	65
M. Mehdi Lallaoui, réalisateur et écrivain <i>Calédoune ou l'histoire de la déportation vers la Nouvelle-Calédonie des insurgés Algériens de 1871</i>	67
M. Philippe Rostan, réalisateur « Le Petit Vietnam » ou le cas oublié des rapatriés d'Indochine après la décolonisation. « Inconnu, présumé français » ou les destins brisés d'enfants métis d'Indochine	73
M. Lam Lê, cinéaste et directeur artistique <i>Les travailleurs civils requis en Indochine pour l'effort de guerre en 1939-1940 : le sort de 20 000 jeunes Vietnamiens</i>	79
M. Bruno Barrillot, ex-délégué au suivi des conséquences des essais nucléaires auprès du gouvernement polynésien de 2005 à 2013 <i>Les essais nucléaires en Polynésie française : 193 bombes explosent entre 1966 et 1996</i>	85
M. Pascal Blanchard, historien, chercheur au Laboratoire Communication et Politique (CNRS) et Groupe de Recherche Achac <i>Un musée des colonisations, au carrefour des histoires et des cultures</i>	89
M. Serge Romana, président du Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98) <i>Mai 1967 à la Guadeloupe : une répression meurtrière</i>	95
Mme Rokhaya Diallo, journaliste, réalisatrice, administratrice de l'ENAR (réseau européen contre le racisme) <i>Les marches de la liberté, Washington 1963 – France 1983</i>	99
Mme Camille Mauduech, réalisatrice « Chalvet, la longue marche de la dignité » ou la dernière grande grève ouvrière de 1974 à la Martinique violemment réprimée	101
M. Salah Amokrane, Tactikollectif <i>L'assassinat d'Habib Grimzy par trois légionnaires dans la nuit du 14 novembre 1983. Le crime intervient alors que des milliers de jeunes ont rejoint la marche de l'égalité partie de Marseille le 15 octobre 1983</i>	105
VERS DES PROPOSITIONS	109
Mme Estelle Youssouffa, journaliste, reporter et présentatrice	109
Mme Laurella Rinçon, conservatrice du patrimoine, délégation générale à la langue française et aux langues de France	111
M. Marc Cheb Sun, auteur, éditorialiste	113
M. Lilian Thuram, Fondation Éducation contre le racisme	115
CLÔTURE	117
CONTRIBUTION DE LA VILLE DE NANTES	119
LE PROGRAMME DE LA RENCONTRE	121

« Je forme le vœu que cette mise en commun des récits et des mémoires nous permette à tous, héritiers de cette histoire, d'extirper les causes profondes du racisme et d'agir contre toutes les formes d'asservissement. »

Jean-Pierre Bel 2012

OUVERTURE

**Lecture d'un message de M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat,
par M. Serge Larcher, Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer**

Chère Françoise Vergès,
Monsieur le Président, cher Serge,
Monsieur le Directeur, Michel Wieviorka,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

L'année dernière, à l'initiative de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, le Sénat accueillait une rencontre « Mémoires croisées » dédiée à la mémoire de l'esclavage et de la lutte pour son abolition.

Je suis très heureux que cet exercice soit renouvelé cette année.

Car cette mise en écho des mémoires, cette mise en lumière de récits fragmentés, c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'agir. En un mot, c'est ce qui nous permet de demeurer vigilants.

On le voit bien, aujourd'hui, cette vigilance n'est pas superflue. Le combat contre toutes les formes de racisme, d'asservissement, d'inégalités ou encore de discriminations, n'est jamais terminé. Tout comme le combat contre l'oubli. Et c'est bien ce combat-là qui fait exister notre République, qui la préserve et doit la fortifier.

Cette deuxième édition des rencontres « Mémoires croisées » est justement consacrée aux chapitres oubliés de l'histoire de notre pays. Aux épisodes de notre passé national qui ne sont pas souvent – pas assez – mis en lumière. Des épisodes sombres mais qui comportent souvent aussi des histoires de résistance et de solidarité qui ont permis à nos valeurs républicaines de ne jamais disparaître.

Vous évoquerez cet après-midi un grand nombre de ces « chapitres manquants » : l'insurrection de 1878 en Nouvelle-Calédonie, l'insurrection de 1947 à Madagascar, l'histoire trop peu connue de nos soldats des colonies pendant la Première Guerre mondiale, le sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, les sanglantes répressions en mai 1967 en Guadeloupe par exemple, ou lors de la grève de 1974 en Martinique...

Il y en a d'autres, comme par exemple cette levée de boucliers de la part des députés français lorsque Hégésippe Legitimus devient le premier Noir à siéger à l'Assemblée en 1898 en tant que député de la Guadeloupe.

Tous ces chapitres constituent des « moments » importants de notre histoire, de notre récit national, car ils démontrent que, même dans les pires moments, même lorsque nos valeurs républicaines furent mises en danger, des résistances s'organisèrent.

L'historien Jacques Sémelin à qui l'on remettait la semaine dernière au Sénat le prix Viannay, rapportait ces paroles de Lucie Aubrac à qui l'on posait la stupide question de résumer la Résistance en un mot : « *c'est un état d'esprit* » avait-elle répondu.

Ce même Jacques Sémelin a ainsi brossé, dans son dernier ouvrage, un tableau radicalement autre de la France occupée, sans jamais pour autant minimiser l'horreur du crime. Une société plurielle et changeante, où la délation coexiste avec l'entraide, où l'antisémitisme n'empêche pas la solidarité des petits gestes.

Je crois que le souvenir de ces histoires doit être célébré au cœur de la Nation, au cœur de la République.

Avec la fierté de se rappeler aussi que nous sommes sortis des heures sombres par les luttes et les résistances, par la solidarité, par ce que les historiens appellent aujourd'hui « l'entraide ».

Nous venons tous de ces histoires, de ces chapitres oubliés. De ces mémoires croisées qui font la France.

Je pense à ces mots de Paul Valéry : « *La France s'élève, chancelle, tombe, se relève, se restreint, reprend sa grandeur, se déchire, se concentre, montrant tour à tour la fierté, la résignation, l'insouciance, l'ardeur* ».

Je vous souhaite donc à tous une excellente après-midi d'échanges et de débats.

M. Michel Wieviorka,
directeur du Collège d'études mondiales

Il y a peu, les chercheurs en sciences sociales annonçaient le déclin, et peut-être même la fin du racisme classique, de type colonial, basé sur les attributs physiques de ses cibles. Si le phénomène perdure, expliquaient-ils, c'est sous des formes « subtiles », culturelles. Aujourd'hui, il faut bien déchanter : ces nouvelles formes se superposent aux plus anciennes, qu'elles ont pu masquer. En ces temps de racisme primaire débridé, nous devons plus que jamais maintenir nos efforts pour faire vivre l'histoire et la mémoire de l'esclavage et de la colonisation. Il y a là un combat qui n'est jamais achevé.

Ce combat passe par l'intervention des victimes, de leurs descendants, de leurs associations, de ceux qui les soutiennent ou les rassemblent. Il passe également par la recherche, la production de connaissances, leur diffusion aussi, et donc l'éducation. Il ne se satisfait pas de l'indignation vertueuse, ni de l'action qu'on peut appeler antiraciste. Il doit s'appuyer sur ceux qui produisent les connaissances, on aurait dit hier : les intellectuels, on dira plus volontiers aujourd'hui : les chercheurs. Ce sont eux qui donnent la parole à ceux que l'on n'entend jamais, ou insuffisamment, qui exhument l'histoire oubliée ou refoulée, qui établissent ou rétablissent la vérité.

Ce combat passe aussi par les politiques. Non pas pour qu'ils tranchent sur des points d'histoire, ce n'est pas leur compétence. Mais pour qu'ils aident à construire les débats qu'appelle la découverte historique, pour qu'ils contribuent à diffuser le savoir historique, et en même temps à faire reculer les préjugés, les idéologies, les stéréotypes. Et aussi pour qu'ils agissent concrètement, en prenant des initiatives, par exemple : monuments, musées, commémorations, etc. Ou bien en pesant pour changer le droit.

Ce combat repose aussi sur les artistes, les sportifs, qui peuvent mettre leur talent au service de la vérité et de la justice, et qui, à leur façon, nous rappellent un aspect trop souvent oublié ou minimisé du problème : ces victimes, ces oubliés apportaient leur contribution culturelle, économique, leur créativité, leur énergie à la vie collective, on ne peut les réduire aux seules images de la destruction et de la violence subies.

Aujourd'hui, nous allons traiter de chapitres oubliés de l'histoire de France. Il s'agit là d'une révision, au bon sens du mot, qui permettra de sortir

du présentisme dénoncé par l'historien François Hartog, et qui nous aidera non seulement à mieux nous projeter vers le passé, mais aussi à mieux comprendre notre société, avec sa diversité, ses échanges internes et avec d'autres sociétés. On dit souvent que le passé nous aide à mieux comprendre le présent, je pense aussi que le présent peut nous aider à mieux comprendre le passé, en tous cas qu'il faut circuler entre les deux s'il s'agit d'enjeux comme ceux qui nous rassemblent à l'invitation de Françoise Vergès, dont je salue l'initiative.

En écoutant ceux qui aujourd'hui évoquent les discriminations, le racisme, en cherchant à combattre le mal, en analysant la droitisation contemporaine de la société, les tendances actuelles, aussi, à la fragmentation ou à la racialisation des rapports sociaux, nous sommes aussi conduits à mieux connaître l'histoire de la colonisation et du colonialisme.

Cette histoire est trop souvent encore pensée dans les seules catégories de l'État-nation. Or elle est également globale, elle concerne des espaces qui débordent du cadre national, et, s'il s'agit de notre pays, de ce qui fut un Empire. Elle rapproche dans un même imaginaire ou dans des imaginaires comparables des personnes qui aujourd'hui vivent dans toutes sortes de pays, dont certains n'existaient pas au moment des pires drames.

Et peut-être aussi cette histoire peut-elle nous aider à mieux réfléchir à ce que pourrait être le dépassement du post-colonialisme. Non pas le simple oubli, pour se projeter sans le poids du passé vers l'avenir, non pas non plus la mélancolie, qui consiste à ressasser le passé. Mais, pour le dire en termes freudiens, le deuil, c'est-à-dire la capacité à bien connaître et assumer le passé, pour se projeter vers l'avenir.

Présentation des rencontres
par Mme Françoise Vergès,
chargée de mission au Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes
et chercheur associé au Collège d'études mondiales

Des histoires croisées, des espaces pluriels de la mémoire :
Pour une nouvelle cartographie de l'Histoire de la France

Je tiens à remercier Monsieur Jean-Pierre Bel, le Président du Sénat, qui a apporté son patronage à la poursuite des rencontres « Histoires/Mémoires croisées » cette année consacrées aux « Chapitres oubliés de l'Histoire de la France ». Je tiens à remercier également les deux instances organisatrices, la Délégation sénatoriale à l'outre-mer et son président Serge Larcher, et la Ville de Nantes, avec le Mémorial de l'abolition de l'esclavage ainsi que les deux partenaires de cette rencontre, le Collège d'Études Mondiales et l'association ACHAC.

Pourquoi avons-nous souhaité aborder ce thème de chapitres « oubliés » ? En quoi cet oubli nous interroge-t-il ? Pourquoi est-il important d'y remédier ? Ne craignons-nous pas d'imposer une histoire si fragmentée, si dispersée à travers des territoires qu'un sens se perde ?

Il y a plusieurs raisons à l'oubli de ces chapitres : l'indifférence, le mépris, la raison d'État, la disparition des témoins, la destruction d'archives. Mais ces chapitres sont connus, et nous pouvons leur redonner leur place dans le récit historique.

« *Notre héritage n'est précédé d'aucun testament,* » écrivait le poète René Char. En d'autres termes, l'héritage que nous nous proposons d'examiner aujourd'hui ne nous impose aucun récit. Il nous interpelle, c'est à partir des questions que nous nous posons aujourd'hui que nous réexaminons ces chapitres afin de construire un autre présent et d'imaginer un autre avenir.

L'un des premiers objectifs de ces rencontres est d'interroger les conditions, le contexte, qui ont conduit à dessiner une cartographie mutilée de l'Histoire. La cartographie de l'Histoire a évolué au cours des siècles, elle a connu des phénomènes de contraction et d'extension, mais depuis la fin de l'empire colonial en 1962, elle est réduite à l'espace hexagonal. En effet, il est remarquable que les « Outre-mer français », territoires dispersés dans des régions du monde, dans plusieurs océans et où vivent des citoyens français aient une Histoire, des langues, des rites, des coutumes si souvent oubliés

quand il est question de la société française, de ses mutations, de ses aspirations, de ses conflits et de ses espoirs. Cette mutilation de la cartographie fait ainsi disparaître des citoyens, des espaces, des chapitres d'histoire. Deux exemples parmi d'autres : pourquoi, lorsque la question du nucléaire est évoquée avec le danger potentiel qu'elle pose aux populations environnantes, ce sont les centrales nucléaires en France qui viennent à l'esprit, et non les citoyens français victimes des essais nucléaires dans le Pacifique ? Pourquoi, quand il est question de la présence de l'Islam en France, oublions-nous l'Île de La Réunion où l'Islam est établi de manière visible depuis le XIX^e siècle ?

Pour dessiner une cartographie plus fidèle, il faudrait en premier lieu intégrer l'espace et le temps, dans sa longue durée, et les Outre-mers.

Le second objectif est de croiser les regards. Plusieurs niveaux s'entrecroisent. L'Histoire nationale se juxtapose à des histoires régionales, à des histoires de frontières qui ont entraîné des guerres, des révisions de ces frontières avant d'être fixées à celles que nous connaissons. La France est imbriquée dans l'histoire de l'Europe et du monde. Et chaque outre-mer est à la fois imbriqué dans l'histoire de sa région, dans l'histoire nationale et dans l'histoire globale. Ainsi, l'Histoire de la Martinique et de la Guadeloupe est indissociable de celle des Caraïbes, celle de la Guyane de celles du Brésil et du Suriname, celles de La Réunion et de Mayotte de celle de l'Océan indien, celle de la Nouvelle-Calédonie du Pacifique... Les niveaux local, régional, national et global doivent être analysés dans leurs interactions et dans la production de nouvelles pratiques, de représentations de soi et du monde.

Le troisième objectif est d'étudier les mémoires sédimentaires d'un même territoire. Il ne faudrait penser ni l'Hexagone ni le territoire d'outre-mer comme des territoires uniformes et fermés sur eux-mêmes. Chacun connaît conflits, tensions, reconfiguration des identités. Ces formations en palimpsestes cumulatifs où des couches se superposent sans jamais recouvrir totalement l'une d'elles nous conduisent à complexifier nos approches, à être attentifs aux petites émergences, aux mémoires qui étaient enfouies et sont réactivées par des groupes, aux expressions artistiques.

Je voudrais donner quelques exemples de ces croisements palimpsestes : 1871 renvoie dans la conscience nationale à la Commune de Paris. Or, au même moment éclate en Algérie une des plus grandes insurrections de l'histoire coloniale dans ce pays, menée par El Mokrani. L'insurrection est écrasée dans le sang, des centaines de milliers d'hectares de terres et de forêts sont confisqués et donnés aux Alsaciens et Lorrains fuyant l'occupation prussienne. Dans les bateaux qui emmènent les Communards en exil en Nouvelle-Calédonie, il y a des Kabyles et des Arabes insurgés condamnés eux aussi à la déportation au bagne. Sept ans plus tard éclate une grande insurrection kanak sous la direction du chef Ataï. Des Communards et des Algériens participent à sa répression. Le chef Ataï sera décapité et sa tête envoyée en France pour être étudiée par les savants qui

découvriront une « race canaque ». Voilà un exemple de sédiments, d'histoires et de mémoires croisées. L'empire colonial, ses besoins économiques et militaires, ont fait circuler femmes et hommes d'une colonie à l'autre, de la colonie à l'Hexagone, de l'Hexagone à la colonie. Des oublis persistent dans l'Hexagone même, oubli ou marginalisation de l'histoire des immigrations post-coloniales, des solidarités entre groupes opprimés, de l'histoire des femmes, des marginaux...

Nous ne pouvons plus séparer l'Histoire en chapitres ou territoires, fermés les uns aux autres. Comment imaginer une césure totale entre la période esclavagiste et la période post-esclavagiste dans l'histoire nationale quand nous observons le fait suivant : dix-huit ans s'écoulent entre l'établissement d'un pouvoir colonial en Algérie en 1830 et l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848. Comment pendant ces dix-huit ans sont préparés à la fois l'abolition de l'esclavage et l'établissement d'un pouvoir colonial en Algérie ? En 1848, le même gouvernement de la Seconde République qui abolit l'esclavage transforme l'Algérie en trois départements français. Comment d'entrecroisent ces décisions ? Qui en sont les acteurs ? Quels en sont les objectifs ? Comment aussi faire apparaître qu'un événement majeur n'a pas le même écho sur des territoires liés par l'appartenance au même État ? Ainsi, 1848 résonne en France comme la création de la Seconde République, du Printemps des peuples alors que dans les colonies françaises, c'est l'abolition de l'esclavage et l'accès à la citoyenneté qui font résonance. Nous pourrions multiplier les exemples, jusque dans notre temps contemporain. Les temporalités, les représentations, les pratiques se croisent mais au lieu de chercher à les uniformiser et de les enfermer dans un cadre qui ne peut être qu'abstrait, il faut développer une méthodologie qui fasse place à ces croisements et interactions.

Il reste un objectif central, celui de combattre la xénophobie et le racisme, dont nous voyons revenir les expressions les plus viles et les plus abjectes. L'animalisation de l'autre, le déni de ses droits, le mépris pour des expressions culturelles et religieuses, annoncent toujours des pratiques discriminatoires et racistes.

Les solidarités doivent également être mises en lumière. Il n'y eut jamais total consentement à l'inégalité, à l'exploitation, au racisme. Toujours des voix se sont élevées, des mains ont été tendues, des portes ouvertes, des refuges créés. Remettre en lumière ces solidarités transcontinentales est primordial pour ne pas ethniciser l'Histoire.

La peur manipulée, instrumentalisée, resurgit avec force. Elle se focalise sur le fantasme que la France serait en train de perdre sa culture et son identité. Non seulement cette culture et cette identité n'ont jamais été fixes, mais elles se sont nourries d'apports multiples, culturels et religieux, et continuent de s'en nourrir.

Il est également important de souligner que toutes les mémoires méritent le même respect et la même dignité. Il ne s'agit pas de construire une Histoire sans repère, de s'ancrer dans le passé, ou d'accuser la France de tous les maux, mais bien au contraire de mettre à jour la richesse d'une Histoire jusqu'ici mutilée, de faire apparaître les conflits mais aussi dans le même temps, les solidarités et de renouveler l'idée du bien commun et de l'intérêt général.

La République française, réunie aujourd'hui dans sa communauté de citoyens, est composée d'une diversité de langues, de cultures et de croyances. S'il est un cliché de les qualifier de richesse, ces différences doivent avoir toutes droit de cité afin que cet atout se concrétise.

L'hétérogénéité des interventions cet après-midi témoigne de ces croisements d'histoire et de mémoire. Nous allons circuler d'un territoire à l'autre, d'une période à l'autre mais nous verrons le fil qui les relie apparaître. Nous avons aussi voulu une approche pluridisciplinaire. Chercheurs, artistes, écrivains, poètes, vont nous présenter ces chapitres. En effet, pour nous, le travail des artistes, des poètes et des écrivains est fondamental pour la réactivation des mémoires et des histoires. Un poème, un film, un chant réactive souvent de manière forte dans nos consciences un moment oublié, enfoui. Il invite alors à la recherche, à la relecture des archives, des mémoires orales et des traces.

Nous sommes conscients que les chapitres que nous abordons aujourd'hui sont loin de couvrir tous les chapitres oubliés. Cela ne peut que nous encourager à poursuivre ce travail d'archéologie.

Finalement, cette rencontre a été pensée comme l'amorce d'une commission vérité, et à terme d'une réconciliation, où chaque intervenant apportera son témoignage. La recherche continuera, des archives seront lues, des films, des documentaires et des expositions seront réalisés. Il faut néanmoins dès à présent combattre le repli et la peur, transmettre les figures oubliées et les mémoires marginalisées.

Françoise Vergès a publié sur les mémoires de l'esclavage et de la colonisation, les outre-mer français, Aimé Césaire, Frantz Fanon et les nouvelles formes de colonisation. Elle organise régulièrement des colloques sur ces thèmes, dont en 2011 « L'esclave au musée : méthodologies et pratiques » (actes publiés par Africultures, 2012). Elle est également l'auteur de films, *Maryse Condé. Une Voix singulière* (2011), *Aimé Césaire et les révoltes du monde* (2013) et a réalisé des expositions dont *Tropicomania* (Galerie Bétonsalon, Triennale de Paris, 2012), *Dix femmes puissantes. Portraits de femmes ayant combattu l'esclavage colonial* pour le Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes (2013). En 2012 et 2013, elle a organisé des visites guidées « Les Esclaves au Louvre : une humanité invisible ». Pour le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, elle a rassemblé en juin 2013 des architectes et des artistes qui avaient réalisé des mémoriaux autour de l'Apartheid, la Shoah, l'esclavage colonial et les crimes coloniaux. Elle est actuellement chercheuse associée au Collège d'études mondiales et chargée de mission au Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes et occupe le poste honorifique de *Consulting Professor* au *Goldsmiths College* de Londres.

PREMIÈRE PARTIE

Mme Françoise Vergès

Jean-Luc Raharimanana est un poète-écrivain, né à Antananarivo. Il obtient en 1989 le prix de la meilleure nouvelle de RFI. En juin 2002, son père, qui anime à Antananarivo une émission de radio sur l'Histoire de Madagascar, est condamné à l'issue d'un jugement sommaire, à deux ans de prison avec sursis. Jean-Luc Raharimanana abandonne alors l'enseignement pour prendre sa défense. Il se consacre dès lors entièrement à l'écriture, à la recherche, à la restitution de cette mémoire trahie par des récits, où « *se confondent mythes et réalités* ». Obéissant aux litanies du narrateur de *Nour 1947*, il parcourt les chemins sinueux et pluriels de la mémoire afin de « *transcrire, tout transcrire* ». Je citerai quelques-unes de ses œuvres : « *Lucarne* », « *Rêve sous le linceul* », « *Madagascar 1947* », « *L'arbre anthropophage* ». Il a également signé des contes musicaux pour jeune public et a mis en scène sa pièce « *Le prophète et le Président* ». Il coordonne la publication d'ouvrages collectifs. Madagascar est au centre de son œuvre, où la violence du monde côtoie la poésie la plus douce. Il a réalisé une magnifique exposition sur les insurgés de 1947.

M. Jean-Luc Raharimanana,
poète, écrivain

L'insurrection de 1947 à Madagascar, Paroles de témoins

« Si, aujourd'hui, des Français apprennent sans révolte les méthodes que d'autres Français utilisent parfois envers des Algériens ou des Malgaches, c'est qu'ils vivent, de manière inconsciente, sur la certitude que nous sommes supérieurs en quelque manière à ces peuples et que le choix des moyens propres à illustrer cette supériorité importe peu. »

Albert Camus

Combat du 10 mai 1947

La répression de l'insurrection de 1947 reste un fait marquant de l'histoire de Madagascar au XX^e siècle et un événement dans l'histoire coloniale française. Les rebelles nationalistes, en lutte pour l'indépendance de leur pays, se soulèvent dans la nuit du 29 au 30 mars 1947 au camp

militaire de Moramanga, à l'Est de l'île. La rébellion gagne rapidement un sixième du territoire malgache.

En représailles, l'armée française mobilise des moyens importants, la Sûreté générale use de torture et de désinformation, procède à des exécutions sommaires et à l'emprisonnement de militants et sympathisants nationalistes. Le soulèvement s'achève, à la fin du mois de décembre 1948, par une cérémonie de soumission des populations et des derniers chefs insurgés.

Cette répression fera au total plusieurs milliers de victimes parmi les rebelles et les populations civiles contraintes de se cacher dans la forêt où elles périront de famine et de maladies. Si le nombre exact de morts n'est toujours pas avéré, les chiffres varient de 89 000 à 30 000 morts, les historiens s'accordent en revanche pour qualifier ces événements de « crimes de guerre ». De leur côté, les insurgés feront de 150 à 550 victimes parmi les colons et militaires français et seront finalement vaincus, laissant Madagascar soumise à une autorité coloniale renforcée, jusqu'à l'indépendance de 1960.

En quelques minutes, nous ne pourrions pas bien sûr répondre à toutes les questions troublantes liées à cet événement. D'où vient l'ignorance, voire l'indifférence, quel est cet étrange silence d'un événement qui porte pourtant le nom de tabataba, cris, clameurs, éclats de voix, désordres, scandales, émeutes, troubles, rumeurs... ?

Certes, la plupart des conflits de la colonisation ou de la décolonisation sont l'objet d'un « trou de mémoire », mais cela semble particulièrement vrai pour l'insurrection malgache, au point que des historiens aient pu en parler comme d'une « *tragédie oubliée* ».

Tragédie oubliée, car 1947 ne représente-t-elle pas une honte pour une nation qui vient de vaincre le nazisme et qui, deux ans après, commet un massacre sans nom, un massacre auprès des hommes qui l'ont aidé à remporter la guerre ? Faut-il rappeler que Madagascar a fourni près de 40 000 soldats à l'armée française, soit 15 % des tirailleurs ?

Tragédie oubliée, car n'a-t-on pas incité l'armée d'occupation à « expédier » cette affaire pour s'occuper d'un autre front plus important, l'Indochine, usant de ce fait de procédés expéditifs qui s'avèreront être de véritables crimes de guerre : massacre de prisonniers comme ce fut le cas du wagon de Moramanga où, le 6 mai 1947, 166 prisonniers furent mitraillés de sang-froid à travers les parois d'un wagon à bestiaux, les survivants fusillés le 8 mai 1947...

Tragédie oubliée, car bientôt aura lieu le drame de l'Algérie.

Tragédie oubliée, car tous voudront croire à l'idylle de l'indépendance, que les choses se sont arrangées dans la liberté des uns (les colonisés) et la générosité de l'autre (le colon qui accorde l'indépendance).

Pour ma génération, née après l'indépendance, ayant grandi dans l'ignorance de son histoire et face aux troubles de son présent composé de multiples coups d'État et d'émeutes incessantes (de 1972 à aujourd'hui, pratiquement des violences à chaque élection présidentielle), 1947 forme un écho bien proche, comment ne pas reprendre mémoire ?

Trouver réponse à tant de déni. Éviter le temps des polémiques qui n'est finalement qu'une autre parole trouble. C'est ainsi qu'avec le photographe malgache Pierrot Men, nous avons créé cette exposition « Portraits d'insurgés », en cheminant à côté d'amis et structure français, Zérane Productions, le metteur en scène Thierry Bedard, la Région Île-de-France, et les multiples lieux qui nous ont accueillis, le festival d'Avignon, l'université de Nanterre, le festival des Francophonies en Limousin, ou encore le Cloître des Billettes.

Et je me remémore les paroles des témoins que j'ai rencontrés. Paroles souvent de pardon, « *voilà ce qui était arrivé, ce n'était pas tous les français, c'était quelques français* », de Félix Robson, un vieil homme au regard incroyablement apaisé, portant une vieille veste mille fois repassée, une grande taille à peine courbée, une précaution dans la prise de parole, la lucidité de l'homme qu'on n'a jamais écouté mais qui prend le temps de tout reprendre, de l'émotion à calmer pour ne pas effaroucher l'oreille qui se tend, à la voix qui tremble encore, toujours à l'évocation de l'intolérable survenu.

La parole si difficile de Rafetison Zacharie qui, dans un premier temps, a refusé de témoigner avant de brutalement livrer son récit, d'une manière glaciale, en s'épargnant les précautions langagières, lui homme si digne, usant d'un vocabulaire cru, presque indécent, pour décrire la torture qu'il a subi.

Le témoignage d'Henriette Vita, étonnée qu'on vienne la voir maintenant qu'elle va mourir, s'adressant à Pierrot Men et livrant son regard si troublant : « *Tu es venu et je vais mourir...* »

Tous ont exigé du temps pour livrer témoignages, le temps de savoir si l'oreille qui écoute en est digne, que ce temps n'appartienne pas seulement au temps de la curiosité, du voyeurisme, que ce temps ne soit pas seulement le temps d'un énième reportage sommaire teinté d'idéologie ou de visée politique, le temps de livrer un récit qui remonte au plus profond des douleurs, du silence, de la relégation du souvenir dans l'oubli que la société demande dans sa lâcheté à ne pas se coltiner un passé embarrassant, où les faits ne furent pas si simples que cela, d'un côté les dominants, de l'autre les dominés, où en fin de compte, ce fut d'abord une histoire d'humanité bafouée, où l'insurgé, avant d'être une victime de l'histoire, fut d'abord une victime de l'homme par l'homme, où l'être qui a revendiqué sa liberté, le colonisé, fut traité comme non appartenant à l'espèce humaine, car comment expliquer les massacres en masse ? Les corps jetés dans les fosses

communes ? Les hommes jetés d'un avion ? Les prisonniers entassés les uns contre les autres dans une pièce minuscule : à Manakara, près de 700 hommes dans une seule pièce ? Les exemples sont nombreux, et ce travail entamé n'est qu'une incitation à reprendre mémoire commune.

Tous ont voulu vérifier si l'oreille qui vient les écouter appartient à la haine ; tous ont exigé qu'on les écoute sans faire de leurs récits un instrument de haine. Qu'au fond d'eux-mêmes, ils ont réfléchi à la notion de pardon, qu'ils ont pardonné, non pas à leurs bourreaux, car ceux-ci n'ont jamais entrepris cette démarche de demander pardon, mais aux enfants de leurs bourreaux, car la faute du père n'incombe pas au fils, mais le fils doit savoir, pour ne pas revivre dans la culpabilité inconsciente du père. Ainsi, ils regrettent qu'entre la France et Madagascar il n'y ait jamais eu de réel partage de mémoire.

Tous ont voulu qu'on les rassure, que l'oreille qui écoute devienne bouche qui transmet leurs récits, que leurs témoignages traversent les générations, pour que nul autre humain ne revive ce qu'ils ont vécu.

Ainsi, après les avoir écoutés, je dis :

*Je ne viens pas sur les cendres du passé
Pour raviver les morsures du feu ou
Pour soulever les poussières indésirables,
Je ne viens pas sur les traces ensevelies
Pour accuser le pas qui a foulé ou le temps
qui a effacé
Je ne viens sur les pans du silence que
Pour un lambeau de mémoire et tisser
à nouveau la parole qui relie,
Je viens juste pour un peu de mots,
Et des parts de présent, et des rêves de futur...*

Il n'était pas une fois, car ces récits sont d'une histoire que beaucoup veulent oublier. Mais aujourd'hui, quelle que soit la crudité des témoignages, quelle que soit l'émotion qu'on peut éprouver face à ce qu'on entend (honte, colère, indignation, refus...), le devoir de mémoire suppose aussi l'obligation d'entendre et d'apprendre.

Dans les voix des témoins, dans leurs regards qui basculent vers leurs vécus, notre histoire, notre présent ont également basculé, et de ce basculement, nous sommes nés, aujourd'hui, Malgaches comme Français...

10 septembre 2008, face à Rafetison Zacharie :

« Tu veux savoir, tu veux ? Je suis heureux qu'un garçon comme toi veuille savoir. Mais il te faut prendre ton temps. Écouter. Avoir le courage. Tu as emmené ton ami Blanc. Ton ami français. Il est venu. Ton ami français. Je parle sa langue mais sa langue me brûle. J'ai 90 ans. Cela fait soixante ans que je n'ai pas parlé à un français. Cela fait soixante ans que j'ai survécu à 47. Nos mains étaient nos bourreaux. Pas de toilettes dans la prison. Pas d'eau. On s'essuyait avec nos

mains. On mangeait avec nos mains. Et nos ventres malades. Et nos diarrhées. Pas de cuiller. Pas de fourchette. Pas de papier. Nous mangions avec nos mains. Et nous en mourrions. Les Français n'avaient pas besoin de nous tuer, nos mains s'en chargeaient. Tu te tais ? Oui, tu as le droit. Pour entendre encore ceci : nous étions vomissures et corps morts, nous étions trop nombreux et d'autres prisonniers étaient arrivés, emmenés par le train, il n'y avait plus de place, et brutalement, contre les colonnes ont-ils lancés du gaz, les Français, comme cela, du gaz, et je suis tombé parmi les premiers, d'autres corps sont tombés sur moi, d'autres corps de vomissure et de diarrhées, et c'est comme cela que j'ai survécu, respirant le vomi et la merde au lieu du gaz, et cette odeur est l'odeur de ma survie, cette odeur, l'odeur de la merde.

Dire n'est pas accuser. Dire, c'est se retrouver sur le même espace d'entendement, et partager la parole, car c'est ce que m'ont appris tous ces vieux, hommes et femmes extraordinaires : la victime a à éduquer celui qui l'a avili, la victime a à éclaircir la tourmente des jours. »

Je vous remercie.

Mme Françoise Vergès

Didier Daeninckx est écrivain, éveilleur de conscience, auteur de nombreux ouvrages, dont « Meurtres pour mémoire » en 1984, qui révèle au grand public, bien avant le procès de Maurice Papon, le rôle de ce dernier dans le massacre d'Algériens, survenu lors des manifestations du 17 octobre 1961. Dans « La der des der », en hommage à son grand-père anarchiste et déserteur en 1917, il dénonce la pratique du fusillé pour l'exemple. Dans « La mort n'oublie personne », il raconte l'histoire tragique d'un jeune résistant condamné pour meurtre, après la guerre. Avec « Cannibale », paru en 1998, il met en scène l'exposition ethnographique de l'exposition coloniale de 1931, en racontant l'histoire des Kanaks exhibés comme des animaux dans un zoo. « Le retour d'Ataï », paru en 2002, évoque la revendication du peuple kanak de voir revenir au pays la tête du grand chef Ataï de l'insurrection de 1878, restitution à laquelle s'est engagé le Premier ministre Jean-Marc Ayrault en juillet dernier lors d'une visite en Nouvelle-Calédonie.

M. Didier Daeninckx,
écrivain

L'insurrection de 1878 en Nouvelle-Calédonie et la mort du chef Ataï

Je ne suis pas historien ni spécialiste en telle ou telle matière, et ce sont les hasards de la vie qui m'ont fait découvrir les solidarités avec des individus, des communautés que je n'avais jamais rencontrés. Et c'est par les moyens de la littérature que j'essaie d'en rendre compte.

Si je puise loin dans les souvenirs d'ailleurs, la première image que je retrouve est celle d'une baleine échouée sur la place de la Concorde en 1953, et devant laquelle défilaient les enfants des écoles. Me reste son nom, Jonas. Puis quelques années plus tard, en 1958, l'école toujours, avec une visite au Musée de l'Homme où était exposé le moulage de la Vénus Hottentote, Saartjie Baartman, qui ne retrouvera son identité africaine, Sawtche, que bien des décennies plus tard, en revenant chez les siens, dans l'Afrique du Sud de Nelson Mandela, grâce notamment aux efforts déployés dans ces murs.

Dans le dictionnaire Quillet-Flammarion que m'offre la mairie d'Aubervilliers, en 1963, pour me remercier d'avoir décroché le certificat d'études, cette définition à l'article « Nouvelle Calédonie » : « *Île montagneuse*

du Pacifique. La plus grande de nos possessions d'Océanie. 16 117 km², 62 300 habitants. Les indigènes sont des Mélanésiens, de race noire, maintenant civilisés ».

J'entrerai en contact avec cette « *race noire, maintenant civilisée* », au début de l'année 1986, après l'exécution, par un tireur d'élite de la Gendarmerie nationale, d'Éloi Machoro, un leader indépendantiste qui avait refusé la logique biaisée d'un référendum destiné à maintenir la domination sur le peuple kanak. L'île avait été le théâtre d'affrontements armés et de nombreux militants indépendantistes avaient été transférés dans les prisons de la métropole. J'étais devenu le parrain de l'un de ces prisonniers démunis qui découvraient la mère patrie depuis la fenêtre haute d'une cellule de Fresnes.

Ce n'est qu'en 1997 que j'effectuerai mon premier voyage aux antipodes, à la rencontre des usagers d'un projet de « cases-bibliothèques ». Jean-François Corral, le nouveau directeur de la bibliothèque Berhneim de Nouméa s'était rendu compte, en prenant ses fonctions, que son équipement avait en charge la politique de la lecture pour tout le territoire mais qu'on ne s'adressait, depuis des décennies, qu'aux habitants du centre de Nouméa. Il avait donc organisé, plutôt bricolé, des dépôts de livres dans les endroits les plus improbables, dans les villages les plus reculés où j'étais chargé, pendant un mois, de rencontrer les lecteurs. C'est lors d'une de mes haltes, au Nord de la Grande Terre, dans le village de Tendo, tout près de Tiendanite où repose Jean-Marie Tjibaou, qu'un vieil homme m'a parlé de cette centaine de Kanak de Canala exposés comme des animaux au Jardin d'Acclimatation lors de l'Exposition coloniale de 1931, puis prêtés à la société allemande Hagenbeck pour être exhibés, hommes, femmes, enfants, derrière les grilles des zoos de la finissante République de Weimar.

Le livre *Cannibale* que je rédigeai sur cet épisode colonial fut publié en mai 1998 alors que l'on finissait de bâtir à Saint-Denis, ma ville natale, le Stade de France qui verrait deux mois plus tard un Kanak de Canala, Christian Karembeu, soulever la Coupe du Monde alors que son arrière-grand-père, Willy Karembeu, subissait les quolibets des jeteurs de cacahouètes et de bananes, 67 ans plus tôt, dans les enclos de Paris, de Cologne et d'ailleurs.

La fréquentation de l'histoire kanak réserve bien des surprises. À l'issue des affrontements des années 80, les négociateurs mélanésiens des accords de Nouméa ont ouvert la voie à un long processus d'émancipation du territoire. Dans ce texte, le mot « kanak » est écrit « K A N A K » et cette orthographe, ce palindrome où passé et avenir sont en liaison permanente, s'impose au dictionnaire. On ne cherche plus Kanak à la lette « C », mais à la lettre « K » pour rompre avec l'injure. Cette injure n'apparaissait pas que dans les éructations du capitaine Haddock, après les célèbres Bachi Bouzouks, mais polluait les meilleurs esprits. Sait-on qu'après la déconvenue d'un de ses amis à l'Académie française, Marcel Proust avait créé une

Académie canaque, C A N A Q U E, qui se réunissait dans un salon des boulevards et dont on pouvait devenir membre en réussissant la grimace la plus effrayante et la plus affreuse qui soi.

Au contact d'amis calédoniens, Kanak et Caldoches, j'ai également appris que l'un des ferments des révoltes des années 1980 venait de loin. Au milieu des années 1970, en effet, un groupe de jeunes Kanak avaient fondé le groupe 1878 et s'étaient mobilisés à l'approche du centenaire de cette date alors oubliée. Ils avaient pleinement conscience qu'en privant un peuple de son histoire, on brouille, on embrouille, sa vision de l'avenir.

Ils avaient alors fait resurgir la mémoire d'une insurrection menée par un chef charismatique, Ataï. Dès 1853, au nom de l'Empereur Napoléon III, on avait commencé à appliquer une directive qui stipulait :

« Considérant qu'il est de principe que lorsqu'une puissance maritime se rend souveraine d'une terre occupée par une nation non civilisée et possédée seulement par des tribus sauvages, cette prise de possession annule tous les contrats antérieurs faits par des particuliers avec les naturels de ce pays ; qu'en conséquence les chefs et les indigènes de la Nouvelle Calédonie et de ses Dépendances n'ont jamais eu ni ne peuvent avoir le droit de disposer en tout ou en partie du sol occupé par eux en commun ou en propriété particulière ».

Cette politique de spoliation, d'accaparement des meilleures terres, des plaines, tendra à repousser les Kanak vers les massifs montagneux. Il ne se passera pas une année sans que des révoltes, impitoyablement réprimées, n'éclatent. On emprisonne, on fusille, on guillotine. Bientôt, les Kanak ne disposeront plus que de 10 % de leur territoire. Les colons et la très puissante administration pénitentiaire étendront sans cesse leurs emprises. La population kanak, estimée à plus de 50 000 personnes tombera aux alentours de 30 000. À la veille de la Grande guerre, ils seront moins de 20 000 soumis au Code de l'Indigénat et dans lesquels on prélèvera plusieurs centaines de « volontaires obligatoires » pour le Bataillon du Pacifique qui se fera taillé en pièces sur le Chemin des Dames. Les noms des Kanak sacrifiés entre Laon et Reims ne figurent que depuis moins de dix ans près des patronymes caldoches sur le Monument aux morts qui domine Nouméa.

En 1877 et 1878, un quart de siècle après la prise de possession de la Nouvelle Calédonie, la sécheresse frappe le territoire. Les colons laissent divaguer leurs troupeaux sur les terres encore aux mains des Kanak, les ravages provoqués par ces incursions aggravent la disette. Un chef se dresse alors, Ataï, qui refuse de protéger ses champs de légumes avec cette apostrophe : « Le jour où mes taros, mes ignames iront manger votre bétail, je dresserai des clôtures autour de mes cultures ». Si le refus de monsieur Chêne, un colon du village de Dogny, de rendre à sa tribu une domestique constitue l'élément déclencheur de la grande insurrection de 1878, son sens profond réside dans la prise de conscience d'Ataï du caractère inéluctable de la dépossession terrienne, culturelle et mémorielle de son peuple. Le 19 juin 1878, le colon Chêne est tué ainsi que sa famille, sa ferme incendiée. Les

tribus de Moindou, Moméa, Farino, Poquereux, de la vallée de Thio se soulèvent, font allégeance à Ataï. Bientôt, Nouméa vit sous la menace. Des bateaux de guerre déplacent des troupes vers le nord. Le colonel Gally-Passebec, admirateur de la méthode employée en Tasmanie par les Anglais, et qui mène les opérations de répression est tué par les guerriers d'Ataï dont l'aura grandi encore. Des Communards sensibles aux promesses d'élargissement, acceptent de suppléer les troupes françaises. Une colonne commandée par Amouroux, secrétaire de la Commune, s'illustrera dans la chasse aux Canaques. Des déportés kabyles, condamnés pour leur participation à la révolte des Mokrani de 1870 feront partie de ces forces supplétives. Ils ne seront pas payés en retour, il leur faudra attendre 1895 pour que se profile l'amnistie. Peu de contemporains entendront le comédien déporté Maxime Lisbonne qui déclarera : « Les Kanak révoltés sont les Communards de Nouvelle Calédonie ». Il faut préciser qu'en 1871 il commandait les Turcos de la Commune, et que son ordonnance, un Algérien noir du nom de Mohammed Ben Ali, sera fusillé par les Versaillais porte d'Issy.

Tous les moyens de la guerre sont employés pour réduire Ataï. Le lieutenant Servan offre une prime de 15 ou 20 francs par tête de Kanak scalpée, suivant l'importance du guerrier tué. Le gouverneur promet que les femmes des Kanak révoltés seront livrées aux tribus ralliées à la France. Plusieurs d'entre elles se pendront pour échapper à l'esclavage.

Ses forces reconstituées, après l'alerte sur Nouméa, la France reçoit le renfort de tribus au premier rang desquelles celle des Canala dont un Petit Chef, Segou, attirera Ataï et sa garde rapprochée dans un guet-apens près d'Amboa le 1^{er} septembre 1878. Sept têtes sont alors coupées et promenées sur les lances, celle de Ataï, de son fils, de son médecin et de quatre autres guerriers.

La disparition d'Ataï ne met pas fin aux troubles. Le gouverneur Olry écrira au Ministre de la Marine et des Colonies en date du 28 septembre :

« L'insurrection est générale. Nous devons nous estimer heureux de ne pas avoir eu tout ce monde-là à la fois sur les bras. À chaque rencontre, on en a tués quelques-uns, on n'en a jamais pris vivants. On a brûlé tous leurs villages, détruit toutes leurs cultures. Les femmes ont été données aux tribus alliées... ».

Ce n'est qu'en juin 1879, un an après le début de l'insurrection, que l'état de siège est levé.

Pendant ce temps, le médecin de la marine du nom de Navarre achète la tête de Ataï et celle d'Andja pour 200 francs et les emporte avec lui dans des bocalis remplis de solution de conservation. Navarre en fait don à la Société d'Anthropologie de Paris. Son fondateur Paul Broca, les présente aux membres de la société, le 25 octobre de la même année. Il fait exécuter un moulage de plâtre de la tête d'Ataï, avant de la décharner. Il découpe la boîte

crânienne pour en extraire le cerveau. Puis, il fait graver à même l'os « *Ataï, chef des néo-calédoniens révoltés, tué en 1879* » (la date, erronée, voisine le nom de Navarre, son « donateur »).

Le crâne est ensuite rangé dans une armoire parmi des centaines d'autres. En 1882, Théophile Chudzinski réalisera, dans l'ancien couvent des Cordeliers, une nouvelle étude détaillée des deux crânes au « regard de la science », prouvant selon ses termes la « nature » de la « race canaque ». Le crâne d'Ataï sera ensuite conservé sur les étagères du musée Dupuytren, le musée parisien des « monstruosités ».

À plusieurs reprises, les Kanak demanderont la restitution de ces restes humains, mais une fin de non-recevoir leur sera opposée, la trace des dépouilles s'étant perdue. Lors des négociations des accords de Nouméa, une recherche se soldera par un échec. En 2002, j'écrirai un roman « *Le Retour d'Ataï* » dans lequel je mettrai en scène un Canala qui vient à Paris pour retrouver la tête du chef de l'insurrection de 1878 et effacer la trahison des siens.

Ce livre sera lu par Sébastien Michin, directeur du musée anthropologique de Rouen qui me contactera pour faire partie d'un comité constitué pour organiser la restitution d'une tête maorie tatouée, présente dans les réserves de son musée. Une première tentative échouera, le ministère de la Culture faisait appel au Tribunal administratif pour s'opposer à la dispersion d'un patrimoine muséal. Un changement de locataire, rue de Valois, permettra qu'un ancêtre rejoigne les siens, en Nouvelle-Zélande. Lors de cette très émouvante cérémonie, je ferai la connaissance d'un alors étudiant en droit, Guillaume Fontanieu, présent aujourd'hui parmi nous, qui me confiera avoir vu le crâne d'Ataï dans les réserves du Musée de l'Homme...

La semaine suivante, en avril 2011, j'obtenais un rendez-vous avec l'un des principaux responsables du service de conservation dans les locaux provisoires installés au Jardin des Plantes. Le crâne d'Ataï était bien là, parfaitement conservé, caché depuis des décennies dans le maquis impénétrable de la bureaucratie. Pour le retrouver il fallait certainement poser la bonne question : « *Possédez-vous, non la tête mais le crâne du guerrier Ataï, acheté par Navarre en 1878, donné à Paul Broca en 1879, exposé à Dupuytren puis, mis en dépôt en 1950 au Musée de l'Homme* ».

Dès qu'il a été établi que nous étions bien en face du crâne d'Ataï, je me suis mis en rapport avec Jean-François Corral qui ne dirigeait plus la Bibliothèque Bernheim de Nouméa, mais travaillait à Koné aux côtés de Paul Néaoutyine, le président de la province Nord. Dans l'heure qui suivit, il se rapprochait du Sénat Coutumier, une instance créée par les Accords de Nouméa.

Voici le courrier qu'il m'a envoyé dans la nuit :

« Cher Didier

C'est chose faite, l'information a été donnée au grand Chef Berger Kawa, descendant d'Ataï, je suis soulagé.

Je suis donc allé à Petit Coulis (Sarraméa) aux alentours de 20 heures ce vendredi en compagnie de Samuel Goromido, vice-président du Sénat coutumier et ami proche. Il m'a introduit auprès du Grand Chef. Ce dernier a commencé à me montrer deux cartes délimitant des terres des clans des environs et le lieu où vivait Ataï. Sur une des cartes apparaît un banian qui porte encore son nom : le banian d'Ataï. Un autre endroit s'appelle la « barrière d'Ataï ». Puis il a raconté l'histoire d'Ataï en s'arrêtant à la tête coupée dans le formol. Après m'être présenté brièvement, j'ai poursuivi l'histoire de la tête d'Ataï d'après ce que tu m'as raconté. J'ai parlé de toi et dit que tu étais à la source de l'information.

J'ai précisé aussi que nous avons décidé de leur laisser la primeur de l'information, que nous n'avions pas informé la presse.

Puis j'en suis arrivé au moment crucial : les photos. Sa femme et sa fille (ou petite fille) se sont approchées. Un moment de silence palpable. J'ai senti les cœurs battre à tout rompre. Les trois photos sont apparues à l'écran. Le Grand Chef avait les yeux embués. Le moulage l'a visiblement beaucoup impressionné. Bouleversé même. Il s'est levé, il est allé chercher une photo de son grand père. La ressemblance de certains traits est évidente. J'ai laissé tourner les trois photos en boucle. Ça a duré peut être un quart d'heure. Ils ne se lassaient pas de les voir. On a admiré l'incroyable dentition d'Ataï. Longs moments de silence. On entendait que nos respirations. Le Grand Chef était à côté de moi et je sentais son émotion. Samy aussi. On est resté figés. On a attendu qu'il se remette.

Puis il a parlé du retour d'Ataï, le vrai, pas la fiction. On a parlé des tontons utérins qu'il va falloir identifier, car c'est à eux que reviennent les défunts.

Puis il a dit qu'il allait convoquer les membres du clan. Et qu'il fallait que, au-delà du clan, ce soit tous les clans et aires coutumières du pays qui participent à la cérémonie de la restitution. Il a même parlé des gens de Canala, dit qu'il fallait que ce retour rassemble même ceux qui jadis ont été les supplétifs de l'armée française. Unir et réconcilier. De belles paroles.

Il nous a remerciés de ne pas avoir ébruité la découverte dans la presse. Il a estimé que le calme était nécessaire pour préparer ce retour. Puis il nous a fait une coutume en retour. Il a dû dire mille fois merci. J'ai simplement dit que mon rôle s'arrêtait là, que désormais la suite leur appartenait. Et c'est bien comme ça.

Il y a eu beaucoup de sagesse dans ses propos et il se peut bien que cette découverte rassemble plus qu'elle ne divise. Je l'espère en tout cas. »

Il y a quelques mois, le premier ministre a annoncé que les restes d'Ataï retourneraient en pays kanak à l'automne 2014.

Un pays qui forge son destin en retrouvant son Histoire, un pays attachant et curieux, à 20 000 kilomètres d'ici et où, sur les bâtiments officiels, flottent le drapeau de la Communauté européenne, le drapeau français et le drapeau de la Kanaky.

Mme Françoise Vergès

Éric Deroo est un auteur, réalisateur, chercheur associé au CNRS, dont une grande partie de l'œuvre traite de l'Histoire coloniale française, notamment dans sa dimension militaire. Il a réalisé de nombreux documentaires, sur les Harkis, les tirailleurs sénégalais, les parachutistes indochinois, et plusieurs films sur l'Indochine. Il a aussi codirigé le film « *Zoo humain* », qui obtient en 2004 le prix Planète du bilan du film ethnographique du musée de l'Homme. Avec Jacques Pellerin, il a réalisé « *L'Empire du milieu du Sud* ». Il prépare pour 2014 un documentaire sur la guerre de 1914-1918. Il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages, et d'expositions sur l'Histoire coloniale.

M. Éric Deroo,

auteur, réalisateur, chercheur associé au CNRS

***Quelques fragments d'histoire militaire oubliés dans l'Océan indien
en 1914-1918 ou le destin de travailleurs ou combattants servant
au sein d'unités dites « Malgaches ou Somalis »***

Aujourd'hui, la plupart des spécialistes s'accordent sur l'étymologie du nom propre *Comores*, inspirée de l'arabe *Djazair al Kamar, Iles de la Lune*, donné à l'archipel, qui regroupe les quatre îles de la Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte, situé dans l'Océan Indien.

Pourtant, les luttes sans fin qui au cours des siècles ne cessent d'opposer entre elles les quatre îles, ou à leurs voisines Madagascar et Zanzibar, au point d'être surnommées *l'Archipel aux sultans batailleurs*, ne sont pas les seules raisons pour expliquer la disparition de l'appellation *Comores* pour nommer le territoire lorsqu'il sera progressivement occupé par la France et des soldats recrutés.

Ainsi, retracer l'appellation des formations militaires composées d'hommes recrutés aux Comores constitue un bon marqueur pour suivre l'expansion de la France dans l'Océan Indien conduisant à l'occupation coloniale définitive de l'archipel en 1912.

Le bulletin officiel n° 29 de l'île de Bourbon de 1830 précise que : « *la Compagnie africaine de l'île de Madagascar est composée de soldats pouvant être malgaches, comoriens, zanzibarites ou anciens esclaves noirs.* ». Présents dès 1829 à Tittintuc et à Tamatave, ils sont vêtus d'une blouse de toile bleue à

épaulettes rouges dotée de boutons à fleurs de lys légendés *compagnie africaine*. En 1840, la compagnie africaine est cantonnée à Hellville, capitale de Nosy Be, territoire ayant été cédé à la France par la Reine Sakalava du pays Tsiomeko. En 1841, les îles de Mayotte et Nosy Be sont cédées à la France. En 1846, la compagnie africaine détache 100 soldats à Mayotte, 100 à Nosy Be et 50 à Sainte Marie. Trois ans plus tard, elle repousse une incursion Sakalave à Nosy Be.

En 1869, un corps à base d'Anjouanais et de Caffres est mis sur pied à Nosy Be, un des soldats réunit déjà 22 ans de services dans l'armée française. En 1877, la *Compagnie africaine* est dissoute.

En 1885, une *Compagnie Sakalave*, aussi désignée *Compagnie des tirailleurs de Diego-Suarez*, est composée de très nombreux Comoriens. Ils se signalent par leur courage sous les ordres du capitaine Pennequin à Adampy le 25 août 1885. Ils sont ensuite stationnés à Ambodimadiro et, le 18 octobre suivant, combattent avec brio à Anorontsacana. Afin de prévenir les désertions, le capitaine Pennequin fait photographier ses soldats, procédé révolutionnaire pour l'époque. Par la suite, la compagnie est réorganisée à Nosy Be puis elle part à Diego-Suarez. Auparavant, elle a été décimée par une épidémie de bérubéri et des désertions très nombreuses. La tenue se compose d'une vareuse en drap bleu avec un collet à passepoil rouge, boutons de l'infanterie de marine, pantalon de drap blanc, calotte turque rouge.

En 1889, le sergent Chauvin, accompagné de huit tirailleurs malgaches, participe à Paris à l'Exposition universelle. La presse de l'époque évoque alors « *des militaires plus comoriens que malgaches* ». En 1892, l'inspecteur général des Troupes de Marine, le général Begin, recommande de recruter des Comoriens et de former avec eux un bataillon autonome.

En 1893, bien qu'il soit toujours composé d'une large part de Comoriens, le *Bataillon de Diego Suarez* ne change pas d'appellation. En 1895, il est transporté à Majunga, et fait bonne figure lors des combats pour occuper Madagascar, en particulier à Andriba et d'Ambohibe contre les Hova. Il est alors englobé au sein du *Régiment Colonial* avec le *Bataillon Haousa* et celui de *Volontaires de la Réunion*.

En 1898, le général Galliéni écrit dans un rapport que : « *le tirailleur comorien est assez brave et résistant par rapport aux Betsiléo et Hova* ». Désormais, les Comoriens servent au *Premier régiment de Tirailleurs Malgaches* (1^{er} RTM) et d'autres à la *Garde Indigène* où ils portent un chapeau à large bord, de type indochinois.

En 1905, une compagnie entièrement comorienne sert à Diego-Suarez au sein du *1^{er} régiment de Tirailleurs Malgaches* et à cette occasion, l'état-major de Tananarive classe les militaires autochtones par ordre de mérite militaire à savoir : Comoriens, Sakalave, Mahoa, Bara, Tamalo, Antaifasy, Antaimoro, Betsimaroha, Betsileo, Hova...

En 1912, la colonie de *Mayotte et dépendances* est rattachée à la colonie de Madagascar, le nom Comores, déjà peu usité, disparaît totalement et désormais seul le terme de *Madagascar et dépendances* sera utilisé.

En 1916, lors de la création du *1^{er} bataillon de Tirailleurs Somalis* à Majunga, 75 Comoriens, 200 Arabes du Yémen, 25 Abyssins ou Sénégalais et 1400 Somalis sont recensés dans ses rangs. Cette glorieuse unité qui a repris avec le *Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc* (composé d'Européens) et le *4^e régiment mixte de Zouaves et de Tirailleurs*, le *8^e régiment de Tirailleurs*, le *43^e bataillon de Tirailleurs Sénégalais* et des éléments du *6^e bataillon de Tirailleurs Indochinois*, le fort de Douaumont en octobre 1916, va accuser le plus important taux de pertes de l'infanterie française au cours de la Grande Guerre.

Un temps suspect, craignant qu'ils ne soient contaminés par la propagande turque voire allemande, le haut commandement finit par conclure : « *les Comoriens se montrent fidèles. Ils veulent ressembler aux poilus, manifestent le mépris de la mort et s'entendent très bien avec les Somalis d'origine dont ils partagent la foi religieuse. Ils ont prêté le serment coranique ensemble.* » Par ailleurs de nombreux Comoriens servent également au sein du *12^e bataillon de Tirailleurs Malgaches*, bataillon glorieux qui est plusieurs fois cité lors de la Grande Guerre. Beaucoup d'autres servent dans des régiments ou bataillons de tirailleurs dits malgaches ou sénégalais. En 1917, 64 d'entre eux rejoignent le *Bataillon Somali*, dont deux adjudants, six sergents et deux caporaux. Ainsi, en 1918, 209 Comoriens y forment la *3^e compagnie de tirailleurs somalis*.

En 1919, un rapport évoque : « *le Comorien qui possède une instruction asiatique quelquefois assez étendue qui l'approche de l'Algérien peut, en étant bien choisi dans un certain milieu et après quelques années d'études françaises, arriver à faire un officier d'une certaine valeur. Toutefois, il faut considérer que le Comorien et le Malgache ne peuvent jamais vivre en commun sans grosse difficulté.* » Un autre rapport rappelle que « *le tirailleur comorien se rapproche du Bambara, il est robuste, bien encadré, il obéit à son chef au combat.* »

De 1919 à 1939, les Comoriens servent à Madagascar dans les trois régiments de *Tirailleurs Malgaches*. On en décompte 280 en 1927. Certains ont pu être affectés au *43^e bataillon de Tirailleurs Malgaches* à Pamiers. À la déclaration de guerre, en 1939, les Comoriens sont surtout affectés au *2^e régiment Mixte Malgache* à Diego Suarez et à la *Garde Indigène de Madagascar*.

Le 4 mai 1940, un bataillon de renfort malgache embarque sur L'Otrante et est dirigé vers Djibouti. Il comporte 18 sous-officiers et 234 tirailleurs comoriens. Un plan destiné à recruter 1 500 ouvriers comoriens pour la métropole ne voit pas le jour. À la suite de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, des officiers du bataillon de renfort et quelques hommes rejoignent les Forces Françaises Libres tandis que des marins comoriens servent dans la marine marchande de la France libre.

En mai 1942, des Comoriens incorporés dans les rangs du *2^e régiment Mixte Malgache* combattent à Diego Suarez contre les forces anglo-saxonnes qui y débarquent.

En 1947, lors de la grande révolte malgache, des Comoriens servent dans la police et dans la Garde Indigène et le détachement de la *Garde Indigène de Madagascar et dépendances* est cité à l'ordre de l'armée en 1949.

En 1950, et pour la première fois dans l'histoire des Comores au sein de l'ensemble colonial français, un *Bataillon Comorien Mixte* est créé à Tananarive et cantonné au fort Duchesne. En 1958, il devient *19^e bataillon d'Infanterie de Marine* (les unités coloniales reprennent à cette époque leur vieille appellation de Troupes de Marine d'avant 1900). Ce bataillon est dissous en octobre 1960. Depuis, les traditions du *Bataillon Somali* (qui participa aux campagnes de 14/18 et de 39/45) et qui compta nombre de Comoriens dans ses rangs, sont conservées par le *5^e régiment interarmes d'outre-mer*, basé à Djibouti.

Mme Françoise Vergès

Raymond Riquier, quant à lui, est inspecteur d'académie et vice-Président de l'Amicale pour la mémoire des tirailleurs comoriens. Il lira un texte écrit pendant la Grande Guerre par un chef comorien pour inciter les hommes à aller se battre.

M. Raymond Riquier,
*Inspecteur d'académie, vice-président
de l'Amicale pour la mémoire des tirailleurs comoriens*

Le professeur Damir Ben Ali, un grand ethnographe, ancien président du Centre national de recherche et de documentation scientifique de Moroni a recueilli des transcriptions de narrations orales de La Grande Guerre dans l'Île de la Grande Comore : voici un extrait de l'une de ces paroles. J'adresse au professeur ma reconnaissance et mon admiration.

Mshinda Mtimbo n'était pas enrôlé dans l'armée coloniale en raison de son état de santé. Mais il était le porte-parole des membres de son *hirimu* (groupe d'âge) qui étaient contraints d'abandonner leurs rizières aux oiseaux prédateurs.

Il a raconté à sa manière, depuis la Grande Comore, entre 1916 et 1918, par des paroles d'assemblée de village, la Première guerre mondiale, la conscription des hommes, s'imaginant même dans les plaines de France, où l'on se battait à coups de pierres contre les Allemands.

« LA CONSCRIPTION

*L'année s'est achevée nous sommes sur le départ
L'appel annuel pour l'armée est affiché
J'ai consulté le devin qui ne se trompe pas
Celui qui ne me cache pas la vérité
Je lui dis : « Maître consultez votre sablier »
Celui qui ne mange jamais de poisson prit son meilleur sablier
Il l'a pris et l'a observé longtemps
Il dit : « Revenez et nous consulterons »
Je suis venu connaître vos prédictions
J'ai vu des évènements très graves
Cette année vous partez à l'étranger
Mais il n'y a pas de doute vous reviendrez.
Je vous prescris des offrandes votives très difficiles*

*Je demande un chat et une branche de prunier
Une canne à sucre de la variété djemba et une feuille d'aloès
Des déchets ramassés à un carrefour
Huit conques avec de l'huile et une mèche allumée
Une grappe de coco de la variété « mnazi mudu »
Un cabri à la robe noire de la race buda
Qui sera attrapé sans courir
Et qui sera attrapé sans corde
Je veux un chat sauvage
Le flanc gauche sera tondu
On lira aussi quatre fois la sourate du prélude du Coran
Je veux aussi un puissant djinn de la forêt
Qui sortira de la forêt en début d'après-midi
Arrivera à quatre heures de l'après-midi
Il viendra prendre possession des offrandes votives
Il ira les jeter très loin en haute mer
La femme prononcera une grande prière
Sans nul doute tu reviendras.
Le départ a lieu le vendredi à sept heures
Pour Moroni ville de pierres
Nous arrivâmes au bureau des Blancs
Devant des hommes en pantalons blancs
Ils parlaient leur langue et elle m'est incompréhensible
Je dis : « cessez de jaser et écrivez »
Car je suis un berger et je ne sais pas faire des discours
Ils grattèrent sur un morceau de papier et me le donnèrent
Ils prirent l'objet qui ne m'apporta pas la sérénité
Qui sème la mort dans la jeune génération et me la donne
Allez chez vous dire au revoir aux vôtres
Car vendredi sera le jour de départ,
Je rejoignis ma mère et lui expliquai
Elle était en larmes et demeura pensive
Il pleure celui qui m'aime
Je dis : calme-toi et va attendre la volonté de Dieu
Le bon coco ne tombe pas avant maturation.
Il atteint toujours son complet développement
Le jeudi à la première heure
Un bateau est signalé à l'horizon
En un clin d'œil il fut tout proche
Il se déploya comme un gros baobab
Il jeta les ancres qui l'immobilisèrent
Un adjudant blanc descendit à terre
Il saisit un registre et nous appela chacun par son nom
Nous sommes alignés par quatre
Nous sommes montés à bord du bateau
Tout de suite le bateau a levé l'ancre
L'avaleur d'eau salée prend de la vitesse*

*Nous avons signalé Majunga
Arrivés ici, ils nous ont débarqués
Un capitaine est venu nous conduire
Nous sommes arrivés à Handruva chez les Blancs
Un registre est apporté et on fit l'appel
Nous recevons en premier des sacs à dos
Et aussi nous avons reçu une gamelle
Nous y avons séjourné moins de six jours
Un bateau est venu et on nous embarqua
Trois navires de guerre nous ont escortés
Un sous-marin précédait le convoi
Nous sommes arrivés au pays des Français
Des fusils nous ont été distribués en premier
Nous avons reçu aussi des grenades
Nous sommes arrivés au-delà d'une plaine
Nous sommes arrivés là où la guerre fait rage
L'Allemand combat avec opiniâtreté
Nous avons investi toutes nos forces dans la bataille
À la fin nous avons utilisé des pierres »*

Mme Françoise Vergès

Cette circulation de soldats d'une colonie à l'autre ou de la colonie à l'hexagone fut intense. L'empire colonial est un monde de circulation, à la fois des mains-d'œuvre, des soldats, des colons, des prisonniers politiques ainsi que des exilés.

La question de nommer est un acte colonial, constituant une massification - « les indigènes », « les Malgaches », « les esclaves » - afin d'effacer la singularité de chacun. Les mouvements visant à redonner à chacune de ces personnes son nom et sa place dans l'Histoire sont ainsi primordiaux.

Mme Françoise Vergès

Guillaume Fontanieu est doctorant et chargé d'enseignement en Droit public à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Je l'ai rencontré lors du Comité pour la mémoire de l'Histoire de l'esclavage, qui avait été chargé de faire un rapport sur les mémoires des expositions ethnographiques. La question de la restitution des restes humains, pour laquelle le Sénat a joué un rôle très important, tend à resurgir. Leur statut juridique est ainsi central.

M. Guillaume Fontanieu,

*doctorant et chargé d'enseignement en droit public,
Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*

***Le statut juridique des restes humains au sein des collections muséales :
entre enjeux de mémoire et de conservation***

Mesdames, Messieurs les sénateurs,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens avant tout à remercier Françoise Vergès pour son invitation à évoquer la question juridique des restes humains qui se doit, comme nous le constatons, d'apporter une réponse pluridisciplinaire. Depuis 2002, trois séries de restitutions ont été organisées, d'abord avec l'Afrique du Sud pour Saartjie Bartman dite la Vénus Hottentote et avec l'Uruguay pour l'indien Charrua trois mois plus tard. Enfin, lors d'une cérémonie organisée au musée du Quai Branly le 23 janvier 2012, après celle organisée à la mairie de Rouen le 9 mai 2011, l'ensemble des têtes maories contenues dans les collections publiques ont été restituées à la Nouvelle-Zélande.

Ainsi, dans le cadre de mon mémoire de master 2 en anthropologie du droit, j'ai effectué un stage de mars à mai 2011 au sein des équipes du musée de l'Homme, pour observer comment l'étude des restes humains participent à la préservation d'une mémoire commune. Avant de décrire différentes situations qui pourraient prêter à restitution, puis en exposant les dispositions législatives et leurs lacunes, j'aimerais rapidement revenir sur les différentes missions des chercheurs du musée de l'Homme et des chercheurs invités qui sont libres de faire des études sur des cas spécifiques en ayant les moyens d'une visée comparative.

En effet, le musée de l'Homme se caractérise par l'importance de sa diversité biologique, avec près de 160 pays représentés pour un total recensé de 17 679 crânes, 975 squelettes et 80 momies. Un bon nombre d'informations sur les caractéristiques des restes humains conservés se trouvent dans l'os lui-même et l'étude de l'ADN ancien, dont les premiers travaux ne remontent qu'à une vingtaine d'années, permet de raconter la vie de ces personnes, de retracer leur histoire, leur parenté et les mouvements de population qui leur sont associés à travers ces analyses.

Notons que les collections muséales disposant également d'une série de restes humains qui sont non identifiables et à l'origine incertaine, ce qui pose moins de difficultés quant à leur conservation qu'un reste humain identifié et issu d'un drame colonial. En effet, ce n'est pas la même chose d'avoir sous sa garde des restes humains d'un peuple toujours vivant et d'un peuple qui n'existe plus ou dont le temps a effacé toute trace d'une localisation fiable. Dans ce dernier cas, le reste humain contient le témoignage de l'humanité d'un peuple et il s'avère donc nécessaire d'en conserver sa trace. Pour Alain Froment, le directeur de la valorisation des collections scientifiques du musée de l'Homme, il s'agit avant tout de « combiner écoute attentive et souci de conservation [et] (...) mettre en balance les impératifs scientifiques et les revendications des communautés indigènes »¹.

Pour le musée de l'Homme, lorsqu'un reste humain est identifié et individualisable, il n'y a aucun problème à ce que son peuple ou sa communauté d'origine en demande sa restitution. C'est dans ce cadre que, connaissant les questions et les incertitudes autour du crâne du grand chef Ataï, j'avais demandé à Philippe Menecier qui dirigeait alors les collections, où celui-ci pouvait se trouver. Il m'avait répondu sans difficulté et c'est après avoir contacté Didier Daeninckx que nous avons pu faire les démarches pour évoquer son histoire avec l'aide de Sabine Jobert dans le magazine *Le Pays* en juillet 2011.

Du fait du statut de la Nouvelle-Calédonie, le cas d'Ataï est différent des autres restes humains qui ont fait ou feront l'objet de restitution et sera rendu, en principe, en septembre 2014, lorsque les Kanak auront trouvé un accord quant à la destination de son crâne. L'accord de Nouméa du 5 mai 1998 ayant valeur constitutionnelle du fait de son intégration à l'article 76 de la Constitution, prévoit en son article 1.3.2 que : « *L'État favorisera le retour en Nouvelle-Calédonie d'objets culturels Kanak qui se trouvent dans des musées en France métropolitaine ou dans d'autres pays* ». Cet article permet donc de contourner l'article L 451-5 du code du patrimoine qui prévoit le principe de l'inaliénabilité des collections publiques des musées de France et de l'accord de la Commission scientifique nationale des collections en cas de déclassement. Il existe pourtant d'autres situations possibles de restitutions

¹ Froment A., « Ne liquidons pas les collections anthropologiques », *La Recherche*, n° 420, juin 2008, p. 96.

et nous allons pour les étayer prendre deux exemples, l'un issu de l'Algérie et l'autre du Sénégal. Nous reviendrons alors sur l'état de la législation du domaine public muséal pour pouvoir en proposer des aménagements.

I. Les cas possibles de restitution liés à l'Algérie et au Sénégal

Parmi les nombreux restes humains présents au musée de l'Homme figurent des Algériens issus du début de la période coloniale française. Rappelons que ce fut à partir de 1830 que la France entreprit, dans un premier temps, une domination limitée aux établissements maritimes en Algérie avant d'asseoir définitivement sa domination de tout le territoire en 1847. Pour réaliser cet objectif, le colonel Bugeaud alla soumettre au printemps 1844 la basse Kabylie et des émeutes éclatèrent à cette période jusqu'au début du Second Empire.

Plusieurs hommes ont représenté avec force leur résistance à cette assimilation. Le premier, un chérif prédicateur religieux surnommé Bou Bar'la que l'on peut traduire en français par « l'homme à la mule », exhortait les foules de village en village à se révolter au nom du sentiment national contre la présence française. Il « *inonda les pays arabes d'émissaires porteurs de lettres* »¹ en se disant l'envoyé du prophète pour les délivrer des chrétiens. D'abord à la tête de l'insurrection, de fin 1850 et durant l'année 1851, il saccagea des villages et des intérêts français et connut par la suite de nombreux échecs montrant sa faillibilité notamment en terre Kabyle, qui n'est pas musulmane et les dissensions entre les communautés ont accéléré sa perte d'influence. Rassemblant ses derniers partisans, il partit enlever des troupeaux et fut tué par le propriétaire le 26 décembre 1854.

Sa tête servit de trophée et fut envoyée au médecin chef de l'hôpital de Constantine, le docteur Vital qui en fit don à Paul Broca pour ses collections. Un de ses compagnons, Issa el Hammadi fut exécuté dans les mêmes circonstances, et sa tête momifiée a été conservée. Ce ne fut pas le seul don d'importance que Vital fit mais nous pouvons également relever les crânes de ceux qui ont participé à la défense de Zaâtcha dont la prise de cette oasis par les Français en 1849 fut un des grands massacres de la colonisation. En effet, comme le rapportait la chronique de Fernand Désiré Quesnoy, les meneurs « *Bou-Zian, son fils et le chérif Si Moussa, retrouvés parmi les défenseurs, furent décapités et leurs têtes exposées au camp afin que tous les Arabes sussent bien que les fauteurs de l'insurrection avaient payé de leur vie leur incroyable présomption* »². Lors de ma présence au musée de l'Homme, un historien algérien, Ali Farid Belkadi, était venu faire des recherches et avait fait une démarche, restée pour l'heure sans réponse, auprès du président algérien pour qu'il formule une demande officielle de restitution.

¹ Au capitaine H., *L'insurrection de la Grande-Kabylie, in Revue de l'Orient de l'Algérie et des colonies, T. XIII, 1861, p. 38.*

² *Quesnoy F.-D., L'armée d'Afrique depuis la conquête d'Alger, éd. Jouvet et Cie, 1888, p. 290.*

Un autre personnage mérite également toute son attention : le roi des Floups d'Oussouye de Casamance Sihalebe Diatta, mort en mai 1903. C'est à ma connaissance, le dernier reste humain qui a pour l'heure été évoqué officiellement comme pouvant faire l'objet d'une demande de restitution. Le docteur Maclaud, qui a été un important « pourvoyeur » en restes humains, a étudié la population Diola entourant la Casamance et tout particulièrement Sihalebe Diatta, disséqué par ses soins, sous la direction des professeurs Verneau et Rivet. Parmi les Diola, Sihalebe Diatta était roi de la tribu des Floups d'Oussouye qui a mené l'insurrection de 1902.

Son hostilité vis-à-vis de l'expansionnisme français lui valut d'être arrêté puis déporté à Sédhiou où il se laissa mourir de faim car, selon la coutume, personne à l'exception de ses épouses et de quelques initiés ne peut voir le roi manger. Les Diola ne croient pas à une mort naturelle car elle « est toujours le résultat d'un maléfice dont il faut rechercher et punir l'auteur »¹. La fonction de roi à Oussouye requiert de nombreuses contraintes et interdits si bien que son transfert à Sédhiou a été considéré par son peuple « comme un acte sacrilège (...) le roi (...) ne pouvait selon la coutume abandonner son territoire (...) [en tant qu']intermédiaire vivant et indispensable entre les forces invisibles et ses sujets »². Il représente aujourd'hui le symbole de l'affirmation de la Casamance comme une entité autonome au Sénégal. Ainsi, lors d'une séance du conseil des ministres du 12 août 2008, le président de la République du Sénégal a évoqué le rapatriement de figures historiques tels que Sihalebe Diatta pour qu'ils soient enterrés au Panthéon national mais il n'y a pas eu pour autant de réelles suites. Là encore, nous pouvons constater que la restitution d'un reste humain, enfouie sous des enjeux internes entre un État et une population locale à tendance autonomiste, est également dépendante du bon vouloir des relations interétatiques.

Nous allons voir à présent quels sont les principes juridiques qui gouvernent la présence des restes humains au sein des collections muséales en essayant de proposer d'éventuelles modifications.

II. La question des restitutions face au principe de l'inaliénabilité des collections

La loi³ du 4 janvier 2002 relative aux musées de France réaffirme le principe de l'inaliénabilité des collections pour les objets affectés au domaine public dans cette catégorie d'établissements, en l'assortissant d'une exception permettant un déclassement après avis d'une commission scientifique. Ainsi, s'il est vrai que l'Édit de Moulins de 1566 pose un

¹ Docteur Maclaud, Notes anthropologiques sur les Diola de la Casamance, in *L'anthropologie*, T. XVIII, Masson, 1907, p. 78.

² Roche C., cité par Lambal R., La rencontre de Malraux et de la reine Sebeth, in *Revue littéraire d'histoire de la France*, vol. 105, n° 4-2005, p. 1011.

³ Loi n° 2002-5 du 04/01/2002 relative aux musées de France, JORF du 05/01/2002, p. 305.

premier cadre de protection de la domanialité publique, la loi de 2002 opère subtilement une exception notable sous le prétexte de renforcer l'inaliénabilité en posant juridiquement son principe. En effet, même si l'on peut affirmer qu'antérieurement à ce cadre légal les collections étaient sous la protection de leurs conservateurs, cette institutionnalisation du déclassement d'objets des collections publiques permet tout même, par une procédure, de constater si l'objet en cause remplit effectivement sa mission de service public. Le déclassement est rendu possible sur proposition de l'institution muséale, à partir de l'avis rendu par la Commission scientifique nationale des collections des musées de France¹, créée par la loi de 2002 et qui disposait de cette compétence jusqu'à la loi² du 18 mai 2010. Si cette commission n'a pas été supprimée par la loi de 2010, cette dernière a créé une Commission scientifique nationale des collections³, reprenant la compétence du déclassement. La nouvelle commission créée par la loi de 2010 est composée de quatre collèges qui se réunissent en fonction de l'institution dans laquelle se trouve le bien culturel faisant l'objet d'une demande de déclassement. La commission créée par la loi de 2002 est, quant à elle, maintenue dans ses attributions précédentes⁴ mais n'aura donc géré qu'une seule situation de déclassement à l'occasion de la restitution par la France à l'Égypte de cinq fragments de peinture murale conservés au musée du Louvre et provenant du tombeau de Tetiky, un dignitaire de la XVIII^e dynastie. En cela, la nouvelle Commission vient compléter le dispositif juridique car elle permet l'examen du déclassement⁵ de biens culturels du domaine public ne faisant pas partie des collections des musées de France. La situation concernant le déclassement et la restitution de biens culturels semble clarifiée mais elle s'avère pourtant incomplète. La loi de 2002 relative aux musées de France a ajouté un article L 451-7 au code du patrimoine qui dispose que « *les biens incorporés dans les collections publiques par dons et legs ou, pour les collections ne relevant pas de l'État, ceux qui ont été acquis avec l'aide de l'État ne peuvent être déclassés* ». Comme le souligne la députée Colette Le Moal dans son rapport sur la loi de 2010, cet article a été adopté pour « *rassurer les donateurs sur la pérennité de leurs dons et legs, la garantie de l'inaliénabilité étant souvent à l'origine du geste qu'ils consentent vis-à-*

¹ Sur cette question l'art. 11 de la loi « musées de France » a été codifié à l'art. L 451-5 du Code du patrimoine (CP) qui pose pour principe que : « Les biens constituant les collections des musées de France appartenant à une personne publique font partie de leur domaine public et sont, à ce titre, inaliénables (...) » : la saisine de la Commission est donc l'exception.

² Loi n° 2010-501 du 18/05/2010 visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections, JORF n°0114 du 19/05/2010, p. 9210.

³ Ses fonctions et attributions sont organisées par le décret n°2011-160 du 08/02/2011 qui a été codifié par le décret n°2011-573 du 24/05/2011 aux articles R115-1 à R115-4 du CP.

⁴ L'article R451-3 du CP rappelle que la Commission créé en 2002 émet un avis sur les acquisitions faites dans les musées de France et se prononce préalablement au Haut Conseil sur l'appellation « musée de France » pour une institution qui en fait la demande.

⁵ Arrêté du 05/11/2009 portant déclassement de biens des collections des musées de France appartenant à l'État, JORF du 10/11/2009, p. 19457.

vis des institutions patrimoniales publiques »¹, mais il doit pouvoir être repensé pour prendre en considération les enjeux liés à la mémoire des populations anciennement colonisées. Ainsi, il appartient à la nouvelle Commission scientifique², à l'occasion de son rapport sur ses orientations en matière de déclassement ou de cession des biens appartenant aux collections³, « de confronter l'intérêt de conservation et d'exposition avec la dignité attachée aux restes humains, concrétisée par la demande d'un peuple "autochtone" »⁴, mais également de se prononcer sur le maintien d'une inaliénabilité absolue sur la question spécifique des restes humains en tant que biens culturels présents dans les collections du domaine public par le biais de legs ou de dons.

Il s'agit de s'emparer réellement de ce sujet qui en France n'a été traité qu'à partir de cas particuliers et symboliques, d'abord par la loi du 6 mars 2002 pour Saartje Baartman puis par la loi du 18 mai 2010 pour les têtes maories. Désormais, il est temps pour le législateur d'adopter un cadre général prévoyant toutes les difficultés liées à la restitution de restes humains présents dans des collections publiques et provenant de dons ou de legs, ce qui est du fait de leur nature même la plupart des cas existants, comme les restes des algériens évoqués en exemple.

Plusieurs solutions sont déjà envisageables telles que la réalisation d'un inventaire⁵ comme l'a établi la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et codifié à l'article L 451-2, mais devant être étendu à l'ensemble des institutions publiques. Cet inventaire aurait pour objectif une identification de ces restes humains avec l'appui de recherches historiques et pourraient ensuite faire l'objet d'une réclamation. En effet, si une identification précise est avérée, l'information peut être communiquée sur le site internet de la Commission scientifique nationale des collections qui se chargerait, à partir du ministère des affaires étrangères, de relayer l'information aux États potentiellement concernés par une demande de restitution. Cette initiative permettrait une mise en conformité des engagements pris par la France en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui dans ses articles⁶ 11-2 et 12-1

¹ Le Moal C., *Rapport n°2247 enregistré à la présidence de l'Assemblée le 07/04/2010, p. 10, en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r2447.pdf>*.

² Arrêté du 24/01/2013 portant nomination à la Commission scientifique nationale des collections, JORF n° 0032 du 07/02/2013, p. 2236.

³ Conformément à l'article 4 de la loi du 18 mai 2010.

⁴ Bioy X., « Le statut des restes humains archéologiques », *Revue de Droit Public*, T. 127, 2011-1, p. 108.

⁵ Article L 451-2 CP : « Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

⁶ Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones du 13/09/2007, article 11-2 : « Les États doivent accorder réparation par le biais de mécanismes efficaces – qui peuvent comprendre la restitution – mis au point en concertation avec les peuples autochtones, en ce qui concerne les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels qui leur ont été pris sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ou en violation de leurs lois, traditions et coutumes. » et article 12-1 : « Les peuples autochtones ont le droit [...] au rapatriement de leurs restes humains ».

prévoit une obligation pour les États d'assurer des mécanismes de réparation et donc un droit au retour des restes humains à leur terre d'origine. Encore faudrait-il pouvoir surmonter l'obstacle de l'article L 451-7 du code du patrimoine et, en la matière, une solution législative s'impose qui pourrait conduire à ce que le « matériel culturel sensible »¹, formulation issue du Conseil international des musées pour désigner les restes humains et objets sacrés des communautés autochtones, puisse également être déclassé. Pour cela, je propose de créer² un article L 111-1-1 du code du patrimoine qui définirait ce qu'est un bien culturel sensible en prévoyant de le conserver ou de l'exposer avec l'accord des communautés.

Enfin, j'ajouterai une exception à l'article L 451-7 qui disposerait que les biens culturels sensibles acquis par dons ou legs peuvent être déclassés sur proposition de l'institution gardienne et après avis conforme de la Commission scientifique nationale des collections. Cela permettrait de conserver la sécurité pour les donateurs ou légataires pour des biens culturels non-sensibles et d'affirmer la reconnaissance par l'État des erreurs de la colonisation dans la spoliation de restes humains. La proposition venant de l'institution gardienne, elle s'assurera que le reste humain soit identifié et individualisable et permettra ainsi d'engager un dialogue avec les communautés concernées.

Les précédentes restitutions ont donné lieu à de fructueux échanges et de nombreux exemples pourraient être cités dans lesquels les peuples d'origine consentent à ce que leurs restes et objets sacrés soient conservés par les institutions muséales comme des objets-ambassadeurs, au nom du patrimoine commun de l'humanité. Ainsi, il s'agit de restituer à chacun des parties de la mémoire de l'autre afin de parvenir ensemble, au prix d'un dialogue interculturel, à un véritable échange permettant de construire la pensée postcoloniale du XXI^e siècle.

¹ Expression utilisée par le Conseil international des musées (ICOM) dans son code de déontologie aux articles 2.5 : « les collections composées de restes humains ou d'objets sacrés ne seront acquises qu'à condition de pouvoir être conservées en sécurité et traitées avec respect. Cela doit être fait en accord avec les normes professionnelles et, lorsqu'ils sont connus, les intérêts et croyances de la communauté ou des groupes ethniques ou religieux d'origine » ; 3.7 (missions de recherche) et 4.3 (exposition des objets sensibles).

² Voici les projets d'articles proposés :

Article L 111-1-1 : « Les biens culturels sensibles sont composés de restes humains et d'objets considérés comme sacrés par leurs communautés d'origine. Ils doivent être conservés ou exposés en sécurité et traités avec respect, en accord avec les intérêts et croyances des communautés concernées, lorsque celles-ci sont connues.

Dans le cadre de l'article L 451-2 du présent code, les biens culturels sensibles font l'objet d'un recensement spécifique et sont portés à l'attention de la Commission scientifique nationale des collections ».

Article L 451-7-1 : « Par dérogation à l'article L 451-7, les biens culturels sensibles ayant été acquis par voie de dons ou de legs peuvent individuellement faire l'objet d'un déclassement des collections publiques, lorsque leur communauté d'origine est identifiée, sur proposition de l'institution gardienne à laquelle il appartient de vérifier l'origine desdites possessions et après avis conforme de la Commission scientifique nationale des collections. »

Mme Françoise Vergès

Tal Bruttman est doctorant à l'EHESS. Il a été commissaire de l'exposition « La Spoliation des juifs : une politique d'État (1940 à 1944) », au Mémorial de la Shoah¹. Il est important de montrer comment des politiques d'État, visant à un moment donné un groupe, confisquent ses biens afin de l'affaiblir et de le rendre vulnérable à de plus fortes discriminations.

Rappelons que cette confiscation des terres commence dans l'Empire colonial en Algérie dès 1830, mais aussi en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à Madagascar. À l'issue de la révolte de 1878, de 1871 ou de la conquête de Madagascar, ce sont des centaines de milliers d'hectares qui sont confisqués pour être confiés aux colons.

M. Tal Bruttman,

*doctorant à l'École des hautes études en sciences sociales,
commissaire de l'exposition « La spoliation des Juifs :
une politique d'État (1940-1944) » au Mémorial de la Shoah*

La spoliation des Juifs (1940-1944) ou comment avec la loi du 22 juillet 1941 le régime de Vichy adopte la politique d'aryanisation du Reich et l'intègre à un processus visant à « éliminer toute influence juive dans l'économie nationale »

Ce sujet est d'une certaine façon en décalage avec les précédents, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un chapitre oublié mais d'un chapitre qui a été oublié jusqu'au milieu des années 1990. Sa résurgence s'inscrit dans une séquence historique marquée par le discours du Vel' d'Hiv', prononcé par le président de la République Jacques Chirac en 1995. Pour la première fois un Président français reconnaissait la responsabilité de l'État français dans les arrestations et les déportations de Juifs dans le cadre de la « solution finale ».

Cette reconnaissance est fondamentale car elle a permis du même coup d'achever un long processus de deuil, dont la précédente étape avait été incarnée par le Mémorial de la déportation des Juifs de France de Serge Klarsfeld, qui avait offert un cénotaphe aux disparus. Avec le discours présidentiel s'achève d'une certaine façon la question centrale des victimes, au cœur des revendications de l'opinion, permettant du même coup l'émergence de questions « subsidiaires », dont celle des spoliations, qui se trouvaient rejetées dans l'ombre du processus de destruction lui-même.

¹ Tal Bruttman (dir.), *La spoliation des Juifs : une politique d'État, 1940-1944*, Mémorial de la Shoah, 2013.

La mise en œuvre de cette politique de spoliation s'inscrit dans un cadre européen. Il ne s'agit pas d'une invention du régime de Vichy, mais du Troisième Reich, et relève d'abord de l'histoire de l'antisémitisme nazi. Sa fonction première est de forcer les Juifs à quitter le territoire allemand, en les dépossédant de leurs biens. Lorsque la guerre est déclarée, cette politique de dépossession systématique n'a plus pour but de forcer les juifs à émigrer. En effet, l'émigration, déjà difficile dans les années 1930 puisque l'essentiel des pays - à l'exception de la France jusqu'en 1938 - fermaient largement leurs frontières, est désormais impossible. Avec la défaite et l'Occupation, cette politique nazie est introduite en France à partir de l'été 1940.

Il est fondamental de rappeler qu'elle constituait une politique d'État. Mais avant même que les politiques antisémites ne soient initiées en France, des violences populaires ont eu lieu à travers le pays, contre des « magasins juifs ». Ces attaques n'étaient fomentées ni par l'État de Vichy, ni par l'occupant, mais par des militants des partis de l'ultra-collaboration et différents mouvements antisémites. Cette période de l'été 1940 est importante à plus d'un titre en ce qui concerne l'antisémitisme. À Paris, des affiches fleurissent, interdisant l'entrée aux Juifs, et parfois aux Noirs, dans des magasins, cafés, restaurants ou théâtres, tant par antisémitisme que pour complaire aux Allemands.

À partir d'octobre 1940, le régime de Vichy, en concurrence avec les Allemands, adopte une législation antisémite autochtone créant la « race juive », s'inspirant largement des législations promulguées en Europe dans les années 1930. Jusqu'alors, le mot « juif » en France comportait une forte dimension péjorative. Le juif « civilisé », français, était nommé « israélite », les « Juifs » étant des étrangers.

Avec le « statut des Juifs », Vichy crée une forme de sous-indigénat. L'ensemble de l'arsenal législatif antisémite mis en place par Vichy vise à l'exclusion sociale de la population juive, en verrouillant toute possibilité de progresser au sein de la société française. Une partie de ces lois s'inspire directement de celles mises en place dans le cadre de l'indigénat au 19^{ème} siècle, notamment sur les questions de circulation. Ainsi à partir de la fin de l'année 1942, il est interdit aux Juifs étrangers de circuler en France d'une commune à une autre sans autorisation administrative ; ceci alors que depuis l'été 1942 a commencé à travers la France la chasse à l'homme dans le cadre de la « solution finale ».

Le dispositif juridique mis en place permet d'exclure les Juifs de la société française, d'organiser leur mort sociale. Il ne correspond plus à la logique nazie des années 1930, dont l'objectif est alors de déposséder les juifs pour les forcer à quitter le territoire, mais vise à les exclure, sans leur laisser la possibilité de quitter le territoire puisque le continent européen est verrouillé.

L'une des étapes majeures de cette politique antisémite est la fin du droit à la propriété privée pour les Juifs en France. À l'instar des autres lois, celle-ci fut appliquée sur l'ensemble du territoire, bien au-delà de la seule

métropole et de l'Afrique du Nord, jusque dans les confins de l'empire, en Indochine, à Madagascar ou en Afrique équatoriale française¹. La législation antisémite a ainsi été appliquée sur l'ensemble des territoires français, avec efficacité et de manière rapide. La législation antisémite excluant les fonctionnaires juifs est adoptée en octobre 1940. Trois mois plus tard, aucun fonctionnaire juif n'exerce plus au sein de l'administration française, hormis les rares personnes bénéficiant d'exemptions exceptionnelles.

Cette politique de spoliation est mise en œuvre par l'ensemble des administrations, et pas seulement par le Commissariat général aux questions juives. Contrairement au reste de la législation antisémite, celle-ci nécessite la participation directe de la population pour réussir. Il s'agit en effet d'un processus de dépossession qui a pour finalité de retransmettre ces biens à des Français, candidats à l'acquisition.

Ici, les mots sont fondamentaux. Le mot « aryansisation », qualifiant cette politique, est entré dans le langage commun et régulièrement employé. Or ce terme émane de la langue nazie et signifie littéralement « rendre aryen ». La signification profonde indique ainsi qu'il s'agit littéralement d'une politique de décontamination du bien, souillé par son propriétaire juif, en le transmettant à des propriétaires « aryens ».

Cette politique implacable d'« aryansisation » économique est adoptée pendant l'été 1941 par le régime de Vichy, après avoir été introduite en zone occupée à l'automne 1940. Elle interdit aux Juifs de posséder toute entreprise, quelle que soit sa taille, de même qu'elle interdit largement la propriété immobilière et financière aux Juifs.

Toute la population française sait ou peut savoir que cette politique, largement publicisée, est à l'œuvre. Des affiches sont placardées à travers la France afin de signaler les « biens juifs » et leur vente, de même que des petites annonces sont publiées à longueur de colonnes dans la presse. Le sens des mots est une nouvelle fois important : il n'y a pas de « biens juifs », autre expression émanant de la langue antisémite, mais des biens qui appartiennent à des Juifs. Pour les antisémites, là encore, ces biens sont devenus juifs.

Un problème se pose néanmoins pour le régime de Vichy avec cette politique : ne pas perturber les prix du marché, la vente de ces biens spoliés ne devant pas léser les propriétaires français en faisant baisser les prix du marché. Cette politique s'inscrit ainsi dans une politique économique plus globale. Il s'agit à la fois de trouver un juste prix et des acheteurs potentiels, ce qui là encore nécessite la participation de pans entiers de la société française : notaires, experts comptables, architectes, commissaires-priseurs ou huissiers, parmi d'autres, sont appelés à jouer un rôle dans ce processus.

¹ Sur le sujet, Jacques Cantier et Éric Jennings, *L'empire colonial sous Vichy, et plus largement pour les colonies*, Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques. La révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944.*

Cette politique avait été oubliée jusqu'aux années 1990. Du point de vue des survivants ou de leurs descendants, le traumatisme se focalisait sur l'assassinat de la population juive. Et plus largement, la population française, témoin de cette période, a occulté ces mesures, alors qu'elle en a été témoin au quotidien. La population a vu pendant trois années ces affiches placardées à travers tout le pays. Les ventes étaient labellisées « juives », les candidats à l'acquisition savaient ce pour quoi ils candidataient. Cette politique s'adresse à tous, et tous savent, ou peuvent savoir, qu'elle est à l'œuvre.

Cette politique antisémite a été mise en œuvre par une administration formée sous la République – une République qui disposait cependant du statut de l'indigénat et réservait des conditions plus que particulières aux sujets de l'Empire –, qui s'en est rapidement saisie. En juillet 1941, l'État français décrète que les Juifs n'ont plus droit à la propriété privée ; à la fin de l'année 1943, la politique d'« aryanisation » est en voie d'achèvement, l'ensemble des biens identifiés ayant été confisqués. Le succès de cette politique publique laisserait rêveur n'importe quel gouvernement ; elle a en effet été adoptée, mise en œuvre et achevée (en ce qui concerne les dépossession) dans des délais très courts.

Avec la Libération et le rétablissement républicain, une politique efficace de restitutions fut mise en œuvre, mais négligeant cependant certaines réalités, à commencer par la pleine dimension de la Shoah, synonyme de la disparition de familles entières et donc l'apparition de biens en déshérence. Lorsque cette politique de restitution s'achève au début des années 1950, 90 à 95 % des biens ou sommes spoliés ont été restitués. Le sujet tombe alors dans l'oubli, jusqu'à son retour sur le devant de la scène, non seulement dans un contexte français, mais également international, une vague de questionnements touchant aux biens spoliés et pillés durant la guerre apparaissant à travers le monde durant le milieu des années 1990. C'est dans ce contexte qu'est créée par Alain Juppé la mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, commission confiée à la présidence de Jean Mattéoli et regroupant historiens et archivistes, chargés de faire le jour sur cette question. À la suite des conclusions de la commission¹, plusieurs mesures furent prises, à commencer par la création d'un organisme chargé de procéder aux indemnisations de spoliations n'ayant pas étant restituées au sortir de la guerre, ainsi qu'une fondation (la fondation pour la Mémoire de la Shoah), dotée des sommes en déshérence restées aux mains de l'État, des banques ou assurances.

¹ Voir *Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, Rapport général*, Paris, La Documentation française, 2000, ainsi que les rapports réalisés par les différents groupes de travail de la mission.

Mme Françoise Vergès

Emmanuel Blanchard est historien, maître de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions politiques (CESDIP). Il est membre du comité de rédaction de la revue *Champ Pénal/ Penal field*. Sa thèse, soutenue en 2008, s'intitule « Encadrer des "citoyens diminués" : la police des Algériens en région parisienne, 1944-1962 ». Elle a été publiée en 2011 sous le titre « *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962* » aux éditions Nouveau monde. Il a été l'un des commissaires de l'exposition « *Paris en guerre d'Algérie* » présentée par le Comité d'histoire de la Ville de Paris au réfectoire des Cordeliers (décembre 2012 - janvier 2013). La liste de ses publications est disponible sur sa page personnelle : <http://www.cesdip.fr/spip.php?article451>.

M. Emmanuel Blanchard,
historien, maître de conférences,
Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Un massacre colonial à Paris : la répression du 14 juillet 1953 place de la Nation

I) Les faits

Le 14 juillet 1953, place de la Nation, au terme du défilé communiste et syndical traditionnel organisé par le mouvement de la Paix qui répond au défilé officiel du matin, les gardiens de la paix de la Préfecture de Police ouvrent le feu sur le cortège des nationalistes algériens. Sept cadavres sont relevés (six militants du PPA-MTLD¹ et un membre du service d'ordre de la CGT). Le même jour, une quarantaine d'Algériens sont blessés par balles.

D'après l'enquête menée à décharge par la Préfecture de Police, plusieurs dizaines de coups de feu ont été tirés, une quarantaine de douilles ont été ramassées, et une dizaine de gardiens ont reconnu avoir tiré. Malgré les accusations portées dans un premier temps et visant à étayer la thèse de la légitime défense, aucun tir n'a été avéré du côté des manifestants. La thèse

¹ Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) était la façade légale du Parti du peuple algérien, interdit depuis 1939

de l'émeute algérienne, portée par les autorités et relayée par une partie de la presse, ne résiste pas à l'analyse.

Le lendemain, la presse publie surtout des photos de véhicules de police brûlés, d'une place de la Nation saccagée, d'une dizaine de gardiens de la paix grièvement blessés, puisque des affrontements se sont effectivement déroulés Place de la Nation. Cependant, ces affrontements violents, qui ont pris la forme d'une véritable bataille rangée pendant une demi-heure, ont eu lieu après la fusillade, après une véritable tuerie perpétrée contre une foule désarmée. A ensuite succédé une véritable chasse aux Algériens. Une photo parue dans l'Humanité montre ainsi une foule de gardiens de la paix qui ont « coincé » un algérien pour le passer à tabac. Si ce type d'images est peu diffusé, les témoignages, y compris dans les rapports de police, font état d'un nettoyage par la police des alentours de la Place de la Nation, suivi de contrôles d'identité et de rafles dans différents quartiers de Paris, de tous les Algériens suspectés d'avoir participé à cette manifestation.

II) Le contexte

Il serait préjudiciable de se contenter d'une analyse victimaire. Il s'agit de rendre à ces militants, ce qu'étaient leur capacité d'action, leur lutte et leur projet politique.

Depuis 1950, les Algériens manifestaient très régulièrement en métropole, à Paris ou dans les grandes villes industrielles. Ils réclamaient une amélioration des prestations et de leurs droits sociaux, dont la minoration renvoyait à leur statut de citoyens diminués, qui transparaissait dans l'appellation « Français musulman d'Algérie ». Ils manifestaient aussi afin de régulièrement dénoncer les violences, les « rafles policières », la « chasse au faciès ». Ces termes sont utilisés à l'époque par la presse, mais également par la police. Ils manifestent également pour demander la libération de leur leader Messali Hadj, et afficher leurs revendications indépendantistes. Lors du défilé de juillet 1953, les Algériens tentent d'apparaître le plus ordonné possible, la rigueur de l'organisation et le soin apporté à l'habillement (la majorité sont en costume, beaucoup portent la cravate) permettant de contrecarrer les stéréotypes coloniaux de l'indigène irrationnel qui ne saurait pas se tenir. Dans les manifestations des années précédentes, le drapeau nationaliste était arboré, constituant un enjeu important dans les affrontements avec les manifestants.

Ces Algériens ne manifestaient pas toujours pacifiquement et étaient parfois armés de bâtons. L'affrontement avec les policiers fait partie du répertoire manifestant de l'époque. Ils ne sont pas toujours victimes, et font reculer la police à diverses reprises. Des policiers sont parfois blessés, notamment lors d'affrontements liés à la diffusion de la presse nationaliste, en particulier l'Algérie libre. Les archives de la Préfecture de Police montrent

qu'après le 1^{er} mai 1951, où ils avaient dû battre en retraite avec de nombreux blessés, certains gardiens de la paix fomentent leur revanche.

Rendre leur capacité d'action aux militants ne doit pas minorer la violence policière. Il s'agit de la replacer dans le répertoire policier de l'époque, en métropole, comme dans l'Empire, de la rafle à la tuerie.

Depuis la libération, les « Français musulmans d'Algérie » bénéficiaient de la liberté de circulation et d'installation sur la rive nord de la Méditerranée. Ils étaient supposés bénéficier de la pleine égalité des droits avec les autres citoyens français, dès lors qu'ils se trouvaient en métropole. Ils étaient cependant considérés comme « indésirables » par les hauts fonctionnaires en charge de la politique d'immigration qui auraient voulu attirer d'autres émigrants, par une partie de la presse qui mettait en exergue la « criminalité nord-africaine », et par une partie de la population qui leur reprochait leur pauvreté et leur présence trop visible dans certains quartiers. Beaucoup regrettaient que les « Français musulmans d'Algérie » ne soient pas contrôlés comme des étrangers, puisque Français ils échappaient à la police des étrangers. La police parisienne multipliait donc les rafles. Elle les conduisait au poste pour des vérifications d'identité approfondies, tout en sachant que cette politique médiatisée était vouée à l'échec. Les personnes arrêtées étaient certes fichées, mais très vite relâchées. Les indigents refoulés vers le département d'Algérie pouvaient retraverser la Méditerranée grâce à la liberté de circulation.

Ces contrôles incessants s'apparentent à des « cérémonies de dégradation » (d'après l'expression du sociologue étatsunien Harold Garfinkel), destinées à nier la qualité de citoyen français à ces hommes. Ils restaient perçus comme des sujets coloniaux, dont la présence en France était indésirable. Le massacre du 14 juillet 1953 est une radicalisation de cette dénégation. Dans les archives policières, les Algériens apparaissent comme des manifestants illégitimes, des hommes qui ne sont pas à leur place et à qui il faut donner une bonne leçon, des fanatiques face auxquels l'usage d'une violence extrême est justifié. Ils sont donc soumis à une pratique de tirs massifs dans la foule, qui n'a plus cours en métropole depuis les grandes manifestations antiparlementaires du 6 février 1934 mais qui demeure courante dans l'Empire colonial français, comme le démontrent les événements de Casablanca en décembre 1952¹. Les usages du maintien de l'ordre dans les départements d'outre-mer à la même époque et dans les décennies suivantes sont aussi particulièrement violents, notamment les répressions de décembre 1959 en Martinique ou de mai 1967 en Guadeloupe.

¹ Jim House, « L'Impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 91, 2012 p. 78-103.

III) Pourquoi se souvenir ?

Il ne s'agit pas de s'interroger sur les mécanismes sociaux et politiques de l'oubli, faciles à identifier dans le cas présent¹. Il ne s'agit pas plus de commémorer particulièrement ces victimes, qui appartiennent avant tout à la longue litanie des centaines de milliers d'Algériens morts pour l'indépendance nationale. Du point de vue de l'État français, ces manifestants ont été traités de la même manière que les ouvriers de Fourmies le 1^{er} mai 1891, ou que l'ensemble des colonisés qui, à partir de l'entre-deux-guerres, ont défilé pour remettre en cause la domination coloniale, comme à Tunis en avril 1938.

Il s'agit donc surtout de rappeler, au travers de l'analyse historique, que si les pratiques policières évoluent, elles continuent de s'appliquer de manière disproportionnée à certains groupes sociaux, notamment définis par leur apparence raciale. Dans leur caractère routinier, ces pratiques s'apparentent à de véritables « cérémonies de dégradation » destinées à inférioriser des individus dont le statut légal n'est pas reconnu. L'Histoire montre le potentiel de révolte des victimes et de radicalisation des violences policières, dont ces « cérémonies de dégradation » sont porteuses.

Ces conséquences peuvent être contenues si, sur le plan institutionnel, un certain nombre de mesures sont prises pour limiter les possibilités d'arbitraire policier et éviter la diffusion d'un certain nombre de pratiques discriminatoires. Si aucune mesure n'est prise, les contrôles d'identité à répétition resteront la cause majeure des tensions entre les forces de police et une partie de la jeunesse que de constants « vos papiers ! » ramènent à un statut d'infériorité citoyenne.

¹ Emmanuel Blanchard, « 1953 : massacre à la Nation », *L'Histoire*, n° 382, décembre 2012, p. 28-29.

Mme Françoise Vergès

Naïma Yahï est historienne, chercheuse associée au laboratoire URMIS, Université de Nice Sophia Antipolis, et directrice de Pangée Network. Elle est co-auteur du documentaire « Les Marcheurs, chronique des années Beurs », diffusé sur Public Sénat les 18 et 23 novembre 2013. Elle a organisé un colloque sur la chanson de l'exil. Elle a d'ailleurs contribué à l'écriture du magnifique spectacle Barbès Café.

Mme Naïma Yahï,

*historienne, chercheuse associée au laboratoire
« Unité de recherches Migrations et société »,
Université de Nice Sophia Antipolis,
directrice de Pangée Network*

***La création musicale des Algériens en exil : entre nationalisme et nostalgie
(1950-1960)***

Après tout ce que nous venons d'entendre et qui m'a beaucoup émue, j'ai la lourde tâche de vous parler « chansons ». Cet autre chapitre oublié peut paraître plus trivial, mais participe de l'Histoire coloniale, de celle des décolonisations, et du patrimoine de l'émigration, pleinement intégré à notre patrimoine national et à notre mémoire collective.

Le mépris adressé à certaines cultures émanant des populations colonisées se double d'une amnésie ou d'une absence de réappropriation patrimoniale collective de ces cultures. Ça et là, De nombreuses et belles initiatives de réappropriation s'effectuent toutefois, notamment par la société civile. Les artistes font découvrir aux historiens la richesse, ainsi que la réalité de la transmission mémorielle et culturelle de ces chansons. Les associations ou les créateurs - écrivains, dramaturges - nous font également toucher du doigt la beauté de ces richesses culturelles produites, malgré les violences et les discriminations du fait colonial par les Algériens colonisés et postcoloniaux qui s'installeront en France au XX^e siècle. Ces derniers donneront de grands artistes français, héritiers de ces productions artistiques.

Dans le cadre des expositions universelles, les colonisés étaient souvent mis en scène, notamment lors de concerts, sous l'image d'eunuques, danseuses du ventre et autres charmeurs de serpent, afin d'émoustiller les visiteurs. Cette image d'Épinal de l'Orient fantasmé se retrouve tout au long de ces exhibitions, auxquelles participent certains artistes qui marqueront la création musicale du XX^e siècle.

La figure de Mahieddine Bachtarzi est importante. Homme-orchestre de cette vie culturelle maghrébine, il est à la tête de la programmation de l'Opéra d'Alger et sera, avec son maître Edmond Nathan Yafil, à la tête de la troupe de musique arabo-andalouse El Moutribia. Il dirige la plupart des catalogues arabes des maisons de disques occidentales, telles que la libano-allemande Baïdaphone, ou Gramophone en France, avec Odéon, Columbia, Pathé Marconi et d'autres marques qui s'uniront au tournant des années 1950. Cet homme de la chanson classique arabo-andalouse ouvre la chanson de variété aux Algériens et plus largement aux Maghrébins car les artistes tunisiens et marocains participeront à cette aventure, dans le cadre hexagonal.

Une autre figure est celle de Mohammed El Kamal, le jazzman algérien, qui à ses côtés, met en œuvre les cafés concerts, notamment le fameux « caf'conc' », popularisé avec des artistes algériens. Ces derniers sont avant tout ouvriers, installés dans les bassins d'emplois dès la fin du XIX^e siècle, tels que les houillères du Nord-Pas-de-Calais ou les docks marseillais. Ils deviennent ainsi des troubadours de l'exil, faisant la narration de leurs affres et de l'amour de la terre natale. Très vite, cet amour de l'Algérie prend les traits du nationalisme, incarné par la figure de Messali Hadj, et accompagne son émergence.

Ces nombreux ouvriers, manifestant pour réclamer des droits ainsi que l'indépendance de leur pays, sont accompagnés par ces artistes dans cette prise de conscience collective qui mènera à l'émancipation.

Une chanson de Mahhiédine Bachtarzi évoque le fils de la Nation, et encense les caractéristiques de cette fameuse personnalité algérienne, qui est l'un des ferments du nationalisme algérien. À travers cette chanson, Il s'agit de rappeler ce qui fait que l'indigène, le colonisé, n'est pas français, et ne le sera jamais pour des raisons liées à son statut et aux lois discriminantes qui le concernent.

De son côté, Mohamed El Kamal propose du théâtre chanté lors des meetings et réunions du journal El Ouma, émanation de l'Étoile nord-africaine. Cet organisme pan-maghrébin, né de la section coloniale du parti communiste français en 1927 mais qui s'en émancipe, demande les indépendances des trois pays du Maghreb avant de se caractériser par des partis nationalistes algériens, marocains et tunisiens. La programmation du théâtre de l'opéra d'Alger, portée par la troupe Mahieddine, porte cette parole, y compris dans les départements en Algérie, à travers des mises en scènes et des chansons, et bientôt des comédies musicales comme celles réalisées par Simone Berriau, dont « Sérénade à Myriam » tournée au Maroc que l'on trouve aujourd'hui dans les archives du CNC.

Ces artistes qui évoquent l'attachement à la terre natale et la douleur de l'arrachement, de l'exil, chanteront également leur opposition à la colonisation. Slimane Azem et Cheikh El Hasnaoui, deux grands chanteurs

kabyles qui s'installent en France métropolitaine au tournant des années 1930, chantent cet engagement. Le premier est membre du parti du Peuple algérien, à la tête duquel est Messali Hadj qui réclame, via des meetings et des manifestations, l'indépendance de l'Algérie. Il traduit cet engagement en chanson, lors d'un enregistrement chez Pathé Marconi, maison de disques française. Avec « Afragh Ajrad Thamourthiou » (Criquet sors de ma terre), sur la couverture du 45 tours comme dans la chanson, il compare les colons aux criquets qui dévorent les terres, en référence aux poèmes de Si Mohand Ou Mhand, grand poète kabyle qui connaîtra l'exil suite aux révoltes algériennes du XIX^e siècle.

La jeune Ouarda quant à elle naît à Puteaux en 1939, et grandit dans les rues du quartier latin. Elle se fait connaître sur les ondes de l'ORTF, lors des émissions en langue arabe et berbère, dédiées aux indigènes. Elle deviendra Ouarda al-Jazairia, « Ouarda l'Algérienne », et sera considérée, après la mort d'Oum Kalsoum, comme la plus grande chanteuse du monde arabe. Son père, qui tient un cabaret dans le quartier latin, est considéré comme un membre éminent de la Fédération de France du FLN. Cette enfant de France – qui nous quittera en 2012 – connaît l'exil, expulsée avec sa famille en 1958.

Cette chanson algérienne, qui s'engage dans le nationalisme et dans cette narration de l'exil, se produit dans des lieux de mémoire, tels que les cafés algériens constituant des salles de spectacle informelles pour ces artistes. Les Algériens avaient le droit d'acquérir des licences pour les débits de boisson, expliquant une présence importante et ancienne des Algériens dans le métier de cafetier. Les cabarets orientaux du Quartier latin, les foyers de travailleurs algériens et les cinémas de quartiers d'immigrés tels que le Louxor sont aujourd'hui des lieux de mémoire. Ils étaient aussi des lieux de militance politique, qui ont permis à ce maillage d'ouvriers militants d'être une force de frappe importante pour la Fédération de France du FLN, qui portent la lutte armée en la soutenant financièrement, intellectuellement et artistiquement. Ces artistes se produisent en effet pendant la guerre, et cotisent comme les ouvriers de l'époque.

Après la guerre, cette scène ne se tarit pas, à l'instar de l'émigration algérienne qui passe de 350 000 ressortissants à la fin de la guerre à plus de 800 000 à la fin des années 1970, pour atteindre 1,5 million Algériens aujourd'hui, sans compter les nombreux Français héritiers de cette émigration. D'autres figures peuvent être citées, telles que Mohamed Hachlaf, journaliste et directeur éminent de maison de disques, ou des artistes comme Noura, qui sera, avec Slimane Azem, la seule à recevoir un disque d'or en France pour ses ventes au début des années 1970.

Cette chanson de l'exil qui fait la narration douloureuse et poétique de cet arrachement à la terre natale se perpétue. Ce genre poétique et musical se développe et connaît ses grandes heures dans les années 1960 et 1970. Il fait l'objet d'une réappropriation patrimoniale par des artistes, tels que

Mouss et Hakim dans leur projet *Origines Contrôlées*, ou Rachid Taha avec ses albums « Diwan » et sa fameuse reprise du titre « Ya rayah » (l'exilé) dont il fit un succès au début des années 90.

Ces artistes français aujourd'hui se font forts d'être des passeurs culturels pour rappeler à l'ensemble de notre société la richesse patrimoniale en partage que constitue ce répertoire multilingue, caractérisé par l'exil. Il s'agit en effet de plus de 20 000 titres enregistrés en 78 tours, en 45 tours, CD, K7, de cette diaspora algérienne dans toute sa diversité tout au long du XX^e siècle, qui font enfin l'objet aujourd'hui d'une réappropriation musicale et mémorielle pour une diffusion au plus grand nombre.

Mme Françoise Vergès

Dominique Rolland est maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), ethnologue et écrivain. Parmi ses ouvrages figurent « *Passeport pour Hué : la Tonkinoise de l'île de Groix* » en 2011, « *Petits Vietnams, Histoire des camps de rapatriés d'Indochine en 2010* », et « *De sang-mêlé, Chronique du métissage en Indochine* » en 2006, qu'elle a mis en scène et dont elle nous propose un extrait.

Mme Dominique Rolland,

*écrivain, maître de conférences à l'Institut national
des langues et civilisations orientales (INALCO)*

*De sang-mêlé, une mise en scène sur la figure du métis comme construction
coloniale*

Extrait du spectacle

« La Tonkinoise de l'Île de Groix »

Le spectacle « La Tonkinoise de l'Île de Groix » porte sur les questions du métissage franco-indochinois, et de ses conséquences postcoloniales. Il se jouera les 29 et 30 novembre à 20 heures à la CNHI. Je le réalise avec un dessinateur de bande dessinée, Clément Baloup, eurasien également, et un musicien Tran Quang Hai.

Parfois, parfois, je me sens traversée d'une angoisse dure et froide comme un caillou. Ce n'est pas de la peur, non, de la solitude crue, humide. Comme un enfant qu'on ramène en pension un dimanche soir. L'arrachement inévitable. Non, non, je n'ai pas été en pension, ce n'est pas un souvenir... c'est juste... une impression. L'impression, vous voyez, que je n'avais pas le choix. Je veux dire qu'une certaine forme de bonheur ne m'était pas accessible. Ce n'était de la faute de personne. C'était ainsi. Je n'étais pas malheureuse. C'étaient les gens autour de moi qui avaient du malheur. Pas spécialement moi. On était installés dans la douleur, depuis longtemps je crois.

Quelle douleur ? La douleur de ne pas savoir qui on est, où on est. Du côté du bien, du côté du mal. Ce n'est pas facile. De quoi je parle ? De la colonisation.

(Légère ambiance musicale)

II L'avion Clément dessin nuages toits et dragons, commencés plus haut

C'est drôle, c'est drôle. Je ne me souviens pas d'avoir vu la ville d'en haut quand l'avion amorçait sa descente. Toute la nuit, une petite lumière avait clignoté sur l'aile, et puis dans le ciel, quelque chose avait pâli, le noir virant à l'indigo, l'indigo au violacé, le violacé au rose pivoine. Et puis on descend sur l'aéroport de Nôi Bay, Hanoi. Hà nôi, Tonkin.

C'est comme ça qu'elle commence, l'histoire. À l'école communale, quand on écrit à l'encre violette, lieu de naissance de la mère, deux points, Hanoi, entre parenthèses, Tonkin. À l'époque, Hanoi, je l'écrivais à la française, en un seul mot. Je ne savais pas qu'il y avait une autre façon de l'écrire, plus âpre, en deux mots, l'accent grave sur le a, l'accent circonflexe sur le o et puis un point, en dessous, comme un coup frappé. Hà nôi. Hà nôi. Mais à l'école communale on ne sait rien de tout ça, juste qu'il faut mettre Tonkin entre parenthèses, parce que c'est la province. Oui, la province. Mais la province de quoi ? La province comme le Languedoc, la Bretagne, l'Auvergne ? Dans la salle de classe, il y a une carte de France, massive, hexagonale, avec tous ses départements colorés serrés les uns contre les autres. Non, le Tonkin n'y est pas. Il figure, sur une autre carte, on lui tourne le dos. L'empire colonial français, c'est un au-delà de l'hexagone qui s'étale sur le mur du fond. C'était la fin de l'année, la fin du programme, et puis c'était aussi la fin de cet empire-là, parce que le Tonkin, c'était un pays où il y avait la guerre. Oui, la guerre. Mais quelle guerre, je ne savais pas, chez moi, on ne disait rien.

III Carte d'identité

Il y a quelques temps, j'ai retrouvé la carte d'identité de mon grand-père, celle qui date de 1935. À l'époque de l'école communale, c'est chez lui que je vivais. Sur la carte, il y a écrit : Charles-Eugène Harter, né en 1894 à Dap Cau, province de Bac Ninh, fils de Charles Eugène Harter, ingénieur des chemins de fer de l'Indochine et de Nguyen thi Nghiêm, son épouse. Son épouse ! Fils légitime, carte d'identité française, pas de problème. Et pourtant, à la troisième ligne, après la mention signes particulier néant, cette autre mention, très étrange : teint, deux points, bistre. Bistre. C'est un drôle de mot. Moi je ne l'ai entendu utiliser que pour les paupières. On dit : paupières bistre. Et encore, seulement quand on parle des yeux des femmes dans les tableaux de la renaissance, ou de ceux des anges très fatigués.

Et le teint ? Est-ce une manière pudique de dire la couleur de la race, la couleur de la peau ? Non, je ne crois pas : quand on parle du teint, ce n'est pas à propos de ce qu'on appelle les gens de couleur, mais plutôt de ceux qui n'ont pas tout à fait de couleur mais un peu quand même : on dit le teint basané, le teint olivâtre.

Être teinté, c'est n'être pas tout à fait blanc. Mais blanc quand même un peu. Blanc quand même pas mal, plus blanc qu'autre chose.

Teint bistre, qu'est-ce que ça veut dire ?

Mon grand-père, le type au teint bistre, il était métis. C'est pour ça, le teint bistre. Lui, il préférerait dire eurasiens, parce que de son temps, métis, c'était une insulte. Oui, une insulte. On disait « *Sale métis, Sale race de métis* ». Aujourd'hui, on a du mal à comprendre, le métissage chez nous est à la mode. On a oublié l'origine coloniale du mot, on pense juste que c'est une chance, un plus dans l'identité, deux cultures, c'est mieux qu'une seule, ça s'additionne. Sauf que, ce n'est pas aussi simple, être métis. Être métis, ce n'est pas comme ça, ce n'est pas être deux personnes distinctes, c'est être à la fois l'un et l'autre, avoir toujours une part de l'autre en soi, une part de soi en l'autre. Être métis, c'est porter en soi les deux parts d'un monde inégal. Être à la fois l'un et l'autre.

Colonisateur et colonisé, dominant et dominé, possédant, et dépossédé. Oh je sais bien ce que vous allez dire, que je fais bien des histoires, qu'est-ce qu'il m'en reste, à moi, de ce métissage ? Pas grand-chose, de la couleur diluée, de l'identité diluée, presque rien. Et on pourrait se demander tout aussi bien ce qui leur en reste, à eux, les gamins en capuche qui caillaient des bagnoles dans nos banlieues, qu'est-ce qui leur en reste, de leur origines kabyles, sénégalaises, maliennes, khmères, tamoules, congolaises, martiniquaises, canaques, vietnamiennes et que sais-je encore ? De la couleur diluée, de l'identité diluée, pas grand-chose, presque rien.

Parfois, à la télévision, on voit des émissions qui s'appellent double jeu, ou double culture. On y invite des écrivains, des intellectuels, des artistes. À les entendre, on comprend tout de suite l'avantage qu'il y a d'avoir deux cultures plutôt qu'une seule. Oui, mais, essayez donc d'aller leur expliquer, aux gamins en capuche qui caillaient des bagnoles dans nos banlieues, la chance qu'ils ont, d'avoir à la fois leur noble ancestralité africaine et puis l'héritage des Lumières... non, eux c'est pas deux cultures qu'ils ont, c'est une culture qui leur a échappé et l'autre qu'ils n'ont jamais réussi à attraper, alors... Ben alors, ils passent pas dans les mêmes émissions, c'est tout !

IV Lettre d'Antoine Mahaut à son ami Georges Leric

Tout commence comme dans la chanson, c'est presque rien. Presque rien, un petit jeune homme, à la fin du XIX^e siècle, qui s'engage pour faire la conquête du Tonkin, il est Corse, Auvergnat, Franc-comtois, Breton. Il a 20 ans. Peut-être qu'il n'en reviendra pas. Peut-être qu'il mourra du choléra, du paludisme, du typhus, de la dysenterie, d'une de ces maladies qu'on attrape en arrivant, et dont on meurt avant même d'avoir combattu. Peut-être qu'il sera dévoré par un tigre, ou mordu par un serpent. Peut-être qu'il se noiera dans la rivière claire. Peut-être qu'il sera décapité par les pirates.

Mais peut-être qu'il aura eu de la chance, qu'il sera blessé mais pas trop, et qu'on l'affectera dans un poste tranquille. D'où il écrira au pays, à sa famille, à sa promise, à ses amis... Comme cette lettre par exemple :

« Fouly, le 18 mai 1887

Mon cher Georges

À la prise de la citadelle de Hué, j'ai connu des combats terribles et j'ai été blessé au pied gauche, rien de très grave heureusement, et du coup j'ai été affecté à Dong Hoi, qui se situe pas très loin de Hué, si tu te souviens. C'est un pays très calme, très joli, avec beaucoup de temples et de pagodes, car les gens sont très dévots et prient leurs génies de leur épargner les maladies et les calamités naturelles. Les indigènes ne nous font pas de problèmes comme dans le nord. Ce qu'il y a de bien, c'est qu'il est facile de se trouver une petite épouse, pour tenir la maison, faire la cuisine, et faire aussi le reste, si tu vois ce que je veux dire... Certaines seraient même très jolies, malgré leur manie de se teindre des dents en noir ! L'avantage, c'est que tu paies une certaine somme au père (attention, il faut marchander, sinon tu te fais avoir !) et après, si tu n'en veux plus, tu la renvoies et on te rend l'argent ! C'est aussi simple que cela. Quelle belle coutume ! Le seul problème, c'est quand elles te font des petits. Moi il m'en est venu un qui doit avoir presque un an maintenant, un petit tout jaune mais avec un grand nez qui fait qu'on le remarque tout de suite. Évidemment, je ne l'ai pas déclaré, que veux-tu que j'en fasse quand je rentrerai en France ! Surtout ne dis rien à personne, tu imagines l'histoire que ça ferait au pays !

Ces petits, quand c'est petit, ça ne compte presque pas, c'est comme des animaux, des chiots, ils sont collés contre leurs mères, toujours, avec un petit museau jaune et trois touffes de cheveux qu'on leur laisse sur le crâne. On ne peut même pas penser qu'ils sont à soi. C'est quand ça devient grand, qu'on les regarde, qu'ils vous regardent...qu'est-ce qu'on peut faire ? Il y a un employé des douanes, dans le district, il a épousé la mère, reconnu trois enfants. C'est une folie, comment peut-on faire ça ? Moi, je ne pourrais pas. Lui, il va rester ici toute sa vie, maintenant, il a plus le choix. Son fils s'appelle François-Duc, François Duc Lambert, il l'a envoyé à l'école, c'est un beau garçon qui parle bien français, et qui maintenant fait des études à Hanoi. Quand je le vois, ça me fait bizarre. Il parle comme une personne bien éduquée...

J'ai su que ton régiment avait été affecté à Madagascar et c'est là que te joindra ma lettre. J'espère que tout va bien là-bas et que tu te plais à Diego Suarez. Il paraît que les filles sont jolies, mais attention à ne pas faire un petit négro !

Je te serre la main, écris moi de temps en temps, ça me fera toujours plaisir.

Ton ami Antoine »

Oui, ça changeait tout un père qui vous reconnaissait devant l'état civil. Et ils n'étaient pas si nombreux à le faire, parce que deux ou trois enfants de sang mêlé, au retour en France, c'était plutôt encombrant. Quant à ramener la congaïe, on n'y pensait même pas !

Mon arrière-grand-père, l'alsacien, il avait reconnu trois enfants et épousé la mère. Peut-être parce que lui-même était un enfant naturel, c'était le fils d'une lingère et d'un architecte parisien. C'est peut-être pour ça qu'il a reconnu ses enfants. Un jour, il a dû regarder son fils, un gamin de dix ans qui ne parlait pas français et qui était élevé dans la famille annamite de sa mère, et se dire qu'il fallait faire quelque chose. Et faire quelque chose, ça voulait dire le déclarer à l'état civil, et puis l'envoyer à l'école pour qu'il échappe à son destin d'indigène, pour qu'il devienne quelqu'un. Mais ces reconnaissances étaient plutôt rares et les métis abandonnés de plus en plus nombreux. C'était un vrai problème, une contradiction insoluble car, bien que de sang français, ils étaient de statut indigène, pas citoyens ! On ne les aimait pas. On disait d'eux qu'ils héritaient de toutes les tares, du côté français comme du côté annamite, ça faisait beaucoup. Mais chez les vietnamien, on ne les traitait pas beaucoup mieux : on les appelait « *tête de poulet cul de canard* ». Et d'un côté comme de l'autre, on les soupçonnait de toutes les trahisures. Mais si l'on réfléchit bien, comment pouvait-il en être autrement ? Dans une situation coloniale, si on était fidèle à une partie de soi-même on était traître à l'autre, forcément.

Un jour, dans la cour de l'école, une petite fille m'a dit : « *c'est qui, le chinois qui vient te chercher à la sortie* ». Je ne savais pas quoi répondre, je ne comprenais pas la question. Quel chinois ? J'aurais dû répondre, « *c'est pas un chinois, c'est mon grand-père* », mais je n'ai pas eu le réflexe. Et puis si ça se trouve, elle aurait alors demandé ; « *mais comment ton grand père peut-il être chinois ?* » C'est vrai, ça, comment pouvait-il être chinois ? Je lui aurais bien répondu « *il est pas chinois, c'est pas de la Chine qu'il vient, c'est du Tonkin ! Le Tonkin, la province entre parenthèses, tu vois ?* » Mais là, je suis certaine qu'elle aurait ricané : « *Eh, mais le Tonkin, c'est pas une province de la France, c'est en Chine ! C'est une province de la Chine* ». C'est là, pour sûr, que je me serais embrouillée. « *C'est une province de la France, qui est en Chine, une province de la Chine de la France, une province de la France en Chine* ». Mais je sais bien que j'aurais dû lui répondre une seule chose : « *C'est mon grand-père* ». Juste ça. Mon grand-père. Un type au teint bistre qui était né en 1894 à Dap Co, province de Bac Ninh, protectorat du Tonkin. Parce que oui, c'est comme ça qu'elle s'appelle, la province de la France qui est en Chine, la province entre parenthèses. Le Protectorat du Tonkin.

DEUXIÈME PARTIE

Mme Françoise Vergès

Mehdi Lallaoui est réalisateur et écrivain. Il a réalisé plusieurs films touchant à l'Histoire d'Algérie, notamment « *Les massacres de Sétif, un certain 8 mai 1945* », qui recevait en 1995 le Grand Prix du Meilleur film documentaire au festival du film historique de Rueil-Malmaison, et le premier prix du Festival international du Scoop et du Journalisme d'Angers. Il a aussi réalisé un film sur la manifestation des Algériens à Paris le 17 octobre 1961, intitulé « *Le silence du fleuve* », et a réalisé la série diffusée sur France 3 « *Un siècle d'émigrations en France* ». Il a également contribué à l'ouvrage « *Un siècle d'émigrations* », en trois volumes, aux éditions Au nom de la mémoire. Il a publié en 1995 « *Du bidonville aux HLM* », ainsi que trois romans : « *Les beurs de Seine* », « *La colline aux oliviers* » et « *Une nuit d'octobre* ».

M. Mehdi Lallaoui,
réalisateur et écrivain

Calédonne ou l'histoire de la déportation vers la Nouvelle-Calédonie des insurgés Algériens de 1871

En 1986, le leader kanak Jean Marie Tjibaou effectue sa première visite en Algérie pour solliciter le soutien des Algériens à la lutte du peuple kanak. À cette occasion, les autorités algériennes découvrent avec stupéfaction qu'une communauté de descendants d'algériens, déportés et transportés au XIX^e siècle, a fait souche en Nouvelle-Calédonie à 20 000 kilomètres des côtes méditerranéennes. Ainsi, quelque mois plus tard, des représentants de cette communauté oubliée sont accueillis en Algérie où ils retrouvent, plus d'un siècle plus tard, leur famille.

C'est le hasard qui me fit aborder en 1982 cette histoire qui allait m'occuper des années durant jusqu'à la publication de mon livre et de mon film éponyme « *Les Kabyles du Pacifique* ». Tout débute cette année-là devant la plaque commémorative des 265 communards morts en déportation à l'île des Pins. Cette île située à l'époque à huit heures de navigation de Nouméa, fut à partir de 1872 l'un des lieux de la déportation simple où furent internés près de 3 000 communards et une centaine d'algériens. Avant de quitter l'île, les communards amnistiés (en 1880) graveront sur cette plaque « *À leurs frères morts en exil* » deux noms pas tout à fait issus des

faubourgs de Belleville ou de Ménilmontant. Il s'agit de Ali Ben Galouza et Tahar Ben Akli. C'est le départ de ma recherche. Et pour débiter mon travail, je commençais par l'ouvrage de référence publié en 1891 par le commandant Louis Rinn sur l'histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie qui ne parle pas de ce que sont devenus les survivants de cette révolte. Rien n'avait jamais été publié sur ces Algériens du Pacifique.

Le prélude de cette histoire commence en Algérie sous le Second Empire. En 1867-1868, le pays fut l'objet d'une terrible famine faisant des centaines de milliers de victimes. En parallèle, le pays verra ses meilleures terres accaparées par la colonisation déstabilisant profondément le monde agraire.

Lorsque débute en Algérie l'insurrection de 1871, la plus grande révolte après la guerre de conquête contre l'Émir Abdelkader, la question de la terre et donc de la survie des populations indigènes est une question cruciale. Aux sources de cette révolte, plusieurs explications. D'abord, une réaction aux décrets d'Adolphe Crémieux (Ministre de la justice du gouvernement de la Défense nationale) du 24 octobre 1870. Les décrets Crémieux accordaient aux 35 000 juifs d'Algérie la citoyenneté française. Ensuite, une réaction à la pénétration de la colonisation de peuplement en Algérie, confisquant de plus en plus et de plus en plus vite les meilleures terres. Les notables et les alliés traditionnels de la France qui sont en perte d'influence ne sont pas épargnés par ce phénomène de dépossession au profit des nouveaux colons et de l'administration coloniale.

Les prémices de la révolte débutent en janvier 1871 alors qu'à Paris les Prussiens encerclent et bombardent la capitale. Les Spahis stationnés à la frontière tunisienne refusent de s'embarquer pour être envoyés en France faire la guerre à la Prusse. L'une des clauses de leur contrat d'engagement stipulait que leur territoire d'action se limitait à celui de l'Algérie. La révolte prendra de l'ampleur en mars alors qu'en France débute la Commune de Paris dont nous retrouverons plusieurs de ses figures dans cette histoire et notamment après l'épilogue de la semaine sanglante. L'insurrection algérienne qui se généralise le 8 avril 1871 entraînera plus de 250 tribus, et touchera près d'un tiers de la population algérienne d'alors.

Ses deux principaux chefs furent le Bachagha El-Hadj-Mohammed-Ben-El-Hadj-Ahmed-el-Moqrani rejoint par la puissante confrérie religieuse des Rahmánya dont le grand maître était Mohand Amezian Ben Cheikh-El-Haddad. Le premier sera tué au combat le 5 mai, laissant la direction de l'insurrection à son frère Boumezrag Mokrani. Le second octogénaire, (qui mourra en prison) confia à ses deux fils, Aziz et M'hamed Ben Cheikh-El-Haddad, la direction des combats.

Les combats s'arrêteront en janvier 1872, un an après le début de la révolte et après une répression sanglante menée par vingt colonnes

punitives. La rébellion écrasée, 450 000 hectares de terre seront confisqués et distribués aux nouveaux colons. Parmi eux, les Alsaciens-Lorrains dont les territoires furent annexés par la Prusse. La Kabylie, épice de l'insurrection, ravagée par cette guerre, verra durant des décennies ses enfants émigrer vers la France pour survivre.

Les instigateurs réels ou supposés de l'insurrection de 1871 seront jugés dans de grands procès dont celui dit « des Grands chefs » à Constantine en mars 1873. Les procès d'assises des insurgés eurent systématiquement pour objectif de criminaliser les faits pour donner aux condamnations le caractère d'actes relevant de délits de droit commun. Les 13 accusés, dont deux figures de l'insurrection de 1871, Boumezrag Mokrani et Aziz ben Cheick El Haddad (tous les deux porteurs de la Légion d'honneur), se verront condamnés à la peine de mort. La peine de mort pour délit politique ayant été supprimée par la constitution de 1848 et remplacée depuis 1850 par la déportation en enceinte fortifiée, la peine capitale sera commuée en détention à perpétuité et à la déportation en Nouvelle-Calédonie.

Commence alors pour les condamnés un périple éprouvant qui se terminera par une traversée de cinq mois pour rejoindre ces terres redoutées du Pacifique Sud, ou pour certains, de la Guyane. Car selon le hasard et le bon vouloir des juridictions, on ne sait pas où envoyer les insurgés algériens. Il existe à l'époque une polémique entre le ministre de l'Intérieur et celui de la marine sur la destination finale des algériens condamnés. Tantôt, ils sont considérés comme des droits communs donc relevant du statut de transportés et envoyés au bague à Cayenne, tantôt (c'est le cas des grands chefs du procès de Constantine) ils sont considérés comme des déportés et envoyés en Nouvelle-Calédonie.

Les condamnés Algériens tout comme les Communards sont classifiés selon leur condamnation. Ils seront transportés, déportés ou relégués. Les transportés étaient considérés comme des droits communs et ils se retrouveront à l'Île Nou (tel le communard Jean Allemane) ou à Cayenne. Les déportés seront considérés comme des politiques et acheminés vers l'Île des Pins (déportation simple) où à la presqu'île Ducos (déportation en enceinte fortifiée comme pour Louise Michel).

Après la défaite des deux insurrections de 1871, les convois de prisonniers allaient se succéder. La totalité des insurgés d'Algérie, relevant du statut de déporté seront transférés sur le continent. À Toulon, au Fort Lamalgue, ils rencontreront et partageront leur sort avec d'autres insurgés de la Commune. Durant des années, ceux de la Commune de Paris seront, grâce à leurs correspondances puis à leurs mémoires, les témoins de leurs exils. Ainsi Henri Rochefort, Henri Messager, Louise Michel ou Joannes Caton, communards condamnés à la déportation, témoigneront longuement

de la présence et de la vie des Algériens à la citadelle de l'île d'Oléron puis à la prison de l'île de Ré. L'administration pénitentiaire sera également riche d'informations notamment au fort de Quélern, dans la rade de Brest, lieu de départ des navires vers la déportation.

Alors que les Algériens et les communards subissent les dures conditions de l'exil calédonien, en France, dès 1876, des propositions d'amnistie sont déposées dans les deux chambres. Clemenceau défendra cette proposition devant les députés alors que c'est Victor Hugo qui défendra l'amnistie devant ses collègues sénateurs. Mais c'était encore trop tôt.

L'amnistie qui videra l'île des Pins de ses communards ne concernera pas les Algériens. Pourtant les deux lois d'amnistie de 1879 et 1880 (loi partielle du 3 mars 1879 et loi d'amnistie générale du 11 juillet 1880) mentionnaient les insurrections de 1871 au pluriel. « *L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à tous les condamnés pour crimes et délits relatifs à des faits politiques...* ». Les Algériens se verront graciés partiellement et sous condition de résidence obligatoire dans la colonie. C'est ainsi qu'ils rejoindront Nouméa et surtout "La vallée des Arabes" à Nessadiou près de Bourail où ils vivront de culture et d'élevage de chevaux. Cette histoire est aussi un bel exemple de fraternité entre les vaincus des deux insurrections. En effet, de retour en Europe, les communards se dépenseront sans compter pour la libération des insurgés algériens qu'ils ont laissés sur Le Caillou. En 1881, sous la responsabilité d'Olivier Pain, une brochure intitulée « *L'amnistie pour les insurgés arabes* » est publiée. Elle fait suite à une conférence faite à la salle Ragache, près de Vaugirard, où 1 500 communards sous la présidence de Louise Michel et de Henri Rochefort sont réunis pour réclamer l'amnistie des insurgés arabes. Face au procès intenté à l'État dès 1884 et à l'action des communards, l'administration reconnaîtra seulement en février 1887 l'illégalité de la résidence obligatoire en Nouvelle-Calédonie pour les Algériens. Ce déni de justice entraînera une longue polémique qui se conclura en 1892 par une plainte contre l'administration pénitentiaire pour détention arbitraire et dont l'auteur, Maître Le Henaff du barreau de Paris soutenu par une vingtaine de députés, démontrera de nouveau que l'amnistie de 1879 s'appliquait bien aux insurgés d'Algérie. Il faudra attendre une action en justice et une procédure de quinze années pour que la loi d'amnistie soit actée le 1^{er} février 1895. Ainsi, en août 1895 une poignée de survivant de la déportation regagnera l'Algérie où ils seront assignés à résidence, loin de leur terre confisquée. Car durant toutes ces années le Gouverneur de l'Algérie et les représentants des colons ont fait front commun pour s'opposer à tout retour des insurgés algériens qui bénéficiaient encore d'un prestige important dans la population pour s'être soulevés en 1871.

Azziz Ben Cheick el Haddad et Boumezrag Mokrani : deux destins de déportés.

Aziz Ben Cheik El Haddad est condamné au procès des grands chefs à Constantine en 1873. Il est interné à Quélern où il correspond avec le Gouverneur général civil de l'Algérie à propos de sa famille (il demande que quatorze d'entre eux le rejoignent et que son fils et son neveu scolarisés dans un lycée d'Alger le soient à Constantine).

On le retrouve à l'île des Pins sur la cinquième Commune appelée « Le camp des Arabes ». Là, il se lie d'amitié avec les Communards dont Eugène Mourot. Il quitte l'Île des Pins en octobre 1875, puis il est interné à la presqu'île Ducos en mars 1876 et enfin renvoyé à l'île des Pins.

Aziz s'évadera en avril 1881 et se réfugiera dans l'actuelle Arabie Saoudite. Ses déplacements, notamment à Suez, feront l'objet d'une surveillance discrète des agents français sur place qui en informent le gouverneur de l'Algérie. Aziz Ben Cheik el Haddad meurt le 22 août 1895 chez le communard et journaliste Eugène Mourot domicilié au 45 boulevard de Ménilmontant face au Père-Lachaise. Il était venu à Paris réclamer la restitution de ses biens. (Ils seront séquestrés jusqu'en 1911).

Boumezrag Mokrani fait aussi partie des condamnés du procès dit des Grands chefs et sera également déporté sur l'Île des Pins. Lorsqu'éclate l'insurrection kanak de 1878 initiée par le grand chef Ataï, Boumezrag Mokrani en permission à Nouméa propose ses services au Gouverneur Olry. Les Algériens sont des cavaliers et une trentaine d'entre eux serviront dans la répression des tribus kanak insurgées. Suite à cette implication, bénéficiant de remises de peine, une demi-douzaine d'algériens seront transférés vers les prisons de métropole en 1879. Certains seront emprisonnés à Calvi en Corse. Dix déportés algériens seront graciés sous condition de résidence obligatoire sur le territoire. Mokrani vécut maritalement à Nouméa avec une dame Noiroit avec qui il tient un commerce et une affaire de transport de calèche. Exclu de l'amnistie de 1895, il regagnera l'Algérie en 1904 (Grâce présidentielle du 23 janvier 1904) près de trente ans après son exil, pour y mourir en mai 1905.

Le livre de Louis Rinn sur l'insurrection de 1871 se concluait ainsi :
(Extrait)

« Nous tiendrons les indigènes tant que nous serons les plus forts, tant que nous les gouvernerons effectivement. Est-ce à dire que nous n'aurons plus d'insurrection en Algérie ? Non certes ; nous en aurons encore et pendant longtemps. Nous pourrions bien quelquefois rencontrer comme gouverneur un homme supérieur qui, par son habileté et sa vigilante sagesse, saura, (...) préserver le pays de tout soulèvement pendant neuf ou dix ans ; mais il serait imprudent de compter qu'il en sera toujours ainsi. »

Mme Françoise Vergès

Philippe Rostan est réalisateur, né au Vietnam d'un père français et d'une mère vietnamienne. Il a été l'assistant-réalisateur de Pierre Schoendoerffer et de Mathieu Kassovitz, avant de se tourner vers le documentaire, dont « *Les trois guerres de Madeleine Riffaud* » et « *Le lotus dans tous ses états* ».

Né d'un père français et d'une mère vietnamienne, Philippe Rostan, producteur et réalisateur, débute sa carrière en tant qu'assistant réalisateur de Klaus Kinski (Paganini, 1989) Pierre Schoendoerffer (Dien Bien Phu, 1991), Mathieu Kassovitz (Métisse 1994). Il a réalisé et produit une dizaine de films documentaires qui ont reçu plusieurs prix dont, le Grand prix du film documentaire au Festival d'Alger 2012 pour *Les 3 guerres de Madeleine Riffaud*. Il a notamment remporté Étoiles de la Société civile des auteurs multimédia (SCAM), prestigieux prix qui récompense les meilleurs documentaires de l'année pour *Les 3 guerres de Madeleine Riffaud* en 2011 et *Le Marché de l'amour* en 2012.

M. Philippe Rostan, *réalisateur*

**« *Le Petit Vietnam* » ou le cas oublié des rapatriés d'Indochine
après la décolonisation.
« *Inconnu, présumé français* »
ou les destins brisés d'enfants métis d'Indochine**

Lorsque j'ai proposé « *Le petit Vietnam* » et « *Inconnu, présumé Français* », je me souviens d'un diffuseur qui m'a fait cette réflexion : « *Vos films sont trop pointus !* ». Ce n'était pas un compliment de sa part, mais plutôt : « *Vos sujets ne concernent que trop peu de gens et ils n'intéressent pas grand monde !* »

Heureusement que Pierre Watrin, directeur de programmes de France Ô, était l'un des premiers à me donner la chance de réaliser ces films sur l'histoire post coloniale indochinoise vue d'ici. L'Indochine était jusque-là fantasmée à la fois par les réalisateurs français et vietnamiens d'ici et représentée par cette image édulcorée de perle d'Asie, lointaine. Ces indochinois venus en France n'étaient pas encore représentés dans les documentaires. Ces deux films ont été les premiers à leur donner la parole. Je suis heureux que, depuis, d'autres films aient pu exister.

Diffusion du film

Le petit Vietnam (2006)

Documentaire de Philippe Rostan

En 2004, lors du 50^e anniversaire de Dien-Bien-Phu, lorsque je me suis rendu à Noyant d'Allier, une ancienne cité minière désaffectée, où fut créé en 1954 le tout premier centre d'accueil des rapatriés d'Indochine, pour mon film, des hommes, il en restait très peu. Ils ont vécu leur retour en France douloureusement comme un deuxième exil et surtout comme un déclassement. Les survivants – majoritairement des femmes et leurs enfants eurasiens – m'ont raconté leur arrivée, les difficultés auxquelles ils ont dû faire face et le choc du déracinement, qu'il s'agisse du climat, de l'assimilation à une nouvelle culture, dans une France postcoloniale, à la fois hospitalière et remplie de préjugés.

Avec force et résignation, ces femmes se sont intégrées au point de devenir indissociables de la vie du village. Elles ont permis aux deux communautés de s'accepter et d'être curieuses l'une envers l'autre. Quand on partage une culture au quotidien, on se comprend mieux. Petit à petit, grâce à un système de relations d'amitié et de solidarité au cœur des corons, elles ont recréé un univers de là-bas : un petit Vietnam qui s'est peu à peu propagé dans tout le village, puisque certains Noyantais ont, à leur tour, épousé des femmes vietnamiennes ainsi que leur mode de vie, et parlent couramment vietnamien.

À Noyant d'Allier, la sauce de poisson, le nuoc-mâm, est devenue une spécialité locale et Le Sourire de Saigon, un bar PMU très prisé des joueurs de belote. Une pagode financée à la fois par les deux communautés fait face à une église romane du XII^e siècle. Moi-même, enfant de rapatriés mais arrivé en France en 1975 après la chute de Saigon, j'ai trouvé à Noyant « le miroir de ma propre histoire ». La vie de mes parents ressemblait à celles des couples que j'ai rencontrés. Ces familles déracinées confrontées à un nouveau déchirement, les hommes partant chercher du travail à Paris et laissant femme et enfants au village. Mais, au-delà du miroir de mon enfance, c'est d'abord l'histoire d'une intégration réussie, voir à l'envers, que j'ai voulu raconter. À Noyant, j'ai rencontré des Auvergnats de souche qui parlent vietnamien mieux que moi ! Qui a intégré qui ?

Aujourd'hui, le village est fier de sa double culture, devenue même un argument touristique !

Pendant les vacances d'été, Noyant se remplit alors d'enfants et de petits-enfants qui viennent passer les fêtes en famille : le nombre d'habitants

passé de 900 à plus de 2 000. Le village retrouve son ambiance animée des années 1960, et sa très forte majorité asiatique. Et pour la fête du Têt, il faut réserver sa chambre d'hôtel plus de trois mois à l'avance...

Mon film est une approche positive – sans être angélique – de la diversité, mais rappelle que le sort de ces rapatriés d'Indochine est révélateur de la manière dont le drame colonial s'est prolongé pendant un demi-siècle en plein cœur de la France.

Diffusion du film

Inconnu, présumé Français (2009)

Un film de Philippe Rostan

Dans mon film, « *Inconnu, présumé Français* » tourné en 2008 sur les destins croisés entre l'histoire du Vietnam et de la France, je touchais là un sujet sensible : celui des enfants nés pendant la guerre d'Indochine d'une mère vietnamienne et d'un père français qui ne les a pas reconnus et qui les a abandonnés. Il existait des films sur les Amérasiens de la guerre du Vietnam, sur les bébés boches de la Deuxième guerre mondiale, mais aucun film sur ce sujet tabou de la société française.

Jacques, René, Maurice, Henri et Noëlle, les personnages eurasiens de mon film, ont vu leur sort scellé par le décret du 8 novembre 1928 « *déterminant le statut des métis nés de parents légalement inconnus en Indochine* » :

« Tout individu, né sur le territoire de l'Indochine de parents dont l'un, demeuré légalement inconnu, est présumé de race française, pourra obtenir, conformément aux dispositions du présent décret, la reconnaissance de la qualité de Français. »

Jacques, le personnage principal du film, est mon cousin germain. Son histoire est longtemps restée secrète au sein de ma famille. Je l'ai souvent questionné, mais il a été réticent pendant des années. C'est seulement à la soixantaine qu'il est prêt à me la livrer. Il m'a parlé de toutes les personnes dont il a été proche et m'a mis en contact avec elles. C'est ainsi que j'ai fait la connaissance de plusieurs de ses amis.

J'ai eu la chance de recueillir le témoignage de leurs parents. Seuls deux d'entre eux ont eu la chance de les retrouver : René a retrouvé son père, et Maurice a encore sa mère. Ils avaient respectivement 95 et 80 ans. Il y avait donc urgence à entendre leur version des faits. Il m'a semblé important de leur donner la parole. Leur histoire est méconnue, voire cachée.

Le film traite des métis d'Indochine, mais il peut aussi parler aux enfants des diverses colonies. L'Indochine a servi de laboratoire expérimental à la question métisse pour les autres parties de l'Empire. Autant cette population a été déniée de toute existence par l'État Français pendant des années, autant le revirement politique d'après 1928 l'utilise à des fins de manipulation démographique.

L'existence d'une classe hybride menaçait l'ordre colonial. Les enfants eurasiens étaient violemment rejetés par la société indigène et française. Malgré l'apparente générosité de la loi de 1928, les métis resteront toujours outremer des Français de seconde catégorie, des cadres subalternes de l'administration coloniale.

Cette loi a été pensée par des hommes, pour des hommes. La mère indigène de l'enfant métis n'ayant servi que de réceptacle provisoire, il s'agissait de ramener dans le giron français le « résultat » de cette union. Et encore, à condition que ce résultat soit de sexe masculin. On verra que lors du rapatriement de 1954, l'immense majorité des pupilles de la Fédération des œuvres de l'enfance française et indochinoise (FOEFI) sont des garçons... Les filles restées au Vietnam avaient leur pauvre destin tout tracé.

À travers ces parcours singuliers, c'est toute une page de l'Empire colonial français qui est ici revisitée. À travers leurs histoires, nous suivons également l'évolution des lois qui ont régi la politique coloniale vis-à-vis de cette population de deuxième zone et la citoyenneté française.

Tous ces témoignages s'accordent, malgré leurs différences, sur un point : c'est leur solidarité qui les a aidés à se reconstruire et à vivre dans ce monde qui n'était pas le leur. C'est également ce destin commun qui leur permettra d'acquérir une identité qui avait été morcelée.

L'esprit de la loi

85 ans plus tard, on reste interdit devant l'esprit qui sous-tend cette loi. Elle insinue une supériorité de la race blanche sur les autres races, et une supériorité de l'homme sur la femme : en raccourci, c'est la semence de l'homme blanc qui rend Français... Convaincues de leur supériorité raciale, les associations caritatives s'emploient à faire des petits Eurasiens des « Français d'âme et de qualités ». Pour cela, elles séparent les enfants de leurs mères à un âge de plus en plus précoce « afin de privilégier le milieu sur l'hérédité ».

Certes, ces enfants recueillis en orphelinats avaient presque tous une mère bien vivante, et les arracher à elle (avec son consentement formel) était d'une violence rare, sans compter la séparation des fratries dès leur arrivée en France. Certains sont toujours à la recherche d'un frère ou d'une sœur.

Le décret méconnu va prendre toute sa valeur à la fin de la guerre d'Indochine. Les enfants eurasiens n'ont plus leur place au Vietnam. William Baze, lui-même Eurasien, qui avait créé la FOEFI en 1938, organise de toute

urgence le rapatriement d'un maximum d'enfants pouvant bénéficier de la nationalité française. 4 500 enfants seront envoyés en France aux frais de la FOEFI, ce qui leur a probablement évité la misère, l'exclusion, voire la mort à court terme. Mais le jour où ils ont quitté le Vietnam, une page s'est refermée pour eux, et la douleur de cet arrachement est encore vivace aujourd'hui.

Ces enfants illégitimes, aux traits asiatiques, transplantés dans le pays de leur père qu'ils n'ont jamais connu, ont fait souche. Ils sont professeur, avocat, médecin, se sont mariés (tous avec des Françaises), ont eu des enfants, bref ont « réussi » leur vie. S'ils se retrouvent régulièrement entre « Foefiens », c'est peut-être pour entretenir, sans la gratter, la cicatrice toujours béante, autour de cette identité qu'ils ont mis un demi-siècle à comprendre, à aimer. Ce sont souvent leurs enfants qui les ont convaincus de revenir à la source de leur existence, à rechercher leurs parents, à faire un voyage au Vietnam.

Lorsque j'ai approché l'armée française, notamment le pôle archives de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), ils étaient immédiatement intéressés pour soutenir le film. Mais au dernier moment, il y a eu une volte-face : ils avaient peur de participer à un film qui permettrait aux enfants de rechercher leur père, et se sont rétractés. Cependant, mes deux films seront projetés le 5 décembre 2013 dans le cycle cinéma de l'exposition sur l'Indochine qui a lieu au Musée de l'Armée des Invalides !

Mme Françoise Vergès

Le cas des enfants métis nous renvoie à une politique coloniale très répandue. C'est l'exemple d'une politique d'État qui, au nom d'une mission de civilisation, arrache des enfants à leur famille pour les transformer en civilisés.

Mme Françoise Vergès

Lam Lê est cinéaste et directeur artistique, né au Vietnam. Il vient en France dans les années 1970 pour poursuivre des études de mathématiques supérieures et pour étudier la peinture aux Beaux-Arts. Il est d'abord scénographe au théâtre de l'Atelier de l'Épée de bois, dont il est cofondateur. Il débute au cinéma en devenant assistant sur des longs métrages, notamment avec Jean-Pierre Mocky. Il écrit et réalise un long-métrage en 1980, le premier volet d'une trilogie sur l'Indochine, « *Rencontre des nuages du dragon* ». Vient ensuite « *Poussière d'Empires* », qui sera sélectionné à Venise en 1983 et à Berlin en 1984. Il a également réalisé des films pour l'INA, FR3, ainsi que des films publicitaires. Il a adapté en scénario « *La marque jaune* ».

M. Lam Lê,

cinéaste et directeur artistique

Les travailleurs civils requis en Indochine pour l'effort de guerre en 1939-1940 : le sort de 20 000 jeunes Vietnamiens

Mesdames, messieurs les sénateurs, élus, amis et invités,

Les hommes dont je parle sont des hommes du présent. Morts anonymes ou disparus sans sépulture sur le sol de France et du Viêt-Nam d'où ils sont originaires, ils sont toujours vivants parmi les vivants car ils attendent qu'on leur rende justice et dignité.

Les hommes dont parle mon film n'ont pas cherché à collaborer avec la puissance coloniale qui a asservi leur peuple et réduit leur pays pendant plus d'un siècle à une poussière d'empire. Ils n'ont pas choisi d'abandonner leur famille, de quitter leurs villages et rizières pour venir en France travailler dans les usines d'armement désertées en 39-40 par les ouvriers français partis au front.

Ces hommes, aujourd'hui entrés dans l'histoire du cinéma avec mon film doublement primé aux festivals de Pessac et d'Amiens en 2012, ces hommes n'ont pas à se plaindre de l'ingratitude ou de la duplicité de la République à leur égard. Ils gardent en eux leur dignité d'hommes libres et fiers de l'être. Ils se sont toujours battus pour une noble cause, la seule digne à leurs yeux : être un jour citoyens d'une nation libre, égalitaire et indépendante. Quand il fallait se battre au côté du peuple français pour chasser l'occupant nazi, beaucoup d'entre eux n'ont pas hésité à dire « OUI ». Mais quand il s'agit de suppléer le corps expéditionnaire de la France libre pour asservir de nouveau leur pays, ils ont tous dit NON.

Diffusion du film
Cong Binh, la longue nuit indochinoise



© Lam Lê

Chaque famille indigène ayant trois enfants mâles dans l'Indochine française devait fournir un fils valide à la mère patrie. Jeune père de famille forcé d'abandonner femme et enfants en bas âge, jeune frère parti à la place de l'aîné, vieux père à la place du fils, peu importe, du moment qu'était rempli le quota de 80 000 hommes, exigé par la mère patrie devenue une marâtre, leur demandant de contribuer à l'effort d'une guerre qui pourtant ne les concernait pas.

Travailleurs requis à qui l'on n'avait donné ni contrat ni salaire, à qui l'on ne garantissait pas qu'ils pourraient revenir dans leur pays, que leurs familles auraient des indemnités s'ils venaient à mourir, travailleurs que l'on habillait en soldats et non en travailleurs civils, les faisant ainsi passer aux yeux de leurs compatriotes pour des mercenaires prêts à collaborer avec les forces coloniales.

Ils étaient 20 000 jeunes Indochinois à débarquer à Marseille, après avoir voyagé entassés avec le bétail au fond de la cale des bateaux.

Après l'armistice de juin 1940, bloqués dans la France occupée, ils étaient bafoués, enfermés dans des camps, vendus à l'armée allemande par des collaborationnistes, esclavagés et traités comme des parias dans le pays fondateur des droits de l'homme. Malgré cela, l'État français, leur unique employeur, n'a jamais reconnu leur statut de travailleurs civils au service d'une France engagée dans une guerre où elle avait aussi besoin des forces vives de ses colonies. L'administration française leur a même refusé le droit à une pension de retraite pour les années de travail fournies au service de la Main d'Œuvre Indigène, Nord-Africaine et Coloniale, la MOI dépendant du ministère du Travail de la III^e République puis de la DTI, Direction des Travailleurs Indochinois après la Libération.

De ces 20 000 hommes, j'en ai retrouvé une vingtaine. Je les ai filmés et j'ai recueilli leurs témoignages en 2010 et 2011. Quatre sont décédés pendant le montage de mon film et six autres après sa sortie en salles fin janvier 2013. Les survivants, en France et au Viêt-Nam, tous nonagénaires ou centenaires, sont désormais moins d'une dizaine.

Je ne suis pas enfant de travailleur requis par les autorités coloniales, je ne suis pas historien, je suis seulement un cinéaste et un passeur de mémoires, cherchant à jeter des passerelles entre les générations et les cultures, entre la France et le Viêt-Nam. J'ai toujours placé au centre de tous mes films la question coloniale, parce qu'elle remet en cause des certitudes, comme celle de la prétendue suprématie de telle ou telle civilisation, qui ont provoqué d'irréparables ravages.

Ne faut-il pas se souvenir que récemment encore, on a pu entendre tel président de la République prétendre que « *l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire* », et prétendre cela après s'être félicité des « *apports positifs* » de la colonisation dans ses territoires conquis à la force du canon et du goupillon ?

Dans ses colonies, la III^e République française avait imposé aux peuples asservis le même service de travail obligatoire que l'infâme STO imposé à la France par le III^e Reich entre 1942 et 1945.

À la Libération, l'administration française avait tenu compte de la période de réquisition par le STO allemand dans le règlement des droits des travailleurs de la métropole. Mais les 20 000 travailleurs indochinois, eux, n'ont pas vu leurs droits reconnus, eux qui, selon Benjamin Stora, historien de l'Algérie, effectuaient *de facto* un STO colonial sur le sol de France.

Comment intégrer cette mémoire dans l'histoire, pour reprendre les mots de Pierre Vidal-Naquet, le sociologue de l'histoire ? Comment ne pas oublier aussi la pensée de Paul Ricoeur, pour qui l'objet de l'histoire, ce n'est pas le passé, ce n'est pas le temps, mais ce sont « *les hommes dans le temps* » ?

Alors, aujourd'hui en votre présence et celle des enfants et petits-enfants d'un millier de ces hommes qui ont choisi de fonder une famille en France, je crois que ma mission est de rappeler à votre mémoire l'existence

de ces hommes, pour qu'ils ne soient pas les travailleurs fantômes ou les ouvriers forcés d'un pays de droits et de justice qu'est la France aux yeux du monde.



© Lam Lê

Ces hommes, rappelons-le, étaient les pionniers de la culture du riz comestible en Camargue. Ils ont travaillé dans les salines du Midi au bénéfice de la chimie pharmaceutique de Péchiney et Solvay. Ils ont accepté toutes sortes de besognes ingrates, au service de l'État français qui est leur employeur officiel et le garant de leurs droits de citoyens.

Depuis la sortie de mon film, *Cong Binh, la longue nuit indochinoise*, beaucoup de vos collègues parlementaires de toutes tendances politiques ont, lors de la 14^{ème} législature, posé des questions écrites aux différents ministères du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, du dialogue social, de la santé et des anciens combattants.

Questions parlementaires dont je me permets de livrer ici un aperçu :

« Reconnaître leur apport à l'effort de guerre. Reconnaître qu'ils ont subi une forme de travail forcé... En vertu de l'instruction générale du 24 juillet 1934, la MOI, organisme civil du ministère chargé du travail de ces hommes, percevait bien des employeurs, auxquels elle louait cette main-d'œuvre, des sommes au titre des assurances sociales. Il est donc demandé si le ministère concerné envisage de régulariser ce défaut d'immatriculation et de versement des cotisations, afin que le

régime général puisse honorer la juste revendication portée par ces anciens travailleurs requis en permettant par toutes les mesures adaptées : levée d'éventuels délais de forclusion, attribution rétroactive d'un numéro d'immatriculation etc. Il est donc souhaitable de savoir si le gouvernement ne doit pas considérer que cette absence d'affiliation, tant à l'arrivée de ces hommes en 1939-1940, que lors de l'interminable retenue sur le sol métropolitain dont ils furent victimes du fait des attermolements de l'État à les rapatrier, constitue une carence de sa part... »

En cette année croisée France - Vietnam en France, nous espérons avec force et conviction que ces mots prononcés le 20 décembre 2012 à Alger par M. François Hollande, président de la République Française, à savoir :

« Rien ne se construit dans la dissimulation, dans l'oubli et encore moins dans le déni.

La vérité, elle n'abîme pas : elle répare.

La vérité, elle ne divise pas : elle rassemble ».

Nous espérons ardemment que ces mots ne restent pas des mots mais se traduisent un jour en actes.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Françoise Vergès

Bruno Barrillot a été délégué au suivi des conséquences des essais nucléaires auprès du gouvernement polynésien de 2005 à 2013.

M. Bruno Barrillot,

*ex-délégué au suivi des conséquences des essais nucléaires
auprès du gouvernement polynésien de 2005 à 2013*

***Les essais nucléaires en Polynésie française :
193 bombes explosent entre 1966 et 1996***

Deux mois après Hiroshima et Nagasaki, en octobre 1945, le général de Gaulle créait par ordonnance le Commissariat à l'Énergie atomique « *pour que la France puisse tenir sa place dans le domaine des recherches concernant l'énergie atomique* », civiles et militaires.

En octobre 1958, l'État français entreprend le « nettoyage » politique de la Polynésie qui s'ouvrait aux perspectives de l'indépendance comme les autres pays de l'empire colonial français : le député et leader polynésien Pouvanaa a Oopa, qui avait appelé à voter « non » au référendum du 28 septembre 1958, est arrêté, emprisonné, jugé et exilé en France au prétexte d'avoir voulu incendier Papeete .

Fin 1963, alors que la France doit quitter les sites d'essais du Sahara où elle effectuera 17 explosions nucléaires, le général de Gaulle, en personne, convoque à Paris le représentant de l'assemblée territoriale M. Jacques-Denis Drollet, et exige la cession à la France des deux atolls de Moruroa et Fangataufa pour ses expériences atomiques, menaçant, en cas de refus, d'installer un gouvernement militaire à Tahiti.

À partir de 1964, des milliers d'hommes polynésiens sont recrutés dans les îles et embauchés comme main d'œuvre sur les atolls nucléaires sans aucune information sur les risques radioactifs. Peu à peu, leurs familles quittent les îles pour s'entasser à Tahiti. Dans le même temps, des milliers de militaires français débarquent sur Tahiti et dans quelques îles périphériques de Moruroa avec toutes les conséquences sociales que l'on imagine. La société traditionnelle polynésienne (100 000 habitants à la fin des années 1960 répartis sur 118 îles et atolls) subit une véritable implosion en l'espace de quelques années.

Dès les premiers essais aériens, la propagande officielle annonce que « *nos essais sont particulièrement propres* » et le Général de Gaulle rassure lui-même les Polynésiens à Papeete le 9 septembre 1966 affirmant qu'« *il n'y aura aucun inconvénient d'aucune sorte pour les chères populations de la Polynésie* ».

Après l'éviction du député Pouvanaa, une nouvelle classe politique polynésienne et la petite bourgeoisie « demie » et chinoise sont inondées par l'argent de la corruption et des marchés de la bombe, en contrepartie d'un soutien affiché au programme d'essais nucléaires et d'un silence imposé sur les conséquences sanitaires que beaucoup constataient : fausses couches, naissances anormales, vols de cancéreux sur Paris...

Le 2 juillet 1966 le premier essai à Moruroa provoque des retombées radioactives imprévues sur l'île de Mangareva à 400 km : c'est quasiment Tchernobyl. Les autorités présentes, dont le général Billotte, ministre de la France d'Outre-mer, et l'actuel président sénateur de la Polynésie, s'enfuient et imposent le silence sur cette première catastrophe nucléaire. Avec 46 essais aériens entre 1966 et 1974, c'est l'équivalent de 675 bombes d'Hiroshima sur la Polynésie dont on sait aujourd'hui qu'elles ont provoqué au moins 360 retombées radioactives sur les îles habitées de toute la Polynésie.

Entre 1975 et 1996, on compte 147 essais souterrains dans les sous-sols fragiles des deux atolls de Moruroa et Fangataufa. Les explosions provoquent failles et effondrements impossibles à contenir jusqu'à aujourd'hui. Alors que la propagande officielle affirmait que les essais souterrains étaient « parfaitement contenus », les documents officiels aujourd'hui déclassifiés montrent qu'un essai souterrain sur trois a provoqué des fuites radioactives. Les atolls de Moruroa et de Fangataufa sont devenus des poubelles nucléaires en plein océan, pour des millénaires.

Déni et désinformation font encore aujourd'hui partie du discours public de la France. Ainsi en septembre 2013, après une visite éclair à Moruroa, le délégué à la sûreté nucléaire de défense et le président sénateur de la Polynésie ont encore affirmé publiquement que « *Tout va bien à Moruroa* ».

Depuis 2008, 650 nouveaux cas de cancers sont déclarés chaque année en Polynésie. La Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie a dû assurer les soins pour 5 089 polynésiens atteints de maladies reconnues comme radio induites depuis l'année 2000. Les archives médicales antérieures à l'année 2000 sont irrémédiablement perdues ou couvertes par le secret défense : en effet, jusqu'au milieu des années 1980, soit plus de 20 ans après le premier essai, la direction des hôpitaux civils et des services de santé publique de la Polynésie étaient assurées par le Service de santé des armées qui n'a laissé aucune archive.

Aujourd'hui les Polynésiens, les Algériens et les personnels français civils et militaires des essais se heurtent encore au déni et au mépris des

autorités de la République. La loi du 5 janvier 2010 dite « de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais » est un véritable fiasco. À ce jour, 12 personnes ont été indemnisées, dont 4 Polynésiens, et des centaines de demandeurs ont vu leur demande d'indemnisation rejetée au motif que le risque auquel ils avaient été exposés était « négligeable ». Une note optimiste cependant sur ce dossier : après le dépôt d'une proposition de loi du sénateur Richard Tuheiava, co-signée par les sénateurs du groupe socialiste de l'outre-mer, le 20 décembre 2012, une initiative de Mme Corinne Bouchoux, sénatrice écologiste, va permettre un réajustement de cette loi d'indemnisation qui a reçu l'accord du ministre de la défense. Dans quelques jours, l'Assemblée nationale devrait probablement le confirmer.

Voilà les faits, en quelques mots. De mon point de vue, s'il fallait qualifier ces 30 années d'essais nucléaires, j'affirme qu'il s'agit du fait colonial le plus violent et déstructurant qui ait affecté et affecte encore pour des générations la Polynésie tant sur le plan sanitaire et environnemental qu'aux plans économique, social, culturel et politique.

Mme Françoise Vergès

Pascal Blanchard est historien, spécialiste du « fait colonial », chercheur au Laboratoire Communication et Politique (CNRS) et membre du Groupe de recherche Achac. Il vient de codiriger les beaux-livres « *La France arabo-orientale* » (2013), après l'ouvrage collectif « *La France noire* » (2011).

M. Pascal Blanchard,

*historien, chercheur au Laboratoire Communication et Politique (CNRS)
et Groupe de Recherche Achac*

Un musée des colonisations, au carrefour des histoires et des cultures

Ces chapitres oubliés de l'Histoire nécessitent souvent de faire appel à l'émotion pour sensibiliser une opinion qui ne s'y intéresse guère. Notre difficulté est de les faire pénétrer dans la société française afin de placer l'émotionnel au second plan et mieux fixer ces récits dans la mémoire collective. En faire patrimoine. En faire une mémoire collective.

Depuis de nombreuses années, nous prônons, dans cette perspective, le musée comme l'un de ces espaces de fixation de ces récits, non pour momifier, ni pour enfermer définitivement ni clore ces chapitres mais pour les mettre en partage.

Le musée permet de transmettre un savoir, une connaissance, difficiles à traiter ailleurs. Les professeurs et les manuels d'histoire sont souvent accusés d'être les acteurs de cette méconnaissance de l'Histoire coloniale, présupposant que la réponse aux problématiques du temps est exclusivement entre leurs mains et celle des manuels. Or, cette transmission ne repose pas que sur eux.

Il faut également disposer de relais culturels, et notamment les musées pour raconter l'Histoire coloniale en France. Mais, en France, on n'a pas trouvé un bout d'hectare pour construire un musée capable de raconter l'histoire de ces cinq siècles – depuis Jacques Cartier en 1534 au Canada –, ni l'histoire de notre relation au monde. C'est assez incroyable.

Le Guide Dexia parle à cet égard de dix mille musées en France. Si l'on compte les musées municipaux et autres musées d'arts, associés aux musées d'entreprises et ceux des régions, on parle de plus de douze à treize mille « institutions muséales », dont quelques mille « musées importants » en France. Et oui, la France est le pays des musées. On parle de dizaines de millions de visiteurs (avec nombre de scolaires) dans les trente-cinq musées nationaux sous la tutelle du ministère de la Culture auxquels on peut ajouter

ceux qui dépendent des autres ministères comme le musée des Invalides, le Musée de l'Homme ou celui de la Marine... Quel curieux pays ! 12 744 musées (selon notre estimation la plus fine...), 27 musées du sabot (et il doit y en avoir d'autres...) au cœur de nos régions et aucun musée d'Histoire coloniale.

Certes nous avons un mémorial à Nantes autour de l'esclavage, un lieu sur l'Algérie française à Montpellier qui s'ouvre, et même une Maison de la négritude et des droits de l'homme à Champagny, mais rien sur l'histoire coloniale dans sa globalité, ni un grand musée national sur ce thème, c'est déjà ce que nous rappelions en juin 2000 dans une tribune pour *Libération*¹. Bien entendu il y a des lieux comme le Centre Tjibaou ou le futur Mémorial ACTe aux Antilles, mais ils ne sont pas eux aussi sur une histoire globale. Ces thèmes sont présents aussi au Musée du Quai Branly, au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) ou au futur musée des confluences, mais le thème des colonisations n'en n'est pas le centre, juste la périphérie...

Pourtant, cette Histoire fait encore sens dans le présent, et raconte un nous collectif, mais en fin de compte nous ne la connaissons pas. Certains prétendent que les générations précédentes ne la connaissaient pas non plus. Or, en moyenne, 40 % à 50 % des manuels d'histoire-géographie en 1954-1958 concernait les outre-mers. Les écoliers d'alors savaient ce qu'étaient l'Algérie, Antananarivo ou les Antilles ; les colonies lointaines et les vieilles colonies étaient alors proches. Cette Histoire faisait partie de la France et de ses identités. Dans le cadre d'une propagande d'État organisée, certes, mais aussi d'une éducation « nationale ». Nous sommes passés d'un extrême à l'autre.

La rupture qui s'est produite dans les savoirs et la connaissance ne nous permet plus de comprendre qui nous sommes, et qui nous avons été. La République nous explique pourtant que nous sommes les enfants de cette Histoire. Notre destin commun se serait écrit lors de la Révolution française et dans ses héritages mais aussi avec les rois de France depuis des siècles et depuis - paradoxalement - les Croisades. En son cœur, se sont également construits cinq Républiques et un Premier Empire (jusqu'en Égypte) et un Second Empire (jusqu'au Mexique) qui ont colonisé ou découvert, à l'instar de quelques rois de France avant eux et entre les deux Empires, certaines parties du monde. Tout cela constitue l'Histoire de France, sans que pourtant aujourd'hui aucun musée d'Histoire coloniale n'en soit le témoin.

Cette absence de musée, pensons-nous, est devenu un symptôme révélateur de notre incapacité à digérer cette Histoire, afin de la relater sereinement dans le présent. Ces histoires, nous ne savons pas comment en parler ; elles nous effraient, car elles persistent, malgré la fin du

¹ Tribune du 17 juin 2000 dans *Libération* par Pascal Blanchard intitulée « Un musée pour la France coloniale ».

colonialisme comme si elles hantaient notre mémoire nationale. Nous avons le sentiment d'avoir tourné la page coloniale, d'avoir fermé la grande nuit coloniale. Mais c'est faux. Les interventions de cet après-midi nous prouvent que la page n'est pas tournée. Qu'elles sont dans le présent.

Ces histoires continuent dans le présent, et ne sont pas uniquement facteurs de violence. Elles nous parlent de littérature, de langue française aussi. Elles nous expliquent comment, dans la colonie, certains ont trouvé les armes pour abattre la colonie, les Césaire, les Senghor, les Messali Hadj et d'autres ont quelque part fondé leurs pays sur une partie des héritages de la Révolution française. C'est aussi cela qu'il faut apprendre et savoir.

Le premier nom des dizaines de coloniaux qui ont fait la France, inscrits sur le Palais des Colonies construit sous l'égide et la conduite du Maréchal Lyautey (Porte dorée lieu qui héberge actuellement la CNHI/Musée de l'histoire de l'immigration), est celui de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem (1099), actant de l'ancienneté de cette Histoire qui est au cœur de l'identité française.

Une partie de notre « identité » a été coloniale (c'est un fait) et ce lieu en garde les traces¹, comme l'a démontré l'embarras de notre actuel Président de la République lorsqu'il s'est rendu compte – un peu tard –, que le choix de Jules Ferry comme personnage emblématique de son quinquennat était *délicat*. Car, il y a aussi, nous le savons, le Jules Ferry « colonisateur ». C'est une ambiguïté française, et pourtant ce même Président de la République posera sans doute un jour la première pierre de ce musée « des » colonisations qui portera cinq siècles d'histoire.

Tous les grands chefs d'État de la V^e République, excepté Nicolas Sarkozy (par manque de temps), ont bâti des lieux qui participent de la construction de la République : Beaubourg, le musée du Quai Branly, le musée d'Orsay, la pyramide du Louvre, la très grande bibliothèque. Ces lieux construisent la connaissance, ce passage entre générations et la France de demain. Ils permettent, à travers des expositions ou des projets pédagogiques d'expliquer simplement que la France est complexe, qu'elle est capable de se regarder en face, ou que notre processus « d'intégration », issu de l'assimilation, est compliqué à déchiffrer. Essayer d'expliquer à des Japonais ce qu'est *l'intégration* française ! Voilà une Histoire tortueuse qu'il s'agit de dénouer dans un musée un jour.

Néanmoins, raconter ces Histoires dans toutes leurs contradictions nécessite du temps. Le musée est pour cela un lieu idéal. Il ne sera pas le musée de ceux qui ont dû courber l'échine, ou uniquement de ceux qui sont les enfants de cette Histoire, mais également de ceux qui ont une histoire qui s'écrit là-bas : le lieu des rapatriés, des combattants de la guerre d'Algérie, de nous tous, dont une part de l'histoire est inscrite dans cet endroit. Les jeunes

¹ Tribune du 3 décembre 2003 dans L'Humanité par Pascal Blanchard intitulée « Musée des immigrations ou musée des colonies ? »

des quartiers populaires ou d'Outre-mer n'ont pas attendu que ces Histoires soient évoquées, pour « brûler des voitures ». Parler de ces Histoires ne créera pas de « fractures » nouvelles dans la société française ; les taire, oui.

Les fractures de l'Histoire rendent notre héritage colonial complexe à traiter, car il déclenche des émotions particulières. Ces histoires ne sont pas neutres, mais d'une violence incroyable. Pourtant, d'autres pays ont déjà démontré que ce regard était possible. Qui aurait cru dans l'entre-deux-guerres qu'un manuel franco-allemand puisse exister un jour ? Qui aurait cru qu'un Président allemand puisse aller à Oradour-sur-Glane ? Qui aurait cru que l'Afrique du Sud post-apartheid, encore aujourd'hui avec des difficultés, parvienne à écrire une Histoire commune ? Personne.

Ces passés sont complexes à digérer. Une vingtaine d'entre nous a écrit en mai 2012¹ qu'il était indispensable de créer ce lieu, non pas pour raconter l'histoire des victimes, mais une Histoire qui ferait partie intégrante de notre récit commun. Il permettrait à toutes les histoires racontées ici de faire sens, et que demain, après nous, les élèves venant avec leurs professeurs puissent comprendre ce qu'était l'Algérie française, ce qu'a été l'Indochine, ce que sont les *zoos humains*, pourquoi le regard sur l'homme et la femme noirs s'inscrit dans une histoire particulière, pourquoi une publicité telle que Banania renvoie à des imaginaires particuliers ; pourquoi tout cela s'explique, se décode, se déconstruit, pour aller au-delà et « digérer » ce passé.

Aucune nation ne serait capable de mener un tel enjeu, d'après certains. C'est oublier que des pays l'ont fait. La marche menant Martin Luther King à son discours voilà 50 ans (1963) a aujourd'hui contribué à la construction d'un musée des Afro-américains, situé à quelques pas de la Maison Blanche. Le président Obama l'inaugurera à la fin de son second mandat (2015). Qui aurait cru, à cette époque, qu'au cœur de la capitale fédérale, un musée immense se tiendrait, avec, dans le hall d'entrée, un train reconstitué pour expliquer aux visiteurs comment les hommes et les femmes étaient alors séparés entre blancs et noirs. Si l'Amérique est capable de le faire, la France, trente ans après une célèbre « marche » de 1983, doit l'être également. Cela prend du temps. Idem en Afrique du Sud avec le musée de l'Apartheid, en Australie ou au Brésil.

Il faut une dynamique, une volonté, un désir pour bâtir de tels lieux. Le travail des historiens a été fait, celui des réalisateurs, des cinéastes, des sociologues, des anthropologues, des ethnologues également. Lorsque des hommes s'engagent pour faire entendre ces paroles, le public vient. Ces

¹ *Manifeste pour un musée des histoires coloniales, Appel dans Libération du 8 mai 2012, et dans Terra Nova le 9 mai 2012, par Françoise Vergès, Marc Cheb Sun, Nicolas Bancel, Pascal Blanchard. Jean-Christophe Attias, Esther Benbassa, Pascale Boistard, Ahmed Boubeker, Patrick Chamoiseau, Alexis Corbière, Catherine Coquery-Vidrovitch, Didier Daeninckx, Driss el-Yazami, Benoît Falaize, Eric Fassin, Olivier Ferrand, Bariza Khiari, Jacques Martial, Fadila Mehal, Achille Mbembe, Olivier Poivre d'Arvor, Claudy Siar, Benjamin Stora, Yazid Sabeg, Christiane Taubira...*

expositions sont des succès primés (voir celle que nous avons fait avec Lilian Thuram et Nanette Snoep au Musée du Quai Branly en 2012 : *Exhibitions. L'invention du sauvage*). Ces histoires intéressent beaucoup de monde aujourd'hui, parce qu'elles nous permettent de parler autrement avec nos enfants et d'éviter que demain d'autres hommes ou femmes politiques soient agressés ou insultés.

Le musée permet aussi – et surtout – la patrimonialisation. C'est essentiel désormais. Il faut tourner la page de l'émotion et entrer dans le temps du patrimoine. Demain, nous ne regarderons pas ces lieux, ces images, ces histoires, ces territoires de la même manière que nous les regardons aujourd'hui. Ils méritent respect, et doivent entrer dans le patrimoine national. Dans la législation actuelle, la découverte de vestiges archéologiques suspend la construction de routes, d'immeubles. L'administration répond parfaitement à ce type de demandes. Le même processus devrait s'appliquer à ces récits sur les colonies, dont la patrimonialisation ne peut se faire qu'à travers un musée qui constituera la trace que laissera notre génération aux générations futures. Dans nos outremer, dans nos quartiers populaires, dans les anciens territoires ultramarins ou sur les lieux d'histoire de ces empires, comme dans le Jardin d'acclimatation de Paris ou dans le bois de Vincennes (jardin tropical de Nogent), ce travail doit désormais être engagé.

En tant qu'héritiers d'une histoire qui doit pouvoir désormais se transmettre dans une grande institution culturelle, nous pensons que ce Musée (ou une institution équivalente portant un autre nom) est notamment nécessaire pour que chacun trouve sa place dans le grand récit national. Sa juste place. Ni plus, ni moins.

Nous le savons, un musée d'histoire ce n'est pas qu'un objet froid sur des murs tout blancs... c'est aussi un des outils essentiels des politiques publiques pour redonner à la Nation la fierté de croire en ses enfants, quelles que soient leurs origines, leurs destins ou leurs mémoires encore douloureuses ou en conflit. Car l'histoire est devenue une source de légitimité (ou non) pour ceux qui vivent en France et dont les ancêtres sont venus de pays non-européens, une manière de rappeler que la Nation fut forte lorsqu'elle sut ouvrir ses frontières (en 1870, en 1914-1918, en 1943-1945), une manière aussi de poser les bases d'une politique cohérente, tout en soulignant que cette cohérence induit d'agir de concert dans des territoires qui peuvent sembler éloignés.

C'est la question nationale et l'unité de la nation qui sont ici interrogées. Ce qui est en jeu désormais dans la reconnaissance de l'Autre, c'est la préservation des valeurs nationales qui autorise, en quelque sorte, à nier celui-ci. Toute la difficulté est de faire de la différence un élément, non de délitement – ce qui est toujours possible si on en fait un objectif en soi –, mais de construction du national. La société française est aujourd'hui traversée par des processus de transformations protéiformes : postcolonial,

postindustriel, flux d'immigration, échanges culturels, ouverture à l'Europe, altération des frontières... Il faut dépasser ces enjeux de l'instant pour bâtir l'avenir.

Dans la société métissée qui est la nôtre, et tout en récusant toute forme de communautarisme, cela s'apparente à un pur déni de réalité que de ne pas « intégrer » tous les récits, déni qui a toutes les apparences d'une fuite en avant, lourde de graves périls. Il est temps de décoloniser les imaginaires. De les faire entrer au musée...

Mme Françoise Vergès

Serge Romana est professeur des universités à la faculté de médecine de l'Université Paris-Descartes, et praticien à l'hôpital Necker - Enfants malades. Il est président de l'association CM98, créée en octobre 1999, dont la mission est de prendre « *en charge les problématiques identitaires et mémorielles des Antillais, des Guyanais et des Réunionnais, dans le but d'améliorer leur insertion au sein de la République* ». Le CM 98 organise chaque année la journée du 23 mai, dédiée aux victimes de l'esclavage, anime une université et a entrepris un travail de généalogie conséquent, qui a « *pour objectif d'aider les Antillais descendant d'esclave à rechercher leur ascendance esclave ou libre de couleur* ». Au-delà de l'investigation généalogique, l'atelier permet à ses membres de comprendre comment leurs familles se sont construites pendant et après l'esclavage : redonner nom pour redonner existence. C'est ce que fait le CM98, en reproduisant tous les noms de chacun des registres.

M. Serge Romana,

président du Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98)

Mai 1967 à la Guadeloupe : une répression meurtrière

26 et 27 mai 1967, Guadeloupe : un crime d'État impuni

Les 26 et 27 mai 1967 ont eu lieu à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, des affrontements meurtriers entre les forces de l'ordre, des ouvriers du bâtiment en grève et des jeunes des quartiers populaires de la ville, qui firent un nombre encore indéterminé de victimes parmi les manifestants. Selon le préfet de l'époque, monsieur Bolotte, ces affrontements auraient fait 8 morts. Selon le mouvement nationaliste guadeloupéen, les victimes auraient été au nombre de 50. Le 14 mars 1983, Georges Lemoine, alors ministre des DOM, déclara qu'il y eut durant ces deux journées 87 morts. Aucune mission parlementaire n'a été dépêchée, aucune investigation officielle n'a été entreprise pour faire la lumière sur ce qui est un crime d'État sous la V^e République contre des originaires d'outre-mer.

Que s'est-il passé les 26 et 27 mai 1967 ?

Parce qu'il serait insultant pour les victimes de présenter cette tuerie en 5 à 10 minutes, je me contenterai de rapporter les éléments principaux de cet événement tels que les ont écrits les rares historiens qui se sont penchés sur la question. Je me permettrai à la fin de faire une proposition à Madame Françoise Vergès et à Monsieur le président du Sénat pour que la lumière

soit faite sur cet épisode qui a marqué des générations de Guadeloupéens, dont la mienne.

D'un point de vue économique et social, l'histoire commence avec le traité de Rome, instituant la Communauté économique européenne (CEE). Ce dernier signe en effet la fin de la protection du sucre des colonies françaises dont la production aurait dû, d'un point de vue purement économique, être arrêtée ou diminuée fortement après l'abolition de l'esclavage. Il s'en suivra une capitalisation accélérée de l'économie sucrière avec une diminution rapide du nombre d'usines qui fut suivie d'un chômage massif, endémique, qui perdure malgré l'émigration massive des Antillais vers la métropole dès le début des années 60. La misère va croître avec le passage de deux cyclones : Cléo en 1964 et surtout Inès en 1966.

D'un point de vue politique : la fin des années 50 et le début des années 60 sont marqués par le développement des mouvements nationalistes antillais et particulièrement celui de la Guadeloupe avec la répression qui l'accompagne. En 1961, c'est la dissolution du Front Antillo-Guyanais pour l'autodétermination par le général de Gaulle ; en 1962, c'est le procès des jeunes de l'Organisation de la jeunesse anticolonialiste de la Martinique (OJAM) dont on vous parlera dans quelques instants. Mais surtout, en 1963, c'est la création du Groupe d'organisation national de la Guadeloupe (GONG). Son activisme va être repéré par les services de renseignements, en particulier après des incidents à caractère racistes qui avaient agité la ville de Basse-Terre le 21 mars 1967. C'est ainsi que le 17 avril 1967, le rapport envoyé au Procureur général de la République indique que le GONG « constitue bien le souci majeur des autorités locales ».

L'étincelle : une revendication d'ouvriers du bâtiment demandant 2 % d'augmentation. Dès la fin du mois de mars (23 mars 1967), les ouvriers de plusieurs entreprises enclenchent un mouvement social pour l'obtention d'une augmentation de salaire de 2 %. Après les échecs des précédentes commissions paritaires, un rendez-vous est pris le vendredi 26 mai 1967 devant la chambre de commerce de Pointe-à-Pitre où se tient une commission paritaire. Devant l'échec des négociations et une provocation raciste du chef des patrons (il aurait laissé entendre, selon un délégué syndical, que « lorsque les nègres auront faim, ils reprendront le travail »), c'est l'effervescence parmi les grévistes d'autant que des pelotons de CRS se tiennent aux abords de la chambre de commerce. Commencent alors des échauffourées et, vers 15h30, le préfet Bolotte sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, Monsieur Fouchet, et du ministre des DOM, le général Billotte, donne l'ordre de « se mettre sur le pied de guerre et de faire usage de toutes les armes ». La première victime sera Jacques Nestor, militant du GONG présent au milieu des manifestants. Durant deux jours, les « forces de l'ordre » sillonneront Pointe-à-Pitre, tueront et blesseront un nombre indéterminé de personnes. Il y eut des dizaines d'arrestations. En particulier, sur commission rogatoire du 31 mai 1967 de Monsieur Vigouroux, juge

d'instruction près la Cour de sûreté de l'État, 18 personnes considérées comme leaders du GONG (12 en Guadeloupe et 6 à Paris) sont incarcérées à la Santé.

Épilogue

Ces 18 personnes seront disculpées après un procès qui s'ouvre à Paris le 19 février 1969 et qui durera deux semaines.

Le 30 mai 1967, le préfet Bolotte préside une commission paritaire qui finit par accorder 25 % d'augmentation aux ouvriers du bâtiment.

Aucune plainte n'a été déposée par une famille guadeloupéenne contre l'État français.

Proposition

Parce qu'il s'agit d'un crime d'État sous la V^e République,

Parce que c'est de l'honneur, de la probité et du respect de la République dont il s'agit, parce que les événements de 1967 renforcent le sentiment de défiance des Guadeloupéens vis-à-vis de la République française,

Je suggère que très rapidement se tienne au Sénat une rencontre comme celle-ci centrée exclusivement sur les événements de mai 67, avec des historiens, des victimes et des témoins de cette douloureuse période.

Cette rencontre permettrait peut-être de déclassifier des documents « secrets défense », de faire la lumière sur cette tuerie et, le cas échéant, de juger et de condamner les vrais coupables des massacres de mai 67.

Mme Françoise Vergès

Dans les dix départements d'outre-mer, de nombreuses violences d'État qui se sont déroulées dans les années 1960 et 1970 sont particulièrement inconnues du grand public. Cette politique d'État a contribué à des fraudes électorales et des emprisonnements injustes.

Mme Françoise Vergès

Rokhaya Diallo est journaliste, réalisatrice et administrative du réseau européen contre le racisme (ENAR). Diplômée d'une maîtrise de droit international européen, elle est sollicitée en 2002 pour présider le Conseil local de la jeunesse. Militante du mouvement Mixité, elle fonde en 2006 l'association « Les indivisibles » pour lutter contre le racisme, et « *les préjugés ethno-raciaux, et en premier lieu, ceux qui nient l'identité française des Français non-blancs* », décernant depuis 2009 les *Y'a bon Awards*. Elle a lancé un appel en 2010 avec Lilian Thuram, Marc Cheb Sun, François Durpaire et Pascal Blanchard pour une République multiculturelle et post- raciale. Elle a publié « *Racisme, mode d'emploi* » en 2011.

Mme Rokhaya Diallo,
journaliste, réalisatrice, administratrice
de l'ENAR (réseau européen contre le racisme)

Les marches de la liberté, Washington 1963 - France 1983

2013 est une année de commémoration pour les Français et les Américains. Le 28 août 1963, la marche sur Washington pour l'emploi et la liberté se clôture par le fameux discours de Martin Luther King. 20 ans plus tard, le 3 décembre 1983, les Marcheurs pour l'égalité et contre le racisme arrivaient à Paris, auréolés d'un succès inattendu.

J'ai voulu réaliser ce documentaire sur ces deux marches de la liberté, car la marche française de 1983 interroge notre génération. 81 % des Français de moins de 40 ans ne savent rien de cette marche. Nous avons constaté lors de ce documentaire que les Français ne connaissaient pas leur propre Histoire. Cela faisait un étrange écho à la marche cinquantenaire de commémoration de 1963 aux États-Unis, qui a réuni 100 000 personnes. Le trentenaire de la marche française ne réunira probablement pas autant de personnes. Rappelons qu'en 1983 100 000 personnes sont venues à Paris, représentant plus de personnes, proportionnellement à la population française, que les 250 000 personnes qui avaient marché aux côtés de Martin Luther King.

Ce « mai 1968 des enfants d'immigrés » a complètement été éradiqué de la mémoire collective. Elle a été rebaptisée « Marche des Beurs », de manière caricaturale.

Nous avons grandi dans le mythe de ces immigrés qui rasaient les murs et baissaient la tête, sans que l'on promeuve, à la génération issue de l'émigration postcoloniale, une image de leurs parents digne, se rebellant contre un ordre injuste pour eux.

L'intérêt de mettre ces deux marches en parallèle est non seulement d'illustrer que les marcheurs de 1983 s'étaient inspirés de Martin Luther King et de Gandhi, mais également de montrer que la mémoire n'avait pas été transmise.

L'antiracisme en France ne cesse de puiser dans la mythologie internationale, célébrant Martin Luther King, Angela Davis, Nelson Mandela, Gandhi, mais jamais de Français. Le nom de Toumi Djaidja et ceux des personnes qui ont marché à ses côtés sont inconnus de la France, et exclus de la mémoire collective. Aucun livre d'Histoire ne mentionne ces marches.

Le but de ce film est de permettre aux jeunes générations de créer leur propre mythe. Des figures de fierté ont existé en France. Si les marcheurs se sont inspirés de l'Histoire internationale, nous pouvons nous inspirer de ce qu'ils ont fait.

Chaque génération a le sentiment d'être précurseur, ce qui n'est pas le cas. Le capital de mobilisation créé par nos aînés ne se transmet pas.

En 1963, quasiment aucune femme, à l'exception de Joséphine Backer, n'était présente aux côtés de Martin Luther King. En France, de nombreuses marcheuses, dont on ne parle pas assez, avaient participé. Aujourd'hui, dans le militantisme, de nombreuses femmes marchent également mais on en parle moins.

Une autre marche importante est celle du 23 mai 1998, destinée à permettre la reconnaissance de l'esclavage. Ces marches sont héritières les unes des autres, et on ne peut séparer les beurs des descendants d'esclaves ou d'immigrés africains subsahariens. Le but est de restituer cette Histoire oubliée, de restaurer la dignité de nos aînés et d'inscrire ces Histoires dans la mémoire collective afin que ces personnes soient reconnues au même titre que Martin Luther King ou Nelson Mandela.

Mme Françoise Vergès

Cette méconnaissance de la lutte des aînés est avérée. Il est primordial de faire connaître cette lutte constante. De nombreux sites voient le jour sur la longue Histoire coloniale et postcoloniale, tel que le Mémorial Pnom Binh. L'enjeu d'un musée serait de constituer un espace où tout ce matériel déjà existant soit rassemblé.

Mme Françoise Vergès

Camille Mauduech est réalisatrice. Licenciée en cinéma, elle gère depuis 1989 la société de production martiniquaise Plein Sud. Parmi ses films, nous pouvons citer « *La Martinique aux Martiniquais* », « *Les 16 de Basse-Pointe* », « *Juste un coup de peigne* », « *Casse-Pilote* », etc. Elle termine actuellement un documentaire sur les grandes grèves de 1974 en Martinique.

Mme Camille Mauduech, *réalisatrice*

**« Chalvet, la longue marche de la dignité »
ou la dernière grande grève ouvrière de 1974
à la Martinique violemment réprimée**

Mon travail de cinéaste s'appuie sur l'histoire contemporaine : à ce jour, trois films documentaires qui prennent leurs marques dans l'histoire politique et sociale de la Martinique. Trois films, trois « chapitres oubliés ».

Diffusion du film

***LES 16 DE BASSE-POINTE* (2009)**

En Martinique, en 1948, le meurtre d'un patron béké lors d'un mouvement de grève par 36 coups de coutelas place sur le banc des accusés, à Bordeaux, 16 ouvriers agricoles nègres et indiens promis à la peine de mort. Non seulement leur silence est à l'épreuve de toutes les manigances policières (ils ne se dénoncent pas les uns les autres), mais la solidarité des ouvriers de France fait de ce procès le premier procès du colonialisme français aux Antilles. Ce procès, qui a un bel écho dans la presse nationale, rend à ces hommes leur dignité face à l'image de sauvages qu'on veut leur coller à la peau, sauvages faisant une danse de la mort autour du cadavre de Guy de Fabrique. À l'époque, cette histoire ouvre les yeux de milliers de français sur une réalité : la haine sociale et inévitablement raciale dans la société coloniale d'outremer.

L'importance historique, outre la leçon morale de dignité et de solidarité, de cette histoire, réside dans le fait que c'est un chapitre qui met un terme à l'idée du béké maître, père, dieu, immortel, invincible. Aimé Césaire, interrogé dans ce film, répond à l'une de mes questions sur la violence surprenante de l'acte meurtrier par « *ce qui est surtout surprenant, c'est qu'il n'y ait jamais eu de révolte plus générale* ». Dans son sous-texte, cette histoire rhabille tous les protagonistes de la société coloniale post-esclavagiste de leur costume de mortel et dans l'état d'esprit de l'époque, dans la société d'habitation, la décolonisation des esprits s'anime : exister en tant qu'homme à part entière pour nombre de nègres de ce pays. Sortir des manipulations, être capable de solidarité, ne pas baisser les yeux. En effet, l'image du « père » que la colonisation a patiemment installée dans l'image du colon est ici battue en brèche : un exutoire historique qui reste malgré tout quelque peu honteux. C'est dire la force des images.

L'histoire des 16 de Basse-Pointe est une histoire de solidarité, une solidarité qui rend digne, qu'on peut trouver immorale, injuste par rapport à un meurtre non élucidé, mais avant tout une solidarité entre des hommes que le système fait tout pour diviser, nègres et coolies (indiens), et qui rencontre une autre solidarité, celle de leurs homologues ouvriers de France. Ce n'est pas rien que cette reconnaissance de classe qui traverse l'océan. Il est possible donc d'être ensemble réunis autour d'une même idée, d'une même valeur au-delà des questions de couleur et de territoire.

Diffusion du film

L'affaire de l'OJAM, LA MARTINIQUE AUX MARTINIQUAIS
(2012)

Dans la nuit du 23 au 24 décembre 1962, un manifeste est placardé sur tous les murs des bâtiments publics de la Martinique, qui proclame « LA MARTINIQUE AUX MARTINIQUAIS ». Il est signé d'une organisation inconnue, l'Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste de la Martinique (OJAM). L'OJAM est porteuse des espoirs de jeunes gens qui, persuadés d'être des français à part entière, se rendent compte dès leur premier contact avec la France dans les années 50-60 qu'ils n'en sont pas. Ainsi, ils sortent de cette cécité qu'a engendrée l'assimilation. Ils regardent vers Cuba, la grande sœur, vers Frantz Fanon en Algérie, le grand frère, et ils s'engagent. Ils s'engagent vers l'idée que les martiniquais constituent un peuple à part entière. Ce sont les prémisses des volontés d'émancipation nationale aux Antilles. Ils vont agir avec naïveté, ils échouent. L'OJAM est tuée dans l'œuf.

C'est une histoire d'engagement politique, de volonté, de maturité, de résistance. C'est l'histoire de jeunes gens qui se soulèvent contre la colonisation répressive, celle qui n'autorise pas la dissidence. C'est l'image de la volonté politique au sens fort du terme, celle qui agit pour changer les mentalités, celle qui agit pour la responsabilité. Voilà une histoire qui s'enfile dans le collier de perles des chapitres oubliés. Sortir de l'infantilisation et d'un univers de croyances post-esclavagiste pour les 16, prendre ses responsabilités et repousser les limites de l'assimilation sociale, politique et économique, pour l'OJAM. C'est une histoire à connaître qui combat les clichés sur les martiniquais phagocytés ou empêtrés dans leurs querelles d'indépendance, d'autonomie, d'autonomie de gestion etc. C'est une histoire qui permet aux Martiniquais de se comprendre et à la France hexagonale, métropolitaine de les comprendre. Quelles sont les décisions qui nous ont engagées ? Quelles en étaient les intentions ?

Diffusion du film

Les événements de CHALVET

« *CHALVET, la conquête de la dignité* » (sortie prévue en 2014)

Martinique, 14 février 1974. Une centaine d'ouvriers agricoles en grève sont aspergés de gaz lacrymogènes, cloués au sol par un hélicoptère qui tire à vue, encerclés par quatorze camions de gardes mobiles à Chalvet, dans le nord de l'île. Les versions divergent et se discutent. Cette grève est soupçonnée d'être dirigée par des gauchistes qui, usurpant la place des syndicats enracinés, menacent la stabilité économique et politique du pays en manipulant la classe paysanne. Un mort et quatre blessés graves par balles, des dizaines de blessés silencieux et la découverte du corps meurtri d'un jeune ouvrier signent, sans discussion, la page d'histoire consacrée à la grève de février 1974 en Martinique.

La Martinique des années 70 est prise dans une réalité qui crie son nom « chômage, vie chère, précarité ». Ces grèves ont incontestablement constitué un grand moment de la lente et profonde transformation des données de la vie sociale. Elles ont marqué le début d'un processus de décomposition et de recomposition non seulement du paysage syndical mais du paysage politique et social martiniquais.

La question de la dignité est centrale pour les ouvriers de la banane qui vivent en 1974 dans des conditions désastreuses à tous points de vues : salaires, droit du travail, produits toxiques dont le chlordécone déjà en 1974.

Un drame donc et son « trauma ». À qui la faute ? Aux militants gauchistes qui auraient « galvanisés » des ouvriers à des fins politiques

révolutionnaires ? Au colonialisme sourd qui crie son nom et sa violence ? Lutte syndicale et lutte politique sont-elles nécessairement inséparables ? Que signifie l'association lutte de classe et lutte de libération nationale : une association idéaliste et artificielle ? Des promesses contradictoires ? Le développement d'une vision manichéenne de l'histoire ?

Quelle que soit la réponse, Chalvet s'inscrira dans l'Histoire avec une répression sanglante et deux morts. Deux morts dont un, un jeune homme de 19 ans, trouvé le corps meurtri sur une plage le lendemain des événements dont le décès n'a jamais été élucidé et pour lequel aucune plainte n'a jamais été déposée ? Ainsi sont créés les icônes, même les martyrs. Georges Marie-Louise, 19 ans, rejoint André Alikier assassiné en 1936 et, ensemble, ils reviendront inévitablement comme symboles dans d'autres conflits assurément programmés compte tenu de la situation de tension, d'amertume, de désespérance qui souffle sur les Antilles aujourd'hui. Le silence est une bombe à retardement.

Il y a dans chacun de ces chapitres oubliés de l'Histoire de France outre-mer une trace indélébile d'humanisme, une résistance à graver dans la mémoire, une universalité de la vie vécue qui traverse le temps et l'espace, des histoires qu'on critiquera comme étant régionales voire régionalistes. Non, elles embrassent des émotions ou expériences humaines universelles.

La thérapie de la France entière est en jeu dans la mise en exergue de ces histoires qui paraissent circonscrites à un territoire grand comme un mouchoir de poche mais qui mettent en relief des valeurs essentielles dans la France d'aujourd'hui, solidarité, résistance, dignité.

Pourquoi c'est important : parce qu'il s'agit de faire valoir les événements, les témoignages, les processus de mémoire contre l'anecdote, l'événementiel et le silence. Il s'agit aussi de se mobiliser contre des représentations qui nous stigmatisent dans des images folkloriques ; il persiste une quantité incroyable de clichés et d'images toutes faites sur les Antilles et les antillais : des images à condamner, à combattre, à éradiquer.

Pourquoi ces histoires en même temps d'ici, en même temps d'ailleurs sont-elles importantes à connaître, diffuser, discuter, écrire, filmer ?

Pour toutes les raisons précédentes, pour enrayer la haine raciale, pour enrayer l'ignorance et pour permettre à toute une génération d'enfants métis qui arrivent en force de trouver les deux facettes de l'histoire qui les constituent dans l'union et non dans le désamour, un métissage qu'il faut absolument éviter de construire dans la déstructuration. Il faut les encourager, ces enfants métis, leur donner des repères, des clés pour tenir le rôle primordial qu'ils auront dans ces sociétés européennes aujourd'hui déclarées xénophobes et racistes, qu'on essaie depuis si longtemps de marginaliser mais qui s'imposent à nous, dans l'espoir qu'il ne s'agisse plus que d'un temps.

Je vous remercie.

Mme Françoise Vergès

Salah Amokrane travaille depuis 1980 à un point de rencontre entre action sociale, éducation populaire et culture, aux côtés du groupe Zebda. Il est également responsable de Tactikollectif basé à Toulouse, qui organise des événements autour de la mémoire culturelle de l'immigration, dont le Festival Origine Contrôlée.

M. Salah Amokrane,
Tactikollectif

*L'assassinat d'Habib Grimzy
par trois légionnaires dans la nuit du 14 novembre 1983.
Le crime intervient alors que des milliers de jeunes
ont rejoint la marche de l'égalité partie de Marseille le 15 octobre 1983*

Le 14 novembre 1983, Habib Grimzy, touriste algérien, monte à bord du train Bordeaux-Vintimille de 22 h 27, afin de regagner Marseille pour rentrer en Algérie, après des vacances passées dans la région bordelaise, où il avait rendu visite à une amie.

Trois prétendants légionnaires, Anselmo Elviro-Vidal, 26 ans, Marc Béani, 20 ans, et Xavier Blondel, 20 ans, prennent le même train pour Aubagne accompagné d'un caporal-chef. Vers minuit, soûls, ils visitent les différents compartiments, tombent sur Habib Grimzy, et l'agressent violemment sans raison. Ils le rouent de coups. Le contrôleur, Vincent Perez, intervient, et se porte au secours d'Habib Grimzy. Il le met à l'abri dans un autre compartiment, dans une autre voiture, fermée à clefs.

Ces trois individus continuent de le chercher, et un autre contrôleur, qui n'était pas au courant des faits précédents, leur ouvre le compartiment. Ils agressent Habib Grimzy encore plus violemment, jusqu'à lui donner des coups de couteau. Comble de l'horreur, à 00 h 20, ils ouvrent la porte du train et le jettent sur les voies.

Son corps sera retrouvé au point kilométrique 190. L'autopsie montrera qu'il était vivant au moment où ils l'ont jeté du train. Deux des prétendants légionnaires sont arrêtés en gare de Toulouse, le troisième à Montauban alors qu'il tentait de s'enfuir.

90 personnes étaient dans ce train, dans les compartiments voisins de cette agression. Elles n'ont pas osé intervenir. Au moment où les agresseurs sont arrêtés, la police ne recueille pas les témoignages des voyageurs.

Les quelques témoignages recueillis attestent que ces prétendants légionnaires « cherchaient l'arabe ». Le caporal est également arrêté. Il n'a pas participé et dira avoir dormi, ne pas s'être rendu compte de ce qui se passait.

Les trois prétendants légionnaires sont jugés en 1986 à Montauban. Deux sont condamnés à la perpétuité, et l'autre à 15 ans d'emprisonnement car il tenait la porte. Deux ans plus tard, lors d'un nouveau procès tenu en raison d'un vice de forme du précédent, la perpétuité est muée en 20 ans d'emprisonnement pour l'un des condamnés.

Cet événement survient alors que la marche d'égalité contre le racisme a démarré un mois plus tôt. Excepté l'étape de Lyon, cette marche avait été peu suivie et peu couverte. Ce meurtre constitue un tournant dans cette marche, qui se situe à ce moment-là aux alentours de Colmar, et dont on commence à faire écho dans la presse et dans la société française. En effet, il provoque un émoi considérable. La presse et la classe politique s'en emparent. Le gouvernement de l'époque et les forces de gauche s'approprient cette marche pour en faire un événement de lutte contre le racisme. Des responsables politiques vont alors rejoindre certaines étapes de la marche - Jack Lang fera quelques pas lors de l'étape de Strasbourg - et appeler à un rassemblement massif à Paris, le 3 décembre 1983.

D'autres crimes ont été commis, mais le caractère violent et évidemment raciste de celui-ci a choqué. De 1981 à 1983, une cinquantaine de crimes racistes ont été rapportés. Au cours de l'été 1983, certains crimes auraient pu émuvoir, tel que le meurtre de Taoufik Ouanès, 9 ans, à la Courneuve, la clémence du jugement était d'ailleurs scandaleuse.

On ne connaît plus ce type de crimes aujourd'hui. De 1960 à 1980, 200 crimes racistes ou sécuritaires sont estimés contre des personnes étrangères ou supposées étrangères. Il est donc important de reconnaître ces crimes. Demain, 15 novembre 2013, le ministre de la Ville, Monsieur Lamy, apposera une plaque dans la gare de Castel-Sarrazin, en mémoire d'Habib Grimzy.

D'autres initiatives de ce type voient le jour. Les endroits qui ont vu ces drames doivent être marqués, afin que l'on puisse s'en souvenir et les faire rentrer dans l'Histoire des rapports sociaux de ce pays. Comme c'est le cas à Nanterre, où la ville a décidé qu'une voie publique en mémoire d'Abdenbi Guémiah soit baptisée du nom de ce jeune Nanterrien, mort le 6 novembre 1982 des suites de ses blessures, dans l'ancienne cité Blanche-Gutenberg.

Enfin il est essentiel de se rappeler que ces drames, ont souvent suscité la mobilisation des familles et habitants qui se sont organisés en comité « justice et vérité », ou à l'image des « folles de la place Vendôme », ce collectif des mères d'enfants assassinés qui allèrent manifester jusque sous les fenêtres du ministère pour réclamer justice.

En outre, la marche de 1983 doit entrer dans l'Histoire et trouver sa place dans les manuels scolaires.

Mme Françoise Vergès

Les réactions à ce crime sont révélatrices. On détourne le regard, on fait comme si on ne voyait rien, car on consent ou on a peur de réagir. On peut aussi participer activement à la discrimination, comme les attaques sur les magasins appartenant à des Juifs en 1940. On peut également assister à des gestes de solidarité.

À travers tous ces destins, dispersés à travers des territoires et des temps différents, se dessine une Histoire du respect de la dignité. Se souvenir ensemble de toutes ces femmes, de tous ces hommes, qui ont été victimes ou qui se sont battus pour que les choses changent, est essentiel.

VERS DES PROPOSITIONS...

Mme Estelle Youssouffa,
journaliste, reporter et présentatrice

Beaucoup d'entre nous ont découvert des Histoires que l'on ne connaissait pas, laissant présumer la méconnaissance profonde de ces chapitres par le grand public. Ces interventions démontrent que la France n'a pas toujours été blanche comme neige. Lam Lê parle d'une « mère patrie devenue marâtre ».

Les traces de cette complexité politique et humaine se cristallisent dans des fantômes, des esprits qui nous habitent et traversent les histoires familiales, les discours politiques, le débat public, l'inconscient collectif. Les morts nous parlent, nous interpellent et nous renvoient à nos principes et nos valeurs « universelles ».

Depuis 1789, l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affirme que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. En 1946 seulement, le Préambule de notre Constitution consacre l'égalité homme/femme, et promet aux citoyens d'Outre-mer l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de race ni de religion. Écrit toujours noir sur blanc, dans ce même préambule : « *La France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires, écartant tout système de colonisation, fondé sur l'arbitraire* ».

Ces principes universalistes ne sont plus le soliloque confortable d'un colon face à des indigènes. Lorsque l'autre répond, la remise en question est implicite. Il s'agit aujourd'hui d'un dialogue sur un pied d'égalité, grâce au travail de celles et ceux qui sont ici et qui portent ce discours dissonant dans le débat public, faisant ainsi changer les mentalités.

L'universalité découvre douloureusement l'altérité. L'universalité pour tous est difficile à gérer pour certains. Se retrouver mis au pied du mur par ses propres principes n'est pas chose facile. Pour être fidèle à sa promesse d'égalité, la République doit accepter que tous ses concitoyens aient légitimement voix au chapitre, que tous ont leur place autour de la table républicaine, et non pas sur un strapontin pour faire figuration.

Pour que chacun s'écoute et s'entende autour de cette table républicaine, il faut aussi faire silence, écouter les morts et les vivants. En écoutant ce passé qui nous hante, je pense aux discours populistes des xénophobes, qui prospèrent notamment en manipulant et en mutilant les mémoires.

Le Sénat peut et doit agir. Il doit réaffirmer que la dignité de l'homme prime, que les restes humains restent humains avant d'être des objets culturels du patrimoine. Je demande aux sénateurs de légiférer en ce sens.

Le Sénat peut agir en veillant à ce que les fantômes restent visibles et audibles dans les médias financés par les contribuables. Alors que des choix budgétaires s'opèrent, Radio France et France Télévisions sont naturellement à l'heure des économies. Il ne faut cependant pas que la rigueur signifie le silence sur ces questions de mémoire, de diversité, de nuances et de complexité historique. Ces questions doivent devenir ou rester prioritaires. J'invite nos sénateurs et sénatrices à exiger de France Télévisions qu'elle continue de financer et de mettre à l'antenne des programmes courts, des documentaires, des fictions relatives à ces questions. Je les invite à encourager l'audiovisuel public à s'emparer de ces questions à des heures de grande écoute, sur les chaînes les plus regardées. Ces Histoires racontent les minorités, mais elles ne doivent pas être minorées, ni traitées en catimini, car elles nous concernent tous. Ce passé nous hante aujourd'hui et nous hantera demain. Il faut apaiser les esprits. Le pouvoir prescripteur, générateur, trans-générationnel de la télévision et de la radio offre une formidable plate-forme pour alimenter cette construction collective du récit national. Il faut s'en emparer.

Mme Laurella Rinçon,
conservatrice du patrimoine,
délégation générale à la langue française et aux langues de France

Cette rencontre est une archéologie de la mémoire, un véritable caléidoscope de moments d'Histoire coloniale.

Ces épisodes douloureux mettent en avant une commune relation au pouvoir colonial, et à la résistance à ce pouvoir colonial. Ce lien commun s'exprime d'abord au travers du recueil de la parole. Ces témoignages, ces textes et ces créations littéraires qui ont été évoqués soulignent l'importance de cette mémoire de la parole, et à travers elle, la présence et la valeur des langues qui portent ces mémoires, et dans lesquelles elles s'expriment.

L'une des principales recommandations de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France est une réalisation plus systématique de collectes orales, pour permettre la connaissance et la reconnaissance de ces mémoires. Elle rejoint les préconisations de Françoise Vergès dans un rapport de 2011, à l'occasion de la polémique autour du Jardin d'Acclimatation : réunir cette parole dans des corpus, constituant des ressources documentaires pour nourrir la recherche, permettra de se retrouver dans le même « espace d'entendement ».

M. Marc Cheb Sun,
auteur, éditorialiste

Cette confrontation de chiffres et de faits glaçants à l'humanité des visages, à la parole, aux solidarités est une sacrée force. Cette initiative est essentielle, et nous en sortirons tous un peu changé dans notre appréhension des choses. Tout doit être fait pour que ces histoires, ces récits, ces mémoires, ces paroles, ces faits, rayonnent.

Je pense notamment aux plus jeunes, qui, faute de transmission, peuvent être tentés de s'inventer eux-mêmes une forme de récit. Personne n'est suspendu à un fil ; si une société ne recrée pas ce lien, on se le fabrique soi-même.

Ma proposition concrète est que toute cette matière récoltée et livrée aujourd'hui soit donnée à des conteurs de 2013 - auteurs, dessinateurs, chanteurs, slameurs, etc. - et qu'ils créent à partir de cette matière pour la transmettre à d'autres. Le rayonnement de cette matière pourrait aider les enseignants à aborder ces sujets. De nombreux enseignants expriment en effet la difficulté émotionnelle induite ; or une juste distance semble s'être établie cet après-midi. Sans déshumaniser, elle a permis de comprendre, d'analyser.

Cette matière devrait être publiée. Un site Internet pourrait regrouper tous ces récits, et leur interprétation par ceux qui peuvent la transmettre, sous d'autres formes mais avec le même pont.

Cette matière est vivante, elle appelle au mouvement. Une identification à cette société doit être créée ; or on ne peut s'identifier qu'à une société qui appelle à un regard sur elle-même. Cette contribution pourrait aider à ce que la parole se diffuse.

M. Lilian Thuram,
Fondation Éducation contre le racisme

En écoutant les intervenants, j'essayais de comprendre le lien entre les massacres de jeunes Algériens survenus en Algérie, à Madagascar, à Paris – ou celui d'un jeune Algérien dans un train – avec ce qui se passe aujourd'hui en France avec Madame Taubira.

Ce lien est culturel, il constitue une tradition hiérarchisant les personnes selon leur couleur de peau, de la même manière qu'une hiérarchie entre les hommes et les femmes. On est raciste par tradition. Tant que cette hiérarchie n'est pas déconstruite, les problèmes resurgiront.

Lors de l'une des interventions, une image a été montrée, sur laquelle un jeune garçon algérien brandissait une pancarte : « Non au contrôle au faciès », en 1952. J'ai eu peur ; les choses n'ont pas évolué car cette hiérarchie est encore présente. Le fait qu'un enfant puisse tendre une banane à Madame Taubira prouve que des enfants sont encore conditionnés.

La première des choses est de discuter autour de cette notion de race, de la déconstruire, via des outils pédagogiques et le plus tôt possible. Le phonème dont nous parlons aujourd'hui est culturel.

L'idéal serait d'avoir un lieu qui nous inviterait, au-delà de la colonisation, à réfléchir intelligemment à l'égalité et aux inégalités qui traversent nos sociétés. Toutes les inégalités doivent être liées afin de garantir une société pacifique. Si demain les enfants peuvent savoir que des hommes et des femmes ont lutté pour l'égalité, cela leur permettra de savoir qu'ils auront, eux aussi, à lutter pour elle.

Rien n'est acquis. Des reculs peuvent se produire.

Il est nécessaire de centrer ce lieu, ces outils pédagogiques sur cette hiérarchie entre les personnes, car il est encore dit dans nos sociétés que la couleur de peau, la religion, le sexe d'une personne sont déterminants.

On se permet de faire des choses à d'autres car on ne le perçoit pas comme un égal. Ces histoires croisées et invisibles appellent à être reconnues, comme l'égal des histoires régulièrement racontées.

CLÔTURE

Mme Françoise Vergès

Je veux remercier le Président du Sénat, Jean-Pierre BEL, d'avoir permis l'organisation de cette nouvelle rencontre qui s'inscrit dans le droit fil de sa déclaration de 2012 : « *Je forme le vœu que cette mise en commun des récits et des mémoires nous permette à tous, héritiers de cette histoire, d'extirper les causes profondes du racisme et d'agir contre toutes les formes d'asservissement.* »

Nous sommes conscients de n'avoir aujourd'hui encore qu'effleuré l'histoire de plusieurs siècles et de la nécessité de continuer à donner la parole aux témoins, aux poètes, aux artistes et aux élus.

Je remercie la Délégation à l'outre-mer, la Ville de Nantes, nos partenaires le Collège d'études mondiales et le groupe de recherche Achac, ainsi que le public et en particulier les élus présents, et je cède la parole au président de la délégation.

M. Serge Larcher

Mesdames, Messieurs,

Chère Françoise, Chers Amis,

Le sentiment que m'inspire la rencontre d'aujourd'hui est la fierté, à l'heure où les batailles culturelles à mener sont de rigueur et où les valeurs humanistes, qui sont celles de notre République, sont à rappeler haut et fort... sur tous les registres...

C'est ce que vous avez si bien fait au cours de l'après-midi, chacun avec une partition différente, chacun avec son talent propre.

Je saluerai bien sûr tout particulièrement le chef d'orchestre, Françoise Vergès, qui a apporté l'harmonie dans ce concert et, avec brio, a relevé le défi du temps. Nous savons tous l'énergie qu'elle déploie pour vivifier la mémoire et lutter contre l'oubli : connaître et se souvenir pour construire le présent et l'avenir tout en se gardant des dérives passées, toujours en embuscade dans les périodes de crise !

Je n'en dirai pas davantage : je vous remercie tous, également au nom du Président du Sénat et de l'ensemble de mes collègues sénateurs, de votre implication dans cette entreprise de longue haleine où il ne faut jamais baisser la garde.

Et je vous propose maintenant, et en dépit de l'heure avancée, de prendre le verre de l'amitié.

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE NANTES

« Le 25 mars 2012, la Ville de Nantes a ouvert au public le Mémorial de l'abolition de l'esclavage.

Vaste espace public dédié aux millions de victimes de la traite négrière, dont Nantes est le port de France le plus actif au 18^{ème} siècle et pendant le premier tiers du 19^{ème} siècle, ce mémorial célèbre également les résistances et les luttes jamais achevées pour la liberté et l'égalité des droits.

Lieu vivant de conscience et d'engagement collectif pour perpétuer la mémoire de ces combats, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage constitue aujourd'hui un point emblématique des rencontres qui contribue au combat contre les troubles de la mémoire, le refoulement, l'occultation et l'oubli.

C'est pourquoi la Ville de Nantes s'est associée à l'organisation de la deuxième édition de « Rencontres Mémoires croisées », accueillie par le Sénat, à l'initiative de la délégation sénatoriale à l'outre-mer. Consacrée aux chapitres oubliés de l'Histoire de la France, cette rencontre 2013 met en lumière la nécessité impérieuse de permettre la reconnaissance de ces faits historiques et de ces mémoires qui constituent autant de ressources documentaires pour nourrir la recherche et sa large diffusion.

Regarder le passé en face, l'exhumer, l'analyser, l'assumer, c'est perpétuer la mémoire des combats passés, poursuivre la lutte pour la reconnaissance et la promotion, toujours inachevée, des droits de l'Homme, et contribuer à la construction de la conscience des plus jeunes générations.

La variété et la qualité des intervenants de cette seconde rencontre animée par Françoise Vergès, chargée de mission au Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes, constituent autant de pierres à la construction de cette mise en écho des mémoires oubliées qui éclaire le présent et prépare l'avenir. »

LE PROGRAMME DE LA RENCONTRE

14 h 30 | Ouverture

Message de **M. Jean-Pierre BEL**, Président du Sénat

- > **Serge LARCHER**, sénateur de la Martinique, président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer
- > **Stéphane JUNIQUE**, maire-adjoint, chargé du patrimoine et de l'archéologie, ville de Nantes
- > **Michel WIEVIORKA**, directeur du Collège d'études mondiales

Présentation des rencontres par **Françoise VERGÈS**

15 h 00 | PREMIÈRE PARTIE

> **Jean-Luc RAHARIMANANA**, poète, écrivain
L'insurrection de 1947 à Madagascar, *Paroles de témoins*.

> **Didier DAENINCKX**, écrivain
L'insurrection de 1878 en Nouvelle-Calédonie et la mort du chef Ataï.

> **Éric DEROO**, auteur, réalisateur, chercheur associé au CNRS, et **Raymond RQUIER**, inspecteur d'académie, vice-président de l'Amicale pour la mémoire des tirailleurs comoriens
Quelques fragments d'histoire militaire oubliés dans l'Océan indien en 1914-1918 ou le destin de travailleurs ou combattants servant au sein d'unités dites « Malgaches ou Somalis ».

> **Guillaume FONTANIEU**, doctorant et chargé d'enseignement en droit public, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Le statut juridique des restes humains au sein des collections muséales : entre enjeux de mémoire et de conservation.

> **Tal BRUTTMANN**, doctorant EHESS, commissaire de l'exposition « La Spoliation des Juifs : une politique d'État (1940-1944) » au Mémorial de la Shoah
La spoliation des Juifs (1940-1944) ou comment avec la loi du 22 juillet 1941 le régime de Vichy adopte la politique d'aryanisation du Reich et l'intègre à un processus visant à « éliminer toute influence juive dans l'économie nationale ».

> **Emmanuel BLANCHARD**, historien, maître de conférences, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines
Un massacre colonial à Paris : la répression du 14 juillet 1953, place de la Nation.

> **Naïma YAHY**, historienne, chercheuse associée au laboratoire URMIS, Université de Nice Sophia Antipolis, directrice de Pangée Network
La création musicale des Algériens en exil : entre nationalisme et nostalgie (1950-1960).

> **Dominique ROLLAND**, écrivain, maître de conférences à l'INALCO
De sang-mêlé, une mise en scène sur la figure du métis comme construction coloniale.

16 h 45 | Pause

17 h 00 DEUXIÈME PARTIE

> **Mehdi LALLAOUI**, réalisateur et écrivain
Calédoine ou l'histoire de la déportation vers la Nouvelle-Calédonie des insurgés Algériens de 1871.

> **Bruno MAILLARD**, historien,
laboratoire CRESOI Université de La Réunion
La colonie pénitentiaire de l'Îlet à Guillaume (La Réunion) entre 1869 et 1879, ou l'incarcération d'enfants d'affranchis et d'engagés à La Réunion.

> **Philippe ROSTAN**, réalisateur, fut assistant-réalisateur de Pierre Schoendoerffer et de Mathieu Kassovitz
*« Le Petit Vietnam » ou le cas oublié des rapatriés d'Indochine après la décolonisation.
« Inconnu, présumé français » ou les destins brisés d'enfants métis d'Indochine.*

> **Lam LÊ**, cinéaste et directeur artistique
Les travailleurs civils requis en Indochine pour l'effort de guerre en 1939-1940 : le sort de 20 000 jeunes Vietnamiens.

> **Bruno BARRILLOT**, délégué au suivi des conséquences des essais nucléaires auprès du gouvernement polynésien de 2005 à 2013
Les essais nucléaires en Polynésie française : 193 bombes explosent entre 1966 et 1996.

> **Pascal BLANCHARD**, historien, chercheur au Laboratoire Communication et Politique (CNRS) et Groupe de recherche Achac
Un musée des colonisations, au carrefour des histoires et des cultures.

> **Serge ROMANA**, président du CM98
Mai 1967 à la Guadeloupe : une répression meurtrière.

> **Rokhaya DIALLO**, journaliste, réalisatrice, administratrice de l'ENAR (réseau européen contre le racisme)
Les marches de la liberté, Washington 1963 - France 1983.

> **Camille MAUDUECH**, réalisatrice
« Chalvet, la longue marche de la dignité » ou la dernière grande grève ouvrière de 1974 à la Martinique violemment réprimée.

> **Salah AMOKRANE**, Tactikollectif
L'assassinat d'Habib Grimzy par trois légionnaires dans la nuit du 14 novembre 1983. Le crime intervient alors que des milliers de jeunes ont rejoint la marche de l'égalité partie de Marseille le 15 octobre 1983.

18 h 45 | Vers des propositions...

> **Laurella RINÇON**,
conservatrice du patrimoine,
Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

> **Estelle YOUSOUFFA**, journaliste,
reporter et présentatrice (France 2- TV5 Monde)

> **Lilian THURAM**,
Fondation Éducation contre le racisme

> **Marc CHEB SUN**,
auteur, éditorialiste

Clôture par **Françoise VERGÈS**